Avant-propos

Le Guide de planification de la Défense 2000 (GPD 2000) établit un cadre de référence où les directives du gouvernement, telles qu'elles sont énoncées dans le Livre blanc sur la Défense, sont traduites en un programme des services de défense tangible et efficace qui offre au Canada une force armée polyvalente et apte au combat. Le document fournit en outre aux organisations du premier échelon, notamment les chefs d'état-major des armées (CEMA) et les chefs de groupe, une orientation stratégique pour les exercices 2000-2001 à 2003-2004.

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

104-03728/

Message du SM/CEMD

Une appréciation de la stratégie a devancé le Guide de planification de la Défense 2000 (GPD 2000). En juin 1999, nous avons publié le document intitulé Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020, à la suite d'une année environ d'études préparatoires par le Comité de gestion de la Défense (CGD). Le présent guide fait ressortir cette nouvelle vision ainsi que les huit objectifs stratégiques se rapportant aux échéanciers quinquennaux que nous nous sommes fixés en vue d'accroître notre rendement et de renforcer notre pertinence.

Le thème central du présent guide consiste à trouver un équilibe entre l'efficacité opérationnelle actuelle et celle des années futures. Nous devons créer la dynamique qui soutiendra nos efforts d'adaptation continue et faire les investissements essentiels qu'exige l'avenir de notre institution.

Nous en sommes arrivés à un changement de cap. Un engagement pris en faveur d'un niveau de financement assuré et une injection de nouveaux fonds destinés à la Qualité de vie l'an dernier soulignent la stabilisation de notre situation financière. Notre réputation a pris de l'élan grâce aux interventions que nous avons faites dans trois catastrophes naturels survenus au pays ainsi qu'aux exploits accomplis par nos forces aériennes, terrestres et navales au Kosovo. Notre politique de défense s'est vu confirmée lors du déploiement et du ravitaillement de nos forces d'avant-garde, ce qui nous a mérité la reconnaissance profonde et manifeste du premier ministre et de l'ensemble du gouvernement.

La transition vers ce monde qui est nouveau et incertain ne peut se faire sans difficultés. La Révolution dans les affaires militaires (RAM), les opérations de guerre menées dans un contexte coalisé, l'intervention dans les crises globales et régionales, tant sous l'angle des intérêts nationaux que dans la perspective des valeurs et des droits de la personne, constituent toutes des enjeux qui présentent des possibilités inédites de s'adapter et d'apporter une contribution. Le GPD 2000 lance ce processus d'adaptation en préconisant certains ajustements à la structure des forces et au programme d'immobilisations.

Les questions de legs restent irrésolues. La cadence des opérations demeure élevée et les exigences en matière de maintien en puissance présentent toujours des difficultés. Nos efforts de recapitalisation se poursuivent, même si nous aurions plutôt voulu que cela soit à un rythme plus accéléré. Nous sommes toujours confrontés à des questions concernant la capacité à court et à long terme de nos moyens, questions qui imposent des limites à nos marges de manœuvre. Il est essentiel que les dirigeants et les gestionnaires de tous les échelons prennent des mesures d'autérité et définissent avec rigueur les priorités. On est aisément pris au piège des problèmes de taille auxquels on est confronté au quotidien. Nous devons cependant préserver et mettre à profit l'esprit novateur et la créativité de nos gens et mener un travail d'équipe.

Nous attendons avec anticipation vos plans d'affaires en décembre 1999 et avons prévu nos entrevues en février 2000; ainsi, nous ferons avancer nos activités plus tôt que par les années passées. Tandis que vous préparez les plans en vous appuyant sur le GPD 2000, nous continuerons de travailler en vue de garantir à notre institution un niveau de reconnaissance et de soutien mérité.

J.M.G. Baril
Général
Le chef d'état-major de la Défense,

Jim Judd
Le sous-ministre,

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2000 1 7

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Chapitre 1: Vue d'ensemble stratégique

101. GÉNÉRALITÉS

Aucune menace militaire conventionnelle directe ou immédiate ne pèse sur le Canada. Par ailleurs, le risque d'un conflit planétaire, pouvant donner naissance à une telle menace, est infiniment faible. Toutefois, notre sécurité nationale demeure sous la menace d'attaques directes ou indirectes qui pourraient nécessiter une intervention militaire. Parmi ces menaces, mentionnons le trafic de stupéfiants, le crime organisé, l'immigration clandestine, le terrorisme et l'incertitude qui est due à la prolifération en flèche des armes de destruction massive portant des engins. En outre, les inquiétudes générales, les précarités et la probabilité de conflits régionaux et locaux posent de grandes difficultés au maintien de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale.

102. ENJEUX INTERNATIONAUX

1. Le cadre international continue d'évoluer, toujours marqué par la forte présence économique et la supériorité militaire des États-Unis. Dans un avenir rapproché, le Canada ne fait vraisemblablement l'objet d'aucune menace d'attaque militaire délibérée de nature stratégique ou conventionnelle; mais de nombreux enjeux menacent ou sont susceptibles de menacer la souveraineté et la sécurité de notre pays. Le contexte international devient plus dangereux et plus imprévisible en raison de la prolifération généralisée des armes conventionnelles comportant une technologie ultra-moderne ainsi que des armes de destruction massive – armes nucléaires, chimiques et biologiques – et des systèmes de lancement. Les problèmes qui confrontent le Ministère et les Forces canadiennes dans l'arène internationale miroitent le nouveau caractère des opérations militaires multinationales, les opérations à haut risque d'imposition ou d'édification de la paix se multipliant par rapport aux opérations plus classiques de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les Forces canadiennes devront continuer de s'intéresser à pouvoir bien fonctionner dans le cadre de ces types de missions et devant ces nouvelles menaces.

2. Quant il s'agit d'équiper, d'organiser ou d'instruire les forces armées, la technologie aura un rôle plus grand à jouer. Les progrès techniques, tant actuels qu'éventuels, comportent des répercussions significatives pour les militaires. Les évolutions correspondantes de la doctrine et de l'organisation changeront profondément l'application future de la force militaire. Cette révolution dans les affaires militaires (RAM), où l'on retrouve les États-Unis au premier plan, pourrait bien définir la nature des conflits dans l'avenir. Par ailleurs, le Ministère est confronté au défi de taille que constitue la gestion de l'effet qu'ont les changements technologiques rapides sur les opérations, les télécommunications, le matériel, la doctrine et la structure des forces militaires.

103. CONTEXTE FINANCIER

1. Après environ dix années de coupures budgétaires, l'exercice financier 1999-2000 marque la première fois que les affectations au titre de la défense ont connu une hausse. La part du produit intérieur brut (PIB) que représente la défense se maintiendra juste au-dessus du plafond de 1 p. 100. Le Ministère peut s'attendre à de légères augmentations nominales au montant de référence final de 9,38 milliards de dollars en 1998-1999 qu'avait prévu l'Examen des programmes.

2. De ces progressions anticipées, seul le rehaussement nominal annuel de 1,5 p. 100 destiné à répondre en partie aux tensions inflationnistes est incorporé dans les prévisions des niveaux de références indiquées ci-après. Tous les autres éléments seront traités comme des ajustements dans le courant de l'exercice pertinent et devront être effectués au moyen du Budget des dépenses supplémentaires.

Tableau 1-1 – Programme des services de la Défense (en milliards $ courants)

(selon le Rapport sur les plans et priorités de 1999-2000)

	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Dépenses brutes prévues	10,428	10,478	10,683	10,850	11,054
RECETTES PORTÉES AU CRÉDIT	0,298	0,298	0,318	0,322	0,327
DÉPENSES PRÉVUES	10,130	10,180	10,365	10,528	10,727
Paiements législtifs	0,742	0,742	0,760*	0,779*	0,799*
Dépenses non législtives prévues	9,388	9,438	9,605	9,749	9,928

*Des ajustements n'ont pas été faits aux paiements législatifs en raison des 175 millions $ prévus pour financer le programme de Qualité de vie

104. SITUATION DU MDN/FC

1. Des événements récents survenus au pays et à l'étranger, combinés à la perspective stratégique dans le moyen terme, viennent confirmer que la politique définie dans le Livre blanc sur la défense de 1994 demeure valable. Celle-ci s'articule autour du maintien d'une force polyvalente et apte au combat.

2. Le Ministère doit toujours reconnaître le rôle crucial qu'il joue dans la défense des valeurs canadiennes, notamment la démocratie et la primauté du droit, les droits et libertés individuels prévus dans la charte des droits, la paix, l'ordre public et la bonne gouvernance selon la définition de la Constitution ainsi qu'un bien-être économique durable.

3. Le Ministère a connu une profonde transformation pendant les cinq dernières années. Même si cette période de changement énorme arrive à sa fin, les réformes qu'ont subi le personnel, les finances et les structures continueront de se répercuter, d'une manière quelconque, sur chaque membre de l'organisation. Par ailleurs, les comités et commissions d'enquête qui se sont succédés ces dernières années ont formulé des recommandations radicales visant à rehausser l'efficacité, la structure et la responsabilité au sein de l'organisation de défense. Si nous continuons de répartir les affectations budgétaires entre le personnel, le fonctionnement et l'entretien comme nous le faisons maintenant, notre budget d'immobilisations s'amenuisera et nous ne pourrons aisément ni ré-équiper ni moderniser les Forces canadiennes. Par conséquent, des changements s'imposent à notre méthode de répartition actuelle de sorte à nous permettre de renforcer nos capacités.

4. Malgré une décennie de coupures budgétaires et une réduction de 27 p. 100 dans l'effectif du Ministère, la cadence opérationnelle des années 1990 – soit le nombre de personnes en déploiement – en est à son plus haut niveau depuis la guerre de Corée. Durant cette période, bon nombre des opérations des Forces canadiennes ont été réalisées à l'extérieur du Canada, de concert avec un éventail de pays. Il s,agit notamment des missions du NORAD avec les États-Unis, celles de l'OTAN avec nos 18 alliés ainsi que celles menées dans les Balkans aux côtés de 33 autres forces militaires. La diversité marquera toujours les tâches opérationnelles, qui vont de la fourniture d'observateurs non armées au déploiement de force en vue de combat. Le caractère que présentent les opérations modernes de combat et de soutien de la paix, la prolifération des armes de destruction massive et leurs systèmes de lancement ainsi que l'émergence de menaces asymétriques présagent que les missions internationales futures seront plus complexes et plus dangereuses. Comme les Forces canadiennes seront déployées en principe en partenariats/coalitions avec les forces armées d'un ou de plusieurs autres États, besoin n'est pas de maintenir l'éventail complet des capacités de combat, mais il faut que notre interopérabilité avec nos alliés demeure à un niveau élevéothers..

5. En dépit de la restructuration survenue les dix dernières années, les coûts liés au personnel absorbent une part grandissante du budget de défense, largement aux dépens des immobilisations. La compression des effectifs étant presque à son terme et les problèmes les plus critiques de la qualité de vie ayant été mesurés, notre défi immédiat consiste à surmonter les pressions qui existent dans le financement des biens d'équipement. Dans le même temps, cetaines capacités des Forces canadiennes se marginalisent parce que le matériel est désuet ou il ne tardea pas à l'être, et certains éléments de notre organisation militaire ne sont pas à la hauteur des enjeux que comportent les opérations futures. En plus de régler le problème des immobilisations, le Ministère doit mieux intégrer les réserves à la structure des forces.

105. RÉSUMÉ

Durant les dix dernières années, de profondes coupures ont été faites tant aux effectifs qu'aux budgets de défense. Dans le même temps, les Forces canadiennes ont été mises en service plus extensivement que par le passé, au pays comme à l'étranger. Ces opérations vont du secours en cas de crise au conflit de moyenne intensité dans le golfe Persique et au Kosovo. Barring a major economic failure as discussed earlier, or a significant and comprehensive defence policy review, there is little downside risk in the foregoing figures. An allocation of resources to defence of less than one percent of Gross Domestic Product is considered to be a major threshold below which Canada would not slip without serious consideration of the issue. Exchange rate concerns, which emerged in 1998, will be alleviated to some degree as the Canadian dollar appreciates slowly versus the US dollar, moving closer to, but still below the $0.70 US threshold. (too high ?) Dans un avenir rapproché, le Canada ne fait l'objet d'aucune menace d'attaque militaire conventionnelle; mais de nombreuses autres questions menacent ou sont susceptibles de menacer la sécurité de notre pays. Dans cette optique, et du fait que l'avenir est incertain, la tâche qui consiste à garantir des niveaux adéquats de forces militaires, dans un avenir immédiat comme éloigné, constitue un défi de taille. L'enjeu substantiel alors est de trouver un juste équilibre entre les besoins actuels et futurs dans le contexte des grandes pressions qui s'exercent sur les ressources.

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

Chapitre 2: Orientation stratégique

201. GÉNÉRALITÉS

1. Le MDN et les FC tiennent à réaliser les objectifs établis dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Le principal défi consiste à mettre en balance l'efficacité opérationnelle d'aujourd'hui et du futur. À cet égard, le GPD 2000 fournit l'orientation qui est nécessaire pour garantir que les FC et le MDN continueront d'exceller des années encore au XXI^{e} siècle. L'activité stratégique décrite dans le présent chapitre a pour thème fondamental la production de ressources suffisantes qui pourraient être consacrées à la modernisation des FC tout en assurant à nos effectifs une qualité de vie attrayante. Tout aussi important, nous devons maintenir le respect de nos obligations actuelles et apporter en même temps les changements nécessaires en vue de positionner le Ministère pour l'avenir. Les programmes de « maintien » et de « changement » sont définis ultérieurement.

2. L'orientation définie dans le GPD 2000 provient essentiellement des sources suivantes :
   a. **la politique de défense** - selon les prescriptions du Livre blanc sur la défense de 1994 et les déclarations subséquentes du ministre et du gouvernement;
   b. **la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) : le Programme de maintien** – il s'agit de la structure contre laquelle le Ministère rend compte au Parlement des ressources qui lui sont confiées ainsi que des résultats qu'il a obtenus. La nouvelle SPRR regroupe les trois anciennes missions de défense et les 16 objectives pour en arriver à une seule mission et huit objectifs. Dans le présent GPD, chacun de ces derniers est divisé en tâches qui sont attribuées aux gestionnaires de premier échelon (L1). Le Ministère entend se servir de la SPRR à l'interne comme à l'externe, dans ce dernier cas pour faire des comptes au Conseil du Trésor et au Parlement; il s'appuiera en outre sur les sept gammes de services définies pour établir les priorités en matière de ressources;
   c. **façonner l'avenir de la défense canadienne – une stratégie pour l'an 2020 : le Programme du changement** – le document intitulé *Une stratégie pour l'an 2020* définit autant les enjeux que les possibilités qui se présentent au Ministère; il énonce la vision stratégique, l'orientation et les objectifs de l'avenir. Le chapitre 2 du GPD 2000 relie les directives stratégiques du Ministère à des buts précis et réalisables pouvant être atteints à l'intérieur de la période de planification triennale. Les gestionnaires de premier échelon se voient assigné chacun un but à accomplir;
   d. **les responsabilités et autorisations** – la seconde édition du document sur l'organisation et les responsabilités décrit les responsabilités qui incombent à tous les gestionnaires de premier échelon;
   e. **le Cadre de mesure du rendement (CMR)** – le grand objectif du CMR est d'établir un cadre de haut niveau pour la mesure du rendement, qui précise les domaines les plus critiques devant être surveillés par la haute direction. Il servira aux fins suivantes :
      1. évaluer la capactié et la disponibilité du Ministère de remplir ses obligations;
      2. déterminer si les objectifs et tâches de défense ainsi que les objectifs et buts du « changement » se réalisent;
      3. évaluer l'efficacité des opérations menées par le Ministère;
      4. déterminer la rentabilité continue des moyens utilisés par le Ministère.

Figure 2-1 – Rapports stratégiques ministériels

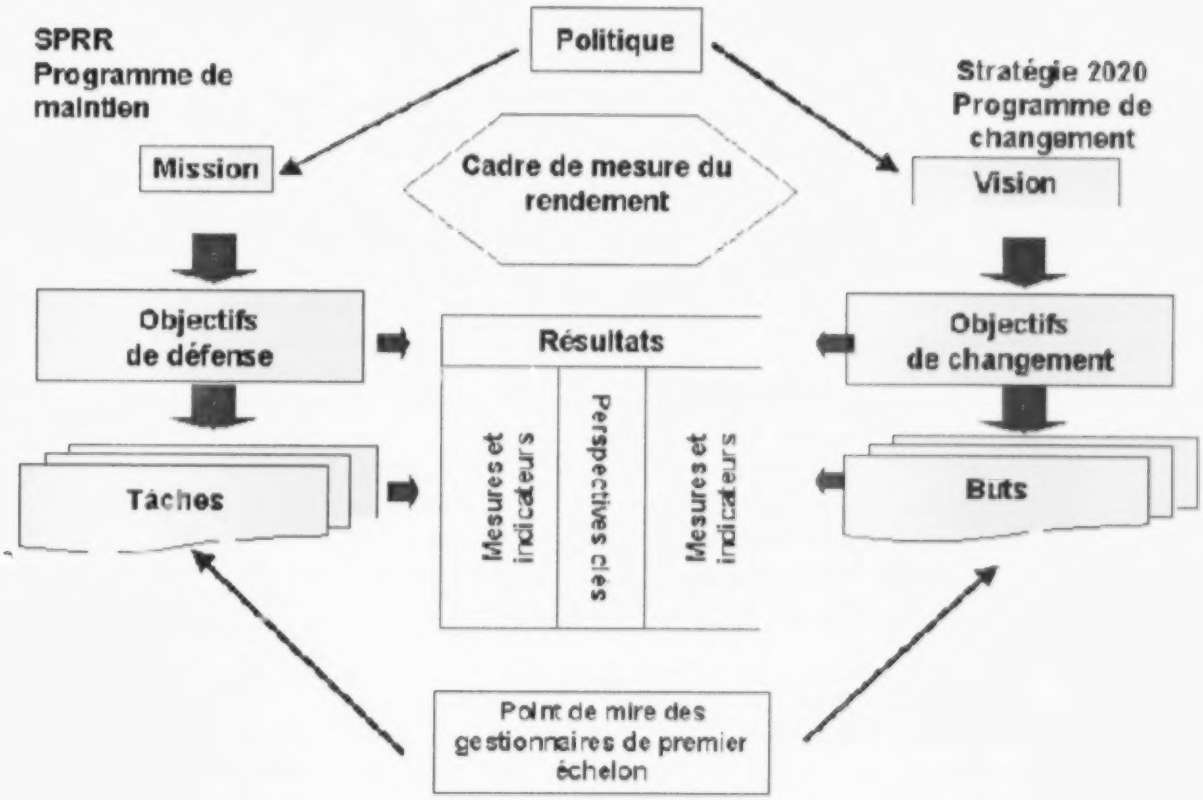

202. ÉNONCÉ DE MISSION

La mission du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes consiste à défendre le Canada, ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

203. OBJECTIFS DE DÉFENSE

1. La mission de défense se divise en objectifs qui définissent de manière générale les buts poursuivis. En atteignant ces derniers, le Ministère peut alors montrer au Parlement ainsi qu'à la population canadienne que la mission de défense s'accomplit. Le sous-ministre et le chef d'état-major de la défense (SM/CEMD) répondent au ministre de la Défense nationale de l'atteinte des objectifs.

2. **Tâches**. Les objectifs de défense sont subdivisés et des tâches particulières sont assignées aux gestionnaires de premier échelon. Ces derniers répondent au SM/CEMD de la réalisation de ces tâches.

3. Les tâches s'accomplissent dans le cadre des opérations courantes et prévues ainsi que des opérations non prévues et en maintenant une capacité de contingence qui est soumise à une évaluation période. Elles se réalisent également en remplissant les engagements pris dans les plans d'activités et en assurant les niveaux de soutien convenus dans les accords sur les niveaux de services, les protocoles d'entente et les lettres d'entente. Le chapitre 3 décrit les tâches qui sont assignées à chacun des gestionnaires de premier échelon.

4. Le Ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes poursuivront les objectifs de défense suivants :

a. **Objectif de défense 1 (D01) : fournir au gouvernement des conseils stratégiques en matière de défense et de sécurité**. Son accomplissement consiste à fournir au SM/CEMD des conseils et des renseignements au gouvernement.
b. **Objectif de défense 2 (D02) : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien**. Son accomplissement consiste à :
    1. Protéger la souveraineté du Canada en assurant la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien;
    2. Organiser une intervention immédiate, efficace et adéquate devant des gestes terroristes qui touchent, ou sont susceptibles d'affecter, les intérêts nationaux.
c. **Objectif de défense 3 (D03) : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil émanant des autorités provinciales**. Son accomplissement consiste à répondre avec efficacité aux demandes d'aide au pouvoir civil.
d. **Objectif de défense 4 (D04) : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales**. Son accomplissement consiste à :
    1. collaborer à des opérations multilatérales avec des membres des Nations Unies, des membres de l'OTAN ou dans le cadre de coalitions avec d'autres pays animés des mêmes sentiments;
    2. maintenir la capacité de mener avec efficacité des opérations maritimes, terrestres, aériennes et spatiales de concert avec des forces militaires alliées, en particulier celles des États-Unis;
    3. contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffisusion de données sur les alertes aux missiles, par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD);
    4. maintenir la participation du Canada au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, à l'Accord sur le partage de la production de défense, à l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense ainsi qu'à d'autres accords bilatéraux;
    5. étudier avec les États-Unis les possibilités qui s'offrent en matière de défense contre les missiles balistiques et qui respectent le Traité ABM, en portant un intérêt particulier à la recherche et en misant sur les ressources de communication et de surveillance actuelles;
    6. élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains partenaires de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de la région de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et de l'Afrique;
    7. participer aux activités de contrôle et de vérification des armements, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la copération en Europe à Vienne, la Conférence sur le désarmement, l'Organisation du Tratié de l'Atlantique Nord ainsi que de l'Organisation des Nations Unies.
e. **Objectif de défense 5 (D05) : aider d'autres ministères fédéraux ainsi que d'autres paliers de gouvernement dans la poursuite des objectifs nationaux**. Son accomplissement consiste à :
    1. conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Comerce international à protéger et à évacuer des Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit;
    2. aider d'autres ministères fédéraux ou autres paliers de gouvernement, à la demande de ceux-ci, à atteindre les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection des zones de pêche, la lutte contre le trafic de stupfiants et la protection de l'environnement.
f. **Objectif de défense 6 (D06) : appuyer les grands programmes du gouvernement**. Son accomplissement consiste à :
    1. veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes remplissent leur rôle en tant qu'institution nationale;
    2. veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes appliquent les lois, politiques et pratiques de gestion du gouvernement;
    3. favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.
g. **Objectif de défense 7 (D07) : fournir du secours d'urgence et du secours humanitaire**. Son

accomplissement consiste à :

1. contribuer aux mesures de protection ainsi qu'à la fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés;
2. mettre en place un programme national de recherche et de sauvetagea National Search and Rescue (SAR) Capability. The Department of National Defence and the Canadian Forces maintain .

h. **Objectif de défense 8 (D08) : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources**. Son accomplissement consiste à :

1. veiller à ce que les activités administratives ministérielles se déroulent de manière efficace et rentable;
2. veiller à la mise en place d'un programme complet de dévelopement des qualités de chef à l'intention des membres du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;
3. instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage;
4. veiller à ce que les stratégies minsitérielles tiennent compte des besoins à court et à long terme en matière de main d'œuvre du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

204. ÉNONCÉ DE VISION

L'Équipe de la Défense mettra sur pied, emploiera et entretiendra des forces d'une grande qualité qui seront aptes au combat, adaptées à leurs tâches, interopérables et rapidement déployables. Nous ferons appel à une doctrine et à des technologies de pointe pour remplir nos rôles territoriaux et internationaux dans l'espace de bataille du XXI^{e} siècle et nous serons reconnus, tant ici qu'à l'étranger, comme une institution compétente et innovatrice, axée sur l'information. Grâce à un leadership transformationnel et une gestion cohérente, nous tirerons parti d'un héritage dont nous sommes fiers pour atteindre des objectifs stratégiques cohérents.

205. OBJECTIFS DE CHANGEMENT

1. Le document intitulé *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020* prescrit au Ministère huit objectifs stratégiques qui le guideront et l'orienteront dans la planification de la défense pendant les 20 prochaines années. Ces objectifs embrassent autant le développement perfectionnement de notre capacité que l'évolution de notre organisation. Dans le GPD, ils sont désignés objectifs de changement. À l'intérieur du cadre stratégique global établi en 1994, les décisions que nous prendrons relativement à l'ensemble de nos activités de défense seront guidées par ces objectifs de changement. Chacun de ces derniers s'accompagnent d'échéanciers quinquennaux qui se traduiront en buts à court terme, lesquels viendront étayer le programme de changement de la défense au sein de la période de planification prévue dans le GDP. Les objectifs de changement et les buts pour l'an 2000 se définissent comme suit :

a. **Objectif de changement 1 (C01) : une voie novatrice – Tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir**. Il se divise dans les buts suivants :

1. Améliorer les aptitudes collectives de l'équipe des hauts cadres dans le domaine de la prise de décisions.
2. Définir la stratégie à long terme par tranches quinquennales, puis l'examiner et la mettre à jour périodiquement.
3. Bâtir les scénarios de planification des forces et s'en servir pour procurer au gouvernement des conseils cohérents.
4. Grâce à l'adoption d'un système de mesure du rendement axé sur les résultats, fournir au gouvernement, au Parlement et à la population des rapports à valeur ajoutée sur notre progression vers l'an 2020.
5. Tenir les intervenants au courant de nos progrès stratégiques grâce à un programme d'information méthodique.

b. **Objectif de changement 2 (C02) : des chefs déterminés - Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement**. Il se divise dans les buts suivants :
   1. Définir et appliquer des normes élevées de sélection, de formation et d'évaluation des chefs militaires et civils de tous les échelons.
   2. Adopter un programme méthodique qui inculquera aux cadres supérieurs les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour assurer la planification et la prise de décisions au niveau stratégique, et pour fournir des conseils au gouvernement.
   3. Renforcer le professionnalisme et la reddition de comptes en définissant un cadre de valeurs pour l'institution de la Défense.

c. **Objectif de changement 3 (C03) : la modernisation - Aligner une structure de forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXI^e siècle**. Il se divise dans les buts suivants :
   1. Concevoir une structure des forces viable et à la mesure de nos moyens.
   2. Mettre en œuvre un programme de modernisation cohérent, progressif et innovateur comportant au moins 23 p. 100 du Programme des services de la Défense en immobilisations.
   3. Mettre au point de nouvelles capacités adaptées à la lutte contre les menaces asymétriques et les armes de destruction massive.
   4. Réorienter la R-D de défense vers les besoins opérationnels du Ministère en tirant parti des technologies de pointe et de l'expertise technique canadienne, surtout dans les domaines de l'espace, de la télédétection, des télécommunications et de la gestion de l'information.
   5. Adopter un programme d'expérimentation interarmées maximisant l'efficacité des nouvelles doctrines et des nouveaux systèmes.

d. **Objectif de changement 4 (C04) : des forces déployables dans le monde entier - Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier**. Il se divise dans les buts suivants :
   1. Organiser les forces terrestres de façon à ce que l'avant-garde et la force d'intervention principale puissent être entièrement déployées sur un théâtre d'opérations extraterritorial dans des délais respectifs de 21 et de 90 jours.
   2. Renforcer notre capacité de transport stratégique aérien et naval.
   3. Opérer la conversion du commandement de la force interarmées en une organisation déployable de C^4I capable d'assurer le commandement et le soutien logistique nationaux au niveau opérationnel de la guerre.

e. **Objectif de changement 5 (C05) : des forces interopérables - Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C^4I**. Il se divise dans les buts suivants :
   1. Gérer notre relation d'interopérabilité avec les É-U. et nos autres alliés de façon à permettre une intégration opérationnelle parfaite dans un délai réduit.
   2. Mettre au point un programme complet d'adoption d'une nouvelle doctrine et de nouveaux équipements compatibles avec ceux de nos principaux alliés.
   3. Élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés de façon à y inclure toutes les armées ainsi que des échanges avec les États-Unis.

f. **Objectif de changement 6 (C06) : carrière de choix - Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents déterminés à remplir leur mission**. Il se divise dans les buts suivants :
   1. Réduire le nombre de groupes professionnels militaires de soutien et s'orienter vers des champs professionnels plus vastes

professionnels plus variés.

2. Mettre au point des politiques de carrière flexibles pour répondre à l'évolution des besoins.
3. Étudier et adapter de nouvelles stratégies d'instruction pour permettre à tous les membres des FC d'acquérir les connaissances et les aptitudes communes nécessaires pour opérer dans l'espace de bataille du XXIe siècle.
4. Élaborer et mettre en œuvre un programme de recrutement et de continuité d'emploi qui répondra mieux aux besoins futurs de l'Équipe de la Défense.
5. Mettre en œuvre les recommandations parlementaires sur la qualité de vie.

g. **Objectif de changement 7 (C07) : des partenariats stratégiques - Nouer des partenariats externes stratégiques bien définis afin de faciliter à la Défense la réalisation des objectifs nationaux**. Il se divise dans les buts suivants :
   1. Lorsqu'il y a lieu, assurer la planification en collaboration avec d'autres ministères afin de créer une synergie et d'accroître l'efficacité.
   2. Mettre en œuvre un programme qui encouragera une compréhension et une coopération supérieures à l'égard des syndicats représentant de nombreux membres de l'Équipe de la Défense.
   3. Favoriser une conception coordonnée de la stratégie de sécurité nationale.
   4. Reformuler les partenariats essentiels avec les secteurs public et privé de la nation afin de tirer le meilleur parti des capacités de défense.
   5. En coopération avec l'industrie canadienne, aligner des démonstrateurs de technologie permettant d'affronter des menaces asymétriques.

h. **Objectif de changement 8 (C08) : gestion des ressources - Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements**. Il se divise dans les buts suivants :
   1. Concevoir et mettre en œuvre un système intégré de gestion de défense assurant la transition de la stratégie aux résultats.
   2. Revitaliser le processus d'acquisition ministériel en vue de réduire les délais d'acquisition de 30 % dans le cas des projets ayant reçu l'approbation ministérielle.
   3. Mettre en place un mécanisme annuel interarmées pour fixer les priorités de notre programme d'immobilisations et faciliter celui-ci.
   4. Mettre au point un système de gestion des biens immobiliers qui facilitera les décisions d'investissement et de liquidation.
   5. Réduire de 10 % les infrastructures détenues par le Ministère.
   6. Procéder à l'intégration des systèmes d'information gestionnelle des activités à l'échelon ministériel..

206. PRIORITÉS EN MATIÈRE D'AFFECTATION DES RESSOURCES

1. Généralités. L'une des clés à une gestion efficace des ressources consiste à établir les priorités qui s'imposent pour guider la prise de décision. À l'avenir, la perspective de programme permettra de définir les priorités générales en ce qui concerne le GPD. Dans le GPD 2000, les affectations particulières aux organisations de premier échelon cadreront encore avec le Programme des services de la Défense (PSD), qui se répartit en quatre volets de base. Il s'agit des budgets de fonctionnement, de l'approvisionnement national, des immobilisations et des ressources humaines militaires. La présente section oriente l'attribution des ressources au sein de chaque volet du PSD. De plus, les priorités au plan de la gestion de l'information sont définies.

2. **Budgets de fonctionnement**. Un budget de fonctionnement est attribué à chaque gestionnaire de premier échelon afin de lui permettre de créer, de soutenir et de maintenir les forces requises pour la réalisation des opérations. Bien que la décision à cet égard ressorte des compétences ministérielles, les gestionnaires de premier échelon ont la responsabilité de déterminer leurs propres priorités en vue d'accomplir les tâches et de remplir les objectifs qui leur sont confiés.

3. **Approvisionnement national**. Les priorités à ce niveau définissent les limites dans lesquelles la demande d'approvisionnement national (AN) peut être satisfaite à l'intérieur des contraintes de disponibilités; les gestionnaires de premier échelon et leurs gestionnaires du programme d'équipement s'en serviront pour planifier et mettre en oeuvre le programme d'AN. Elles sont reliées à l'état de préparation et à la cadence opérationnelle voulue. Le respect de ces priorités ne devrait pas entraîner la perte ou la non-disponibilité d'une capacité quelconque pendant de longues périodes.

4. Ces priorités visent à rendre possible le nivellement des ressources AN du Ministère et à répartir de manière efficace les moyens qui se font rares. Le principe sous-jacent est l'utilité, celle-ci s'entendant par la capacité de servir à des fonctions multiples et remplir des rôles critiques dans la pratique. Des systèmes solides et convenables au combat, qui ont une applicabilité opérationnelle élargie, ont en général une plus grande utilité que les systèmes plus vieux et spécialisés, dont l'applicabilité est limitée. Les éléments d'avant-garde ont d'habitude une plus grande applicabilité par rapport aux forces principales. Dans les cas où les systèmes recoupent plusieurs niveaux de priorité, on devrait effectuer une pondération confondue.

Tableau 2-1 – Priorités dans l'approvisionnement national

Priorité	Description	% de financement
1	**Opérations déployées et certaines forces d'intervention rapide**. Il s'agit notamment des éléments déployés et de leur soutien, entre autres le fret, le déplacement et les communications stratégiques (dont les transmissions protégées). Les activités suivantes y sont également comprises : SAR (Labrador/Cormorant), opérations d'interception quotidiennes du NORAD effectuées par un maximum de quatre aéronefs CF 18, FOI 2, l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), 8 ETCA Trenton, l'Équipe d'intervention NBC du SREIFC, le groupe-bataillon de la Force de réaction immédiate (Terre), les bâtiments assignés aux forces permanentes de l'OTAN ainsi que l'Équipe d'intervention en cas d'incident informatique du GOIFC.	100 %
2	**Besoins essentiels**. Il s'agit de la navigabilité des aéronefs et des navires ainsi que de l'état de rouler des véhicules, notamment les systèmes à sécurité définie et les ressources requises pour continuer d'observer les réglements civils applicables. Les éléments suivants sont également compris : vêtement auxiliaire et habillement tactique, affrètement aérien militaire, applications et systèmes informatiques essentiels à usage commun, activités de réglemenation dont le nettoyage écologique, les paiements législatifs et l'autofinancement de TPSGC.	100%
3	**Ressources de haute utilité et d'avant-garde**. Il s'agit notamment des capacités requises pour les scénarios de défense les plus probables, en particulier les ressources d'avant-garde, les opérations intérieures et l'entraînement quotidien. Ces flottes sont en général polyvalentes, hautement capables et fréquemment utilisées. Marine – frégates de la classe HALIFAX, navires de défense côtière et de déminage de la classe KINGSTON et transmissions tactiques. Armée de terre - Coyote, VLB 3, Grizzly, Iltis, VSLR, VLMR, armes légères, matériel de [illegible]	pas moins de 85 %

	détection de mines et de terrassement, génératrices, transmission tactiques. Force aérienne- Hercules, Griffon, Aurora, jusqu'à 12 CF-18 munis de munitions à guidage de précision OSID – détachements de laision arrière d'intervention rapide	
4	**Systèmes d'instruction**. Il s'agit notamment de simulateurs et d'appareil de soutien de l'entraînement qui sont utilisés dans les écoles des FC et dans les formations ou unités pour assurer l'instruction individuelle et collective selon les normes approuvées. Y sont compris les aéronefs DASH 8, CF-18 et Tutor qui servent à l'instruction individuelle en attendant que le Programme d'instruction au vol de l'OTAN (NFTC) ne soit opérationnel; y sont exclus les aéronefs dont se servent les unités opérationnelles d'entraînement et qui seront soutenus au même niveau que le reste de cette flotte.	pas moins de 85 %
5	**Capacités utilitaires**. Il s'agit de ressources de haute utilité mais qui sont limitées par l'âge ou un rôle spécialisé. Elles n'ont pas servi dans les opérations internationales aussi souvent que les systèmes de priorité 3. Armée de terre – transports de troupes M113A2, VLLR, Cougar, artillerie légère, systèmes d'armes antiblindés TUA et ainsi que le système de défense antiaérienne à très basse altitude Javelin. Force aérienne – Sea King, Airbus et Twin Otter Marine – bâtiments de servitude, repêcheurs de torpilles, bâtiments de la classe PROTECTEUR.	pas moins de 70 %
6	**Ressources de la force principale**. Il s'agit notamment des ressources qui sont d'habitude déployées seulement dans le cadre d'une force de contingence et auxquelles une plus haute priorité n'est pas attribué ou qui ne remplissent pas un rôle spécial. Ces systèmes ont en général un délai de mise en service important avant le déploiement. Marine – navires de la classe IROQUOIS et sous-marins de la classe VICTORIA Armée de terre - M109, char Leopard (y compris les versions techniques) et DABA Force aérienne – CF-18 (excluant ceux prévus pour la priorité 1, 3 ou 4)	pas moins de 65 %
7	**Autres capacités et services**. Il s'agit notamment des aéronefs Challenger, T33 et Buffalo, les BV 2-6 et toutes les ressources qui ne sont mentionnées ci-haut.	pas moins de 60 %

5. **Immobilisations**. Le programme d'immobilisations s'étend aux activités qui visent à maintenir et à élargir les biens d'équipement du MDN. Il comporte notamment :
   a. des projets stratégiques d'équipement et de gestion de l'information, les priorités étant définies par le Comité de gestion de la Défense;
   b. des projets non stratégiques d'équipement et de gestion de l'information, les priorités étant définies par les gestionnaires de premier échelon et les fonds provenant des affectations au titre des immobilisations et des ajustements à l,intérieur des plans d'affaires;
   c. des projets de besoins divers financés à même les immobilisations prévues dans les budgets de fonctionnement des gestionnaires de premier échelon;
   d. des projets de construction financés à même les immobilisations prévues dans les budgets de fonctionnement des gestionnaires de premier échelon et le compte ministériel de construction géré par le SMA (IE).

6. **Capacité financière**. Près de la moitié des réductions budgétaires effectuées depuis 1994 ont été assumées par les affectations aux biens d'équipement. Même si les efforts visant à surmonter cette coupure ont porté un certain fruit, la capacité financière du programme des biens d'équipement demeure un problème. Si on le

garde tel quel, le budget d'immobilisations actuel et prévu pour la période de planification du GPD sera pour la plus grande part consommé par les projets approuvés (A et B), ce qui ne fait pas de la place pour les nouvelles initiatives. Face à ce problème, on a fait un examen approfondi du programme A et B actuel et le CGP 9/99 a approuvé que 213 millions de dollars soient retirés du programme déjà approuvé pour l'année financière (AF) 2000-2001. Une telle mesure, combinée à une limitation des mouvements de trésorerie d'autres projets et une réduction des affectations aux initiatives non stratégiques, permettrait la mise en marche de nouveaux projets durant la période de planification du GPD.

7. **Priorités**. Il importe d'établir les priorités en ce qui concerne le plan d'immobilisations afin que le Ministère puisse faire démarrer des projets stratégiques. Pour élargir le concept de capacité financière à un échéancier couvrant le cycle de vie des ressources, le Ministère devra élaborer un plan de capacités stratégiques (PCS). Celui-ci fera correspondre les besoins de capacités stratégiques avec lesniveaux de ressources prévus pendant une période de 25 ans, créant ainsi la fondation pour les projets d'immobilisations à long terme éventuels. Le PCS comportera un examen, une analyse et une classification de tous les projets stratégiques de longue haleine en vue d'établir leur pertinence relativement au Livre blanc sur la défense de 1994 et aux objectifs définis par la Défense dans la Stratégie 2020.

8. En l'absence d'un PSC pour la période de planification du GPD 2000, le Comité de gestion de la Défense a énumérés 10 projets qui sont prioritaires dans les affaires nouvelles.

Tableau 2-2 – Priorités dans les biens d'équipement

Désignation du projet	Commencement prévu (AF)	Capacité opérationnelle initiale visée (AF)
Hélicoptère maritime	1999-2000	2004-2005
Remplacement des TTB – VBL, phase II	1999-2000	2002-2003
Modernisation graduelle des Aurora (projet d'ordre général)	Commencé	Sous-projets par étapes
Modernisation graduelle des CF-18 (projet d'ordre général)	Commencé	Sous-projets par étapes
Satellite canadien de télécommunications militaires	1999	2006-2007
Remplacement du C2, défense antiaérienne du CEMM	2000-2001	2005-2006
Capacité de soutien logistique à la mer et de transport maritime	2001-2002	2007-2008
Projet spatial interarmées	1999	Projet par étapes
Ravitaillement aérien stratégique	2000-2001	2006-2007
Vécule blindé de combat	2004-2005	20072008

9. **Priorités dans les travaux de construction**. L'intégration du Plan d'immobilisations à long terme

9. **Priorités dans les travaux de construction**. L'intégration du Plan d'immobilisations à long terme (Construction) demeure la responsabilité du SMA(IE). Les grandes priorités dans les travaux de construction sont les suivantes :

Tableau 2-3 – Priorités dans les travaux de construction

Priorité	Description
1	Santé et sécurité, dont les règlements de l'environnement et de la sécurité
2	Infrastructure opérationnelle, dont les jetées, les aires d'atterrissage et les installations de C^4I
3	Demolition et, au besoin, remplacement des bâtiments non occupés ou sérieusement délabrés
4	Infrastructure d'entraînement, par exemple les polygones, les simulateurs et les installations pédagogiques
5	Infrastructure de soutien

10. **Priorités au plan du personnel**. Les directives suivantes s'appliquent :
    a. Seuils d'ajustements généraux aux effectifs militaires. D'importants changements à l'effectif ont été mise en oeuvre, par suite des impératifs budgétaires récents; le temps est venu de s'assurer qu'il y ait stabilité d'année en année en raison des conséquences délétères que les changements soudains à l'effectif ont sur le personnel militaire. Pour cette raison, les ajustements annuels à l'effectif militaire sera limité à plus ou moins un pour cent (+ ou – 1 p. 100), sauf approbation du VCEMD;
    b. Priorités dans la répartition des ressources humaines militaires. Les directives du SM et du CEMD voulant que l'on trouve un équilibre entre l'efficacité opérationelle actuelle et celle des années à venir ont entraîné des changements considérables à ce qui était désigné autrefois priorités de dotation du VCEMD. Voici ces priorités, exprimées en pourcentage de l'effectif militaire que doit combler le SMA (RH – Mil) en collaboration avec les gestionnaires désignés :

Tableau 2-4 – Priorités de dotation des FC

Priorité	Description	% de dotation
1	**Forces déployées, obligations internationales et certaines unités d'intervention rapide**. Il s'agit de toutes les formations, unités ou personnes qui sont en déploiement à l'extérieur du Canada dans le cadre d'opérations des FC ou qui sont affectées auprès de l'OTAN, du NORAD HORS-CANADA ou à des postes d'échange et de liaison à l'étranger. Ce sont les escadrons de SAR Labrador/Cormorant, la FOI 2, l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, le 8 ETCA Trenton, l'Équipe d'intervention NBC, le groupe-bataillon de la Force de réaction immédiate (Terre), le navire de la SNFL ainsi que l'Équipe d'intervention en cas d'incident informatique.	100 %
2	**Activités essentielles de maintien et de changement**. Ces activités sont essentielles si l'on veut renforcer l'efficacité opérationnelle future et les compétences spécifiques et maintenir en même temps.la cadence opérationnelle actuelle. Ce sont le SMA(Pol), l'état-major J du QGDN, le directeur général – Planification stratégique, le SNE, l'UNCIFC, le BP QV, les BP des Grands projets de l'État qui sont en phase de développement ou de mise en oeuvre, l'état-major de transition responsible des sous-marins, le QGFI Kingston (Quartier général de la 1re Division du Canada jusqu'à la transition), le BP du NFTC, et le DGAP. Y sont également inclus les centres de concept et de doctrine de chaque armée, par exemple le Centre de guerre maritime et ses équivalents de l'armée de terre et de la force aérienne.	98 %

3	**Recrutement, éducation, instruction et gestion des carrières**. Afin de maintenir et de renouveler la base de connaissances et de compétences face au déclin de la masse critique experte, le recrutement, l'éducation et l'instruction ont la priorité par rapport aux unités opérationnelles non engagées. Il s'agit en particulier du recrutement et de l'instruction des recrues ainsi que des gestionnaires de carrière qui sont directement responsables des groupes professionnels militaires. Ce sont les collèges, écoles et unités opérationnelles d'entraînement du SREIFC et des CEMA,dont le NFTC. Le soutien que la Force régulière apporte aux programmes des cadets et des Rangers juniors tombe également sous cette catégorie.	96 %
4	**Unités opérationnelles**. Il s'agit de toutes les unités opérationnelles susceptibles de se déployer. Ce sont notamment les unités de combat, les unités d'appui et les unités de soutien de la force de campagne régulière de l'Armée de terre, de tous les bâtiments de combat naval, des pétroliers ravitailleurs secondaires, des sous-marins et des escadrons de chasse de la force aérienne, des escadrons de patrouille maritime, des escadrons d'hélicoptère maritime et des escadrons de transport ainsi que du GOIFC de l'OSID et du 79e Régiment de transmissions. Lorsqu'un CEMA applique la disponibilité opérationnelle hiérarchisée, la dotation moyenne pondérée de l'ensemble des postes ne doit pas passer au-dessous de ce niveau.	92 %
5	**Appui des réserves**. Il s'agit de tous les postes de la force régulière qui sont intégrés aux unités de la réserve pour assurer leur leadership, leur entraînement, leur soutien ou leur administration.	90 %
6	**Tous les autres postes**. Il s'agit de tous les postes qui ne sont pas mentionnés ci-haut, entre autres le personnel affecté dans les bases, dans les unités statiques ou dans les quartiers généraux.	85 %

11. **Gestion de l'information**. La présente section définit les priorités dans l'instauration d'un environnement informationnel plus intégré. La gestion de l'information embrasse les gens, les processus, les données, les techniques, les procédures, les programmes de formation et les systèmes qui aident dans la prise de décision. Ces priorités déterminent l'importance relative de divers domaines; les gestionnaires de premier échelon doivent les appliquer dns leur planification et activités de mise en oeuvre.

Tableau 2-5 – Priorités de GI/TI

Priorité	Description
1	**Architecture, normes et processus**. Il s'agit des architectures administratives et techniques, des architectures de traitement de l'information, des structures de données et des architectures de système qui permettent d'intégrer l'entreprise au niveau ministériel, combinées aux normes procédurales, techniques et de production qui favorisent l'acquisition rapide de systèmes dans un contexte de modernisation évolutive. Il faudra améliorer le taux de succès des projets de GI. Cela comprend la gestion des systèmes d'information auniveau national et local, qui crée l'intégrité et la disponibilité, résultats essentiels. Cette priorité englobe la convergence et l'intégration graduelle des systèmes liés aux opérations, au matériel, à l'approvisionnement et au personnel, conformément à l'objectif stratégique 8.
2	**Commandement et contrôle**. Il s'agit des systèmes stratégiques et opérationnels d'information et de communication qui servent dans l'ensemble du Ministère à planifier, diriger et surveiller les opérations interarmées et interalliées. La plaque tournante de cette priorité est le JC2IS et le CCDN, travaillant de concert avec leurs partenaires du MCOIN, de l'AFCCIS et du LFCS, et les capteurs stratégiques connexes à divers niveaux de sécurité. Cela regroupe l'élargissement de ces systèmes en théâtres opérationnels, permettant d'assurer le commandement et le contrôle en temps quasi réel à l'échelle nationale. Cette priorité englobe les contributions canadiennes aux centre de commandement du NORAD

	ainsi que le soutien des réseaux de télécommunications stratégiques tels que les télécommunications militaires par satellite et le système de traitement des messages militaires.
3	**Cadre de gestion de l'enterprise**. Grâce à la définition et au développement du Système intégré de gestion de la Défense (SIGD), on pourra réaliser l'intégration de bout en bout de la stratégie ministérielle depuis la planification des affaires jusqu'à la mesure du rendement d'ici l'AF 2001-2002. Le SIGD sera relié aux systèmes de ressources du Ministères, notamment le SCGF et le DSRHI. La mise en place de la capacité opérationnelle finale pour les applications du SCFG, du DSRHI et de l'ASAFC est essentielle à la gestion des ressources ministérielles. Besoin est de poursuivre l'adoption de nouvelles versions logicielles et la coordination dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Il faudra procéder par échelons à une plus grande fonctionnalité, la priorité revenant à la comptabilit par activités, la comptabilité d'exercice et les outils de prévision relative à la main d'oeuvre et d'établissement des coûts connexes. On prévoit que les moyens seront disponibles pour mettre le SIASM en oeuvre d'ici l'AF 2001-2002.
4	**Réseau d'exploitation commune**. Il s'agit de mettre en place un bureau et un courrier électronique communs dans l'ensemble du Ministère, ainsi que de donner un accès universel à l'Internet et au commerce électronique, avec un niveau de sécurité adéquat et une formation générale qui soit utile à tous les utilisateurs.
5	**Cadres de fonction unique critique**. Certaines fonctions uniques critiques exigent une attention prioritaire compte tenu d'un impératif lié aux opérations, à la politique ou à l'analyse de rentabilisation. Pour cette période de planification triennale, cette priorité englobe la sécurité et la police militaire ainsi que les services de santé.

207. DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE, MAINTIEN EN PUISSANCE ET MOBILISATION

1. **Disponibilité opérationnelle**. La disponibilité opérationnelle constitue l'état de préparation du personnel et du matériel en vue de poursuivre les tâches décrites dans un scénario ou de réaliser une opération pendante. Le Livre blanc sur la défense de 1994 donne des instructions et des conseils d'ordre général sur les niveaux de préparation recommandés des FC.

2. Au regard de l'accroissement prévu dans le délai d'avertisseement, les FC sont tenues de maintenir les niveaux de préparation suivants :

Tableau 2-6 – Niveaux de préparation des FC

INTERARMÉES	MARINE	ARMÉE	AVIATION	
DÉFENSE DU CANADA				
Conflit élargi	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours
Objectifs de défense				
-Surveillance et contrôle		8 heures	15 jours	Sans délai
-Soutien aux autres ministères		8 heures	8 heures	8 heures
-Aide humanitaire	48 heures	24 heures	24 heures	24 heures

-Recherche et sauvetage	Sans délai	Sans délai	8 heures	Sans délai
-Gestes terroristes	Sans délai			
-Aide au pouvoir civil		8 heures	8 heures	8 heures
DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD				
CANUS		180 jours	180 jours	180 jours
SÉCURITÉ INTERNATIONALE				
Forces de réaction immédiate			7 jours	
Élément d'avant-garde (y compris les états-majors)	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours
Force principale de contingence (y compris les états-majors)	90 jours	30 jours	90 jours	90 jours
Aide humanitaire internationale			48 heuress	
Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger	3 jours	2110 jours	3 jours	3 jours

3. **Maintien en puissance**. Le maintien en puissance constitue la capacité d'une force militaire à maintenir son efficacité opérationnelle; il se mesure en journées d'opérations menées aux taux d'usage prévus et à la cadence opérationnelle escomptée. Les unités ou formations conservent en principe des réserves suffisantes d'article de combat tels que les munitions, le carburant et les rations pour quatre jours d'opération au niveau tactique. Les organisations de soutien au niveau opérationnel en conserveront des réserves de 26 jours dans le théâtre. Le soutien stratégique, faisant partie du processus de planification des opérations de contingence, fournira les articles nécessaires pour poursuivre les opérations au-delà de ce point.. le ravitaillement en fournitures médicales sera déterminé par le directeur général – Service de santé (DGS San).

4. Lorsque'ils sont déployés, les éléments d'avant-garde de la Force de contingence seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace faible. La Force elle-même sera dotée des ressources qui lui seront nécessaires pour mener des opérations de combat pendant 60 jours. Il ne faut pas confondre cette période avec la présence dans le théâtre, celle-ci étant sans aucun doute d'une durée plus longue.The resources required to sustain those forces committed to the contingency operations described in Chapter 3 are to be reported in Level One Business Plans, while Stage 3 mobilization plans will address the sustainment requirements for an additional 60 days of combat operations.

5. Le besoin de remplacer les pertes en matériel principal subies au combat ne fait pas partie du maintien en puissance systématique. Il est pris en considération au moment de procurer les articles en cause. Aux premier et deuxième seuils de mobilisation, tous les stocks de matériel disponibles peuvent être utilisés pour soutenir les opérations. La redistribution du matériel sera évaluée au cas par cas et des directives émises au besoin.

6. **Mobilisation**. En temps de paix, les capacités militaires des FC se maintiennent à des niveaux que le gouvernement juge prudents. Selon les évaluations actuelles, le Canada dispose d'au moins cinq ans d'alerte contre toute menace militaire conventionnelle d'envergure; cependant, le Livre blanc sur la défense de 1994 demande au MDN et aux FC d'élaborer des plans de mobilisation en vue de passer des opérations courantes de temps de paix à des engagements plus soutenus.

7. Le cadre à quatre seuils définit le concept global de la planification de la mobilisation. Les détails concernant les opérations elles-mêmes sont élaborés sous la direction du Sous-chef d'état-major de la Défense (SCEMD). La planification du premier seuil (Constitution de la force) et du deuxième seuil (Amélioration de la force) fait partie des processus relatifs à l'emploi et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité courante menée au sein du Groupe du SCEMD (avec la collaboration des CEMA et des chefs de groupe). La planification conceptuelle du troisième seuil (Expansion de la force) et du quatrième seuil (Mobilisation nationale) fait partie des processus relatifs à l'orientation stratégique et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité qui relève du VCEMD/(SMA(Pol)) ainsi que des organisations du premier échelon concernées. Le VCEMD a la responsabilité d'élaborer le plan global de mobilisation stratégique, selon les directives énoncées dans le Guide de planification de la mobilisation du VCEMD publié en mars 1999.

207. GUIDE DE PLANIFICATION DES FORCES

1. **Généralités**. Pour faire en sorte que les capacités requises soient disponibles dans l'avenir, la planification des forces au sein du Ministère se fondera sur trois horizons conceptuels. En instituant cette approche, l'on veille à ce que les décisions d'aujourd'hui soient prises en tenant compte de leurs répercussions sur la structure des forces et les capacités opérationnelles des années à venir.

Figure 2-2 – Horizons de planification

Nota : Les capacités englobent le matériel, l'organisation, l'instruction et la doctrine

a. **Horizon 1**. Cet horizon de planification s'intéresse essentiellement à la modernisation et au maintien de nos capacités actuelles les plus évoluées et qui en sont presque à la phase de mise en oeuvre où la gestion et le maintien des ressources essentielles sont assurés au moyen de l'approvionnement national, des immobilisations et du fonctionnement et entretien. La planification doit cibler l'efficacité tout en

des immobilisations et du fonctionnement et entretien. La planification doit éviter l'efficacité tout en réduisant le risque. Les extrants associés à cet horizon sont les plans d'activités, les plans d'opérations et les budgets. L'horizon 1 couvre une perspective de trois à cinq ans.

b. **Horizon 2**. Cet horizon de planification s'interesse essentiellement à la modernisation ou au remplacement des capacités actuelles. Un plus degré de risque est acceptable parce que les initiatives de ressourcement visant à créer des capacités perfectionnées ne sont pas nécessairement liées, de façon directe, aux questions budgétaires qui se posent. Les extrants sont les stratégies de développement des capacités et des plans d'investissement/capital qui décrivent dans le détail les répercussions budgétaires futures. L'horizon 2 couvre une perspective de 10 à 15 ans.

c. **Horizon 3**. Cet horizon de planification s'intéresse essentiellement à l'acquisition de nouvelles capacités. Il s'agit de lancer des choix de capacités puis de tester celles qui sont jugées viables pour en déterminer le modèle le plus convenable pour l'avenir. L'accent sera mis sur l'expérimentation et l'exploration de nouveaux concepts. Les extrants sont la décision d'explorer de nouveaux concepts, les premiers plans d'action et l'analyse des options. Cet horizon peut couvrir une perspective de 10 à 30 ans, en fonction de la capacité et de l'envergure du changement technologique.

2. Alors que le Livre blanc sur la défense de 1994 donnent des orientations générales sur les capacités et les effectifs d'avant-garde et de la Force principale de contingence (FPC), l'Exemen II des groupes professionnels militaires (GPM) ainsi que les enjeux de transport stratégique ont mis à découvert le besoin de préciser encore plus les prescriptions en matière de structure des forces. Même si les nombres mis en place sont plus légèrement élevés que les chiffres prévus en 1994, ils ne minent pas la capacité des FC à mettre en oeuvre la politique de défense. Aux fins de la planification des forces par les organisations de premier échelon, la taille maximale et la composition de l'avant-garde et de la FPC, en termes d'effectifs, de réservistes et d'espaces-véhicules, sont les suivantes :

Figure 2-3 – Aperçu de l'avant-garde et de la FPC des FC

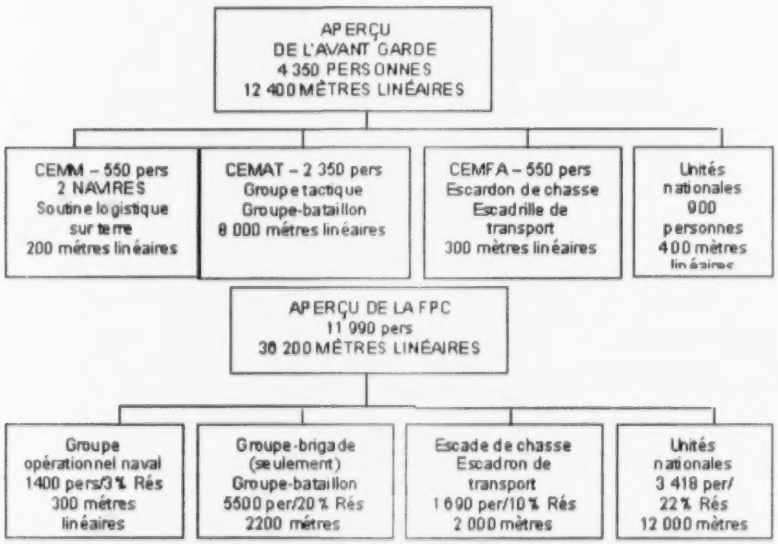

3. La figure 2-3 donne un aperçu des éléments qui composent l'avant-garde et la FPC, le nombre des effectifs et les limites de mètres linéaires, à des fins de planification du déploiement et des opérations. Ces forces compteront parmi elles jusqu'à 20 p. 100 de réservistes. Pour des raisons de disponibilité opérationnelle, on reconnaît que les deux premières rotations de l'avant-garde se composeront essentiellement des membres de la force régulière; toutefois, les rotations ultérieures comporteront un plus grand nombre de réservistes, de sorte à aboutir à la fin à un emploi de 20 p. 100 de la force de réserve. Les planificateurs de la défense se serviront

du présent guide ainsi que des scénarios de planification pour définir des options au plan de la structure des forces et au plan des biens d'équipement.

4. **Taux de rotation des unités**. Principe général, le taux de rotation des forces déployées est de 3:1, ce qui entraîne une structure de forces qui quadruple la taille des éléments éventuellement déployés. En période de haute candence opérationnelle, les unités feront alors une tournée de 6 mois et retourneront au Canada avant d'être redéployées. Dans le cas des forces terrestres et des unités nationales, qui ont toujours été en déploiement pendant plusieurs années, le taux de rotation accepté est 4:1. Pour ces unités seulement, la structure de forces nécessite cinq fois le nombre d'unités (les réserves comprises) éventuellement déployées, avec un arrêt de 24 mois d'une opération à l'autre. Sauf pour la mobilisation de troisième ou de quatrième seuil, la FPC sera déplyée dans le théâtre mais elle ne sera pas ravitaillée. Le CEMD a émis une directive distincte prescrivant, d'une rotation à l'autre, un séjour minimal de 12 mois au Canada pour les membres des FC.

209. SCÉNARIOS DE PLANIFICATION DES FORCES

1. La planification des ressources qui se fonde sur les scénarios permet aux FC de mieux analyser les besoins futurs et, ce faisant, élaborer une structure des forces adéquate. Les Scénarios de planification des forces (SPF) servent à :
   a. évaluer le risque;
   b. définir les aspects opérationnels, les besoins en ressources et autres facteurs déterminants;
   c. rationaliser les capacités requises.

2. Même si le développement de l'ensemble des scénario se poursuit encore, onze d'entre eux ont été élaborés, qui couvrent la gamme des conflits et les opérations prévues our les FC (voir la figure 2-4). Les scénarios continueront d'évoluer de sorte à refléter le contexte stratégique et les perspectives de défense du Canada. Le tableau 2-7 donne une courte description de chacun des scéanrios. Des descriptions plus détaillées sont disponibles auprès du bureau de première responsabilité (BPR), le Directeur général – Planification stratégique/Directeur – Analyse de défense (DGPS/DAD).

3. Aux fins de planification, les exigences en matière de capacités, de disponibilité opérationnelle, de maintien en puissance et de déployabilité seront tirées des scénarios, des objectifs de défense et des tâches. Les gestionnaires de premier échelon ont la responsabilité de satisfaire à ces exigences dans les limites des ressources qui lui sont confiées et de celles qu'ils pourront obtenir par la collabortaion avec leurs homologues. L'équilibre des besoins au niveau ministériel incombe au SM et au CEMD. Tout projet d'immobilisations mis de l'avant sera justifié et rationalisé dans le contexte des scénarios de planification des forces.

Figure 2-4 – La gamme des conflits

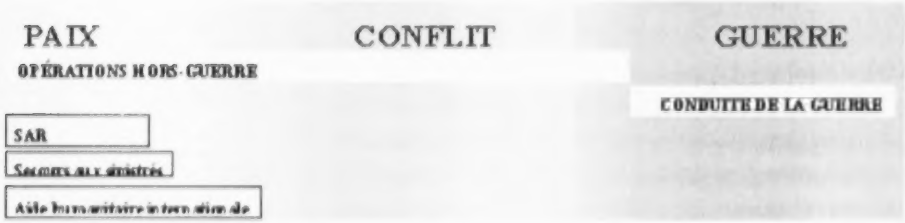

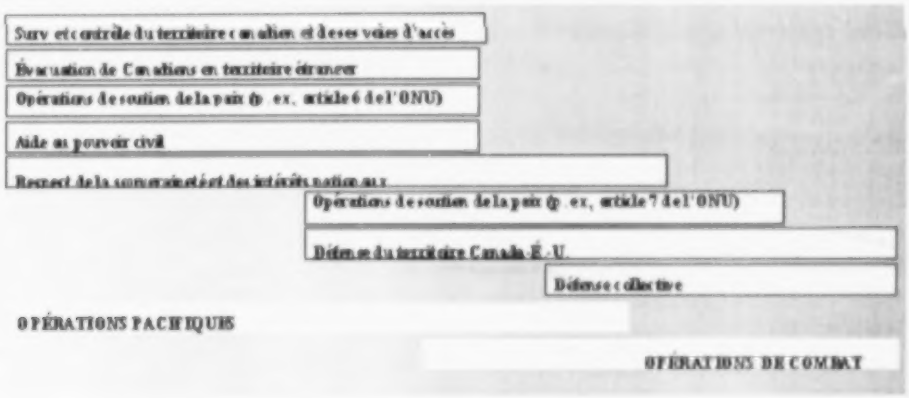

Tableau 2-7 : Scénarios de planification des forces

N°	Scénario	Résumé
1	Recherche et sauvetage au Canada	Les scénarios secondaires sont : sauvetage en mer au moyen d'un navire, recherche et sauvetage d'une équipe de chasse dans le Nord, le sauvetage de survivants d'un écrasement d'un gros avion de ligne dans une région éloignée du Nord.
2	Secours aux sinistrés au Canada	Contribuer à la fourniture de secours humanitaire et aider les autorités à restaurer l'infrastructure locale, à la suite d'un tremblement de terre important survenu sur la côte ouest du Canada.
3	Aide humanitaire internationale	Dans le cadre d'une opération de l'ONU, aider à la distribution de fournitures de secours à des réfugiés rassemblés dans un pays de l'Afrique centrale.
4	Surveillance/contrôle du territoire canadien et de ses voies d'accès	Aider d'autres ministères et les autorités de police à identifier, poursuivre et, au besoin, intercepter les plates-formes soupçonnées de transporter de la contrebande ou des immigrants clandestins avant qu'elles ne pénètrent dans le territoire canadien ou après.
5	Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger	Aider le MAECI, dans le cadre d'une force interalliée, à assurer la protection et l'évacuation de ressortissants canadiens se trouvant dans un pays étranger qui est menacé par un conflit.
6	Opérations de soutien de la paix (chapitre 6)	Participer, dans le cadre d'une force de maintien de la paix de l'ONU, à faire respecter le cessez-le-feu et aider à instaurer un climat stable et sécuritaire qui soit favorable à l'édification de la paix.
7	Aide au povoir civil	Aider les autorités civiles à instaurer l'ordre public dans un secteur où l'anarchie s'est installée, conséquence de querelles pour le contrôle des droits sur l'utilisation de l'eau à une époque de sécheresse intense.
8	Respect de la souveraineté et des intérêts nationaux	Revendiquant une compétence élargie en vertu de UNCLOS III, le Canada demande l'arrêt de l'exploitation des fonds marins canadiens par un pays étranger. Les FC aident d'autres ministères à faire respecter les revendications du Canada.

9	Opérations de soutien de la paix (chapitre 7)	À la demande d'un pays étranger, dans le cadre d'une coalition de l'ONU, les FC participent aux opérations visant à rétablir les frontières existant avant le déclenchement des hostilités avec le pays voisin et à redonner le contrôle d'un territoire occupé au pays ayant droit.
10	Défense du territoire du Canada et des États-Unis	En collaboration avec les forces américaines, les FC défendent le territoire canado-américain contre des menaces potentielles lancées par une nouvelle puissance mondiale au regard de l'appui que le Canada et les États-Unis donnent à une opération militaire étrangère.
11	Défense collective	Dans le cadre d'une force de l'OTAN, les FC tentent de prévenir et, au besoin, de contenir une attaque lancée contre un territoire de l'Organisation, puis elles mènent des opérations de restauration.

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

Page précédente | Prochaine page
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Chapitre 3: Directives particulières

301. GÉNÉRALITÉS

Le présent chapitre attribue des tâches et buts définis aux gestionnaires de premier échelon, dans la poursuite des objectifs de défense et de changement établis par le Ministère. Les intéressés devront déterminer la méthode la plus efficace et la plus rentable qu'ils emprunteront pour utiliser les ressources en vue de remplir leurs responsabilités. Ce document se cadre sur la seconde édition (à paraître) de la publication intitulée *Organisation et responsabilités*. Tous les gestionnaires de premier échelon fourniront des conseils au SM et au CEMD selon leur domaine de compétence.

302. CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE (CEMM)

1. **Généralités**. La force navale canadienne sera dotée d'une triade de capacités, à savoir effectuer des opérations en surface, dans l'espace aérien maritime et en profondeur. La capacité de surface a été mise en place grâce à l'acquisition de 12 frégates polyvalentes, à la modernisation de quatre destroyers de commandement et de contrôle et à la livraison de 12 navires de défense côtière (NDC). Quant aux ressources de profondeur, elles seront renforcées par la livraison de quatre sous-marins de la classe VICTORIA à compter de l'an 2000. On planifie le remplacement des ravitailleurs de la flotte dans le cadre du projet de Soutien logistique à la mer et transport maritime. D'autres efforts d'état-major sont en cours en vue de trouver les moyens de conserver la capacité de commandement et de contrôle et celle de lutte antiaérienne sur zone des destroyers de la classe IROQUOIS au sein des forces maritimes lorsque ces navires auront été désarmés.

2. D'un point de vue stratégique, il faudra maintenant se préoccuper des ressources aériennes, pour faire en sorte que les Forces canadiennes puissent se doter d'une capacité de défense maritime qui soit polyvalente. Les projets du chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA) - remplacement des hélicoptères maritimes et prolongation de la vie des Aurora - sont jugés essentiels à la réalisation du mandat confié au CEMM.

3. **Mission**. La Marine canadienne a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force navale polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense.

4. **Responsabilités du CEMM**. Le CEMM assume les responsabilités suivantes :
   a. assurer le commandement du Commandement maritime, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;
   b. mettre sur pied et maintenir des forces maritimes qui soient disponibles au plan opérationnel;
   c. fournir des conseils relatifs à la Marine et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;
   d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;
   e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;
   f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du CEMM**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CEMM, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (CMD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et informations qui portent sur la défense et la sécurité et touchent la force navale.
   b. **Objectif de défense 2 (CMD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.
      Tâche. Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents maritimes ou devant les attaques contre les ressources maritimes. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 8 heures.
   c. **Objectif de défense 3 (CMD03)** : satisfaire les demandes d'aide au pouvoir civil.
      Tâche. Se doter de la capacité de fournir un appui de transport maritime aux autres forces opérationnelles des FC. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 8 heures.
   d. **Objectif de défense 4 (CMD04)** : participer aux opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâches :
      1. Maintenir deux groupes opérationnels navals, un sur chaque côte. Un groupe opérationnel doit se préparer à être déployé dans un délai de 30 jours et se maintenir en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, ou pendant 180 jours pour des opérations de moindre envergure. Le deuxième groupe opérationnel doit se préparer à être déployé dans un délai de 60 jours. Chacun des groupes opérationnels doit préparer une unité d'avant-garde pour déploiement dans un délai de 21 jours et assurer son maintien en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace réduite.
      2. Se doter de la capacité d'évoluer au sein d'une force multinationale coalisée dans le cadre d'opérations d'embargo de faible niveau, de conflit de moyenne intensité et (ou) d'opérations interarmées. Fournir des forces navales, renforcées des éléments aériens assignés, qui pourront mener des opérations partout dans le monde.
      3. Se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliées OTAN d'intensité moyenne, partout dans la zone d'intérêt de l'OTAN.
      4. Fournir un bâtiment à la Force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT), et par occasions, un autre bâtiment à la Force navale permanente de la Méditerranée (STANAVFORMED). Le navire de la STANAVFORLANT maintiendra l'état d'alerte requis; il sera maintenu en puissance indéfiniment et déployable partout dans la zone des opérations de l'OTAN.
      5. Avec la collaboration du SMA(Pol) et du MAECI, contribuer aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens d'accomplir cette tâche sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale dans les ports étrangers; contributions aux exercices de Partenaire pour la paix et aux mesures d'instauration de la confiance; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.
   e. **Objectif de défense 5 (CMD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche.

1. Se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération et de répondre aux demandes d'aide pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères et paliers de gouvernement. Les forces doivent être en mesure d'intervenir dans un délai de 8 jours et elles seront placées sous le commandement d'un groupe opérationnel interarmées nommé par le SCEMD.
2. Se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle du CEMM consiste à assurer l'évacuation des Canadiens concernés par voie maritime. La force requise doit pouvoir intervenir dans un délai de 21 jours.
3. Fournir les forces et les installations requises pour répondre aux demandes d'aide faites par d'autres ministères ou paliers de gouvernement, dans les limites prescrites par les lignes de conduite et les règlements pertinents.

f. **Objectif de défense 6 (CMD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâche.

1. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN/FC pourront remplir son rôle d'institution nationales.
2. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (CMD07)** : assurer des secours humanitaires en cas d'urgence.
Tâche.

1. Se doter de la capacité d'évoluer dans le cadre d'une force interalliées et interarmées, pour fournir, de concert avec des organisations non gouvernementales (ONG), de l'aide humanitaire. Les forces navales, renforcées des éléments aériens assignés, rempliront cette mission dans un contexte de menace réduite, partout dans le monde.
2. Se doter de la capacité d'intervenir au pays en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 24 heures.
3. Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents maritimes et aériens de recherche et de sauvetage. Le CEMM doit se doter, de façon permanente, de la capacité d'assurer la coordination dans les régions de SAR de Halifax et de Victoria. Les opérations seront coordonnées avec la Garde côtière et les autres autorités civiles. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 8 heures.

h. **Objectif de défense 8 (CMD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâches :

1. Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources de la Marine se déroulent de manière efficace et rentable.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du CEMM.** Les buts suivants sont attribués au CEMM dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'acitivités doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue de les atteindre :

a. **Objectif de changement 3 (CMC03) : la modernisation.**
Buts :

1. **États d'alerte des groupes opérationnels.** Le CEMM et le SMA(Pol) devront ensemble prendre

les mesures nécessaires pour aligner nos états d'alerte OTAN avec les délais de 30 et de 60 jours prévus pour les groupes opérationnels dans le présent document. Ces changements aux niveaux de disponibilité opérationnelle OTAN de la Marine devront être mis en oeuvre avant la fin avril 2000.

2. **Commandement et contrôle et lutte antiérienne sur zone des groupes opérationnels.** Le CEMM est chargé de réaliser une étude de concept concernant les besoins en matière de C2 et de lutte antiérienne sur zone d'ici la fin avril 2000. Il s'agit de déterminer si les ressources concernées peuvent être conservées par la force maritime dans le long terme. Cette étude doit être suffisamment approfondie pour aboutir à la rédaction d'un document provisoire sur le concept des opérations et un énoncé des besoins opérationnels.
3. **Avenir des navires auxiliaires de dragage des mines**. Le CEMM retirera les NCSM MORESBY et ANTICOSTI de service avant la fin avril 2000; il transférera par la suite les deux bâtiments aux Biens de l'État qui en disposeraont.
4. **Avenir de deux des navires de défense côtière de la classe KINGSTON**. Le CEMM conclura avec le ministère des Pêches et Océans (MPO) en ce qui concerne l'utilisation ultérieure de deux des navires de défense côtière (NDC). Au cas où ses négociations s'avéreraient vaines, le CEMM proposera d'autres moyens visant à réduire de manière considérable les coûts de fonctionnement de deux des navires avant le 1er octobre 2000.

b. **Objectif de changement 4 (CMC04) : des forces déployables dams le monde entier.** But : perfectionner notre capacité de transport maritime stratégique. Présenter la feuille de synthèse demandant approbation préliminaire de projet (Soutien logistique à la mer et transport maritime) au CGP au plus tard le 31 mars 2001. Comme première démarche vers ce but, préparer et faire approuver au niveau du Ministère, un document de concept des opérations et un énoncé des besoins opérationnels.

303. CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE (CEMAT)

1. Généralités. La force terrestre du Canada se composera d'un mélange géographiquement dispersé, comprenant trois groupes-brigades de la Force régulière et un certain nombre (à déterminer par le processus de restructuration de la réserve terrestre) de groupes-brigades de la Force de réserve. L'armée de terre canadienne continuera de prendre appui sur le concept d'une force polyvalente et apte au combat, qui se caractérise par la rapidité et la précision de son feu, sa mobilité, son agilité et sa souplesse. Au fil des ans, elle se présentera comme un parc à roues composé de véhicules de combat et de soutien, reposant autant que possible sur un châssis commun. Grâce à plusieurs programmes d'immobilisations, on pourra créer une flotte rationalisée de transports de troupes blindés (TTB), alors qu'un dispositif moderne de commandement et de contrôle est sur le point d'être livré. Des plans sont en cours en vue de remplacer la capacité de soutien du tir direct.

2. Il convient d'élaborer un programme équilibre, abordable et soutenable pour maintenir les taux d'activité opérationnelle, pour attirer et retenir des gens qualifiés, pou mettre en service du matériel nouveau, pour réaliser la modernisation des forces et pour maintenir une infrastructure adéquate. Le défi consiste à créer une armée qui soit moderne, à la hauteur des moyens et plu capables de se déployer partout dans le monde.

3. **Mission**. Le CEMAT a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force terrestre polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense.

4. **Responsabilités du CEMAT.** Le CEMAT assume les responsabilités suivantes :
   a. assurer le commandement du Commandement de la Force terrestre, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;
   b. mettre sur pied et maintenir des forces terrestres qui soient disponibles au plan opérationnel;
   c. fournir des conseils relatifs à la Force terrestre et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les

Forces canadiennes;

d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;
e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;
f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources.** Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du CEMAT.** Les tâches qui suivent sont attribuées au CEMAT, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (CLD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et informations qui portent sur la défense et la sécurité et touchent la force terrestre.
   b. **Objectif de défense 2 (CLD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.
      Tâche. Se doter de la capacité de mener des opérations terrestres, notamment les patrouilles de reconnaissance, la surveillance et la protection des points névralgiques contre les violations de la souveraineté du Canada. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 15 jours. Les autres forces seront disponibles selon les consignes reçues en fonction du contexte stratégique, jusqu'à une intervention en cas de conflit élargi dans un délai de 180 jours. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.
   c. **Objectif de défense 3 (CLD03)** : satisfaire les demandes d'aide au pouvoir civil.
      Tâche. Se doter de la capacité d'aider les autorités civiles, au besoin, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, dans toute situation hors du contrôle de ces autorités. Les éléments de tête de la force terrestre, renforcés des ressources aériennes assignées, seront disponibles dans un déali de 8 heures. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.
   d. **Objectif de défense 4 (CLD04)** : participer aux opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâches :
      1. Se doter de la capacité d'évoluer au sein d'une force multinationale coalisée, sous légide de l'ONU, de l'OTAN, du CANUS ou toute coalition, pour mener des opérations de faible ou de moyenne intensité ainsi que des opérations de maintien et de soutien de la paix. Le CEMAT fournira des forces terrestres et des éléments assignés, qui pourront mener des opérations partout dans le monde.
      2. Se doter de la capacité de fournir une force terrestre pouvant comprendre : jusqu'à trois groupes tactiques séparés ou un groupe-brigade (composé de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé et d'un régiment d'artillerie, renforcé d'un soutien tactique adéquat). Des éléments particuliers ou d'avant-garde seront disponibles dans un délai de 21 jours et maintenus en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace réduite. Les autres éléments de la force doivent être disponibles dans un délai de 90 jours. La Force principale de contingence (FPC) sera maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, selon un guide de planification qui sera élaboré par le SCEMD dans le cadre du Processus de planification opérationnelle interarmées.
      3. Réserver un groupe-bataillon d'infanterie qui sera affecté soit comme force en alerte auprès de l'ONU ou en service auprès de la Force de réaction immédiate de l'OTAN (IRF(L) OTAN). Le

groupe-bataillon d'infanterie de celle-ci doit être disponible dans un délai de 7 jours et maintenu en puissance pendant une période indéterminée, dans des opérations de faible intensité.

4. CANUS. Mettre sur pied un deuxième groupe-brigade ainsi que des éléments aériens assignés pour assurer, de concert avec les forces américaines, la défense de l'Amérique du Nord, dans un délai de 180 jours (conformément aux plans pertinents).
5. Opérations de soutien de la paix (chapitre 6 de la Charte de l'ONU). Mettre sur pied une équipe d'observateurs, dotée de personnel de l'ensemble des FC, qui soit capable d'évoluer dans le cadre d'une force multinationale coalisée de l'ONU, en sus des forces qui sont à fournir.
6. Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Donner aux forces terrestres alliées la possibilité de s'entraîner au Canada, contre remboursement des frais.
7. Accroissement de la paix et de la stabilité. Avec la collaboration du SMA(Pol) et du MAECI, contribuer aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens d'accomplir cette tâche sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale dans les ports étrangers; contributions aux exercices de Partenaire pour la paix et aux mesures d'instauration de la confiance; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

e. **Objectif de défense 5 (CLD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâches :

1. Se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, notamment le Solliciteur général/GRC. Les éléments de tête de la force terrestre, renforcés des ressources aériennes assignées, seront disponibles dans un déali de 8 heures et placées sous le commandement d'une force opérationnelle interarmées désignées par le SCEMD.
2. Se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. La force requise doit pouvoir intervenir dans un délai de 3 jours.
3. Fournir les forces et les installations requises pour répondre aux demandes d'aide faites par d'autres ministères ou paliers de gouvernement, dans les limites prescrites par les lignes de conduite et les règlements pertinents.

f. **Objectif de défense 6 (CLD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâche. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN/FC pourront remplir son rôle d'institution nationales. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (CLD07)** : assurer des secours humanitaires en cas d'urgence.
Tâche.

1. Se doter de la capacité d'évoluer dans le cadre d'une force internationale chargée de fournir, de concert avec des ONG, de l'aide humanitaire. Les forces terrestres, renforcées des éléments aériens assignés, rempliront cette mission dans un contexte de menace réduite, partout dans le monde.
2. Se doter de la capacité d'intervenir au pays en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Les éléments de tête de la force terrestre, renforcés des ressources aériennes assignées, seront disponibles dans un déali de 24 heures et placées sous le commandement d'une force opérationnelle interarmées désignées par le SCEMD.
3. Être en mesure de mettre sur pied l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), dont les

effectifs proviendront de l'ensemble des FC, pour une mise en service jusqu'à 40 jours dans un contexte permissif. La DART doit être disponible dans un délai de 48 heures.

4. Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents de recherche et de sauvetage. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible sel les plan en vigueur.

h. **Objectif de défense 8 (CLD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche.

1. Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources de la Marine se déroulent de manière efficace et rentable.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du CEMAT.** Les buts suivants sont attribués au CEMAT dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'acitivités doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue de les atteindre :

a. **Objectif de changement 3 (CLC03) : la modernisation**
Buts.

1. **Transition de l'Armée de terre.** Achever le développement l'Armée de demain et mettre en oeuvre un plan visant à entamer sa transformation. Le CEMAT doit demander l'approbation du Conseil des Forces armées (CFA) et du Comité de gestion de la Défense avant la fin avril 2000.
2. **Ressources de moyenne intensité.** Dans la foulée de la transition susmentionnée, convertir la force terrestre en une flotte à roues, composée de véhicules de combat et de véhicules de soutien. Le CEMAT doit élaborer un plan en vue d'équiper la force terestre de véhicules à roues pour la plupart des fonctions de combat et de soutien. Plus particulièrement, il faudra présenter au CGP une demande d'approbation péliminaire de projet avant la fin avril 2000, relativement au remplacement du véhicule de combat blindé (VCB) pour le Leopard et Cougar.
3. **Avenir des parachutes.** De concert avec le SCEMD et le CEMFA, le CEMAT présentera une proposition d'ici fin avril 2000 en ce qui concerne l'avenir des parachutes, entre autres Skyhawks, aux fins d'approbation du CGD.

b. **Objectif de changement 4 (CLC04) : des forces déployables dans le monde entier**
Buts.

1. **Capacité de déploiement de la Force terrestre.** Concevoir la force terrestre de sorte que les éléments d'avant-garde et la FPC soient disponibles pour un déploiement à l'étranger dans un délai de 21 jours et de 90 jours, respectivement, au moyen de ressources perfectionnées de transport stratégique aérien et maritime. Le CEMAT doit produire un plan d'ici le 1er janvier 2002 pour une strucutre de forces terrestres qui soit plus rapidement déployable.
2. **Créer des unités nationales qui soient capables d'assurer le soutien des opérations intérieures.** Le CEMAT doit élaborer un plan avantle 1er janvier 2000 en vue d'assumer la responsabilité de la mise sur pied des unités nationales.

304. CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA FORCE AÉRIENNE (CEMFA)

1. **Généralités.** L'armée de l'air canadienne a pour rôle de mettre sur pied et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense. Les parcs d'aéronefs assignés s'avèrent cruciaux pour la réussite de cette tâche. La force aérienne s'est dotée de l'hélicoptère Griffon pour l'aviation tactique; elle s'apprête à remplacer le Labrador par le Comorant pour la recherche et sauvetage. Les prochaines activités seront surtout axées sur le remplacement des Sea King et la modernistion des Aurora et des CF-18, ce qui permettrait à l'aviation de renforcer sa capacité de mener des opérations de combat aérien.

2. Pour que les Forces canadiennes puissent mieux remplir leurs obligations de déploiement à l'échelle planétaire, l'aviation doit commencer sans tarder à corriger les lacunes qui existent dans le ravitaillement en vol et dans le transport aérien.

3. **Mission.** L'Armée de l'air canadienne (CEMFA) a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat, qui permet d'accomplir les tâches du Canada en matière de défense.

4. **Responsabilités du CEMFA**. Le CEMFA assume les responsabilités suivantes :
   a. assurer le commandement du Commandement aérien, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;
   b. mettre sur pied et maintenir des forces aériennes qui soient disponibles au plan opérationnel;
   c. fournir des conseils relatifs à la Force aérienne et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;
   d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;
   e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;
   f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées..

5. **Structure des forces.** Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources.** Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du CEMFA.** Les tâches qui suivent sont attribuées au CEMFA dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (CAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et informations qui portent sur la défense et la sécurité et touchent la force aérienne.
   b. **Objectif de défense 2 (CAD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.
      Tâche.
      1. Se doter de la capacité d'assurer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, la surveillance et le contrôle des activités qui se déroulent dans l'espace aérien du Canada. La force aérienne doit pouvoir intervenir sans délai.
      2. Se doter de la capacité d'appuyer les interventions en cas de gestes terroristes, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC. Un tel appui en globe des forces, (entre autres des capacités spécialisées de l'aviation pour le sauvetage en cas de prise d'otage), l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai.
   c. **Objectif de défense 3 (CAD03)** : satisfaire les demandes d'aide au pouvoir civil.
      Tâche. Assurer le soutien de mobilité aérienne aux autres forces opérationnelles des FC. Les éléments de tête des forces assignées doivent pouvoir intervenir dans un délai de 8 heures.
   d. **Objectif de défense 4 (CAD04)** : participer aux opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâche.
      1. Se doter de la capacité d'évoluer au sein d'une force multinationale coalisée, potentiellement sous légide de l'ONU, de l'OTAN, du CANUS ou toute autre coalition, pour mener des opérations de faible ou de moyenne intensité ainsi que des opérations de maintien et de soutien de la paix. Le

CEMFA fournira des forces aériennes qui pourront confronter des forces ennemies modernes partout dans le monde.

2. Se doter de la capacité de fournir une force aérienne dans le cadre d'opérations de contingence, cette force pouvant comprendre : jusqu'à une escadre de chasseurs, renforcée d'un soutien adéquat, et un escadron d'aéronefs de transport tactique. Un escadron de chasseurs, renforcé d'un soutien adéquat, ainsi qu'une escadrille de transport tactique seront disponibles dans un délai de 21 jours, le reste de la force principale de contingence devant être prêt dans un intervalle de 90 jours. L'escadron de chasseurs et l'escadrille de transport tactique seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace réduite. L'escadre de chasseurs et l'escadron de transport tactique seront soutenus pendant 60 jours de combat.
3. Dans le cadre du NORAD, avoir la capacité de détecter, de poursuivre et de caractériser toutes les menaces aérospatiales lancées contre l'Amérique du Nord, et de soutenir les opérations d'interception et d'élimination des menaces aériennes selon les besoins. Le CEMFA doit pouvoir faire appel à toutes les ressources aériennes disponibles pour protéger l'espace aérien de l'Amérique du Nord dans les délais voulus par le contexte stratégique.
4. Opérations de soutien de la paix (chapitre 6 de la Charte de l'ONU). Se doter de la capacité d'évoluer dans un contexte de menace réduite, dans le cadre d'une force de coalition multinationale charger d'imposer l'interdiction de vol et d'assurer la mobilité aérienne, n'importe où dans le monde.
5. Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliées de moyenne intensité, dans le cadre d'une force de coalition multinationale. L'aviation du CEMA doit être en mesure d'évoluer n'importe où dans le monde.
6. Obbligations de temps de pais à l'égard du CANUS et de l'OTAN. Affecter du personnel auprès du système d'alerte aéroportée avancée de l'OTAN. Participer à l'entraînement et aux exercices organisés par l'OTAN. Donner l'occasion aux forces aériennes alliées de s'entraîner au Canada, contre remboursement des frais. Pour satisfaire aux obligations du Canada à l'égard du CANUS, les forces aériennes opérationnelles participeront à des exercices aux côtés de leurs homologues américaines.

e. **Objectif de défense 5 (CAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâche.

1. Se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, notamment le Solliciteur général/GRC. Les éléments de tête de la force aérienne seront disponibles dans un délai de 8 heures et placées sous le commandement d'une force opérationnelle interarmées désignées par le SCEMD.
2. Se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle du CEMA consiste à assurer l'évacuation par les voies aériennes. Une intervention adéquate doit être disponible dans un délai de 3 jours.

f. **Objectif de défense 6 (CAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâche.

1. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir son rôle d'institution nationale.
2. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (CAD07)** : assurer des secours humanitaires en cas d'urgence.
Tâche.

1. Se doter de la capacité d'évoluer dans le cadre d'une force interalliées et interarmées, pour fournir, de concert avec des ONG, de l'aide humanitaire. Les forces aériennes rempliront cette mission dans un contexte de menace réduite, partout dans le monde.
2. Se doter de la capacité d'intervenir au pays en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Les éléments de tête de la force aérienne seront disponibles dans un délai de 24 heures.
3. Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents nationaux de recherche et de sauvetage. L'opération sera menée de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC ainsi qu'avec l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA) et la Garde côtière. Se doter, de façon permanente, de la capacité d'assurer la coordination des incidents grâce aux Centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS). Une intervention adéquate doit être disponible sans délai.

h. **Objectif de défense 8 (CAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche.
1. Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources de l'Armée de terre se déroulent de manière efficace et rentable.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du CEMFA**. Les buts suivants sont attribués au CEMFA dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre :

a. **Objectif de changement 3 (CAC03)** : la modernisation
Buts :
1. **Élaborer et mettre en oeuvre des plans visant à réduire le temps d'alerte et la structure des forces**. Présenter des plans au CGP avant la fin avril 2000, visant le réduction du temps d'alerte et de la structure des forces, compte tenu de l'évolution de l'ordre mondial et pour garantir la disponibilité des moyens pour la modernisation des Aurora et des CF-18.
2. **Élaborer et mettre en oeuvre des plans visant impartir le soutien au combat**. Les aéronefs de soutien au combat Challenger (CC/CE 144) et Silver Star (CT133) et ressources seront retirées de services en deux étapes. Tous les vols de Challenger cesseront à la fin avril 2000. Le Silver Star sera retiré du service à la fin de l'AF 2001-2002. Le CEMA doit élaborer un plan pour donner à contrat les services essentiels et assurer la fourniture d'un soutien soutenu au combat.
3. **Élaborer et mettre en oeuvre des plans visant à réduire le temps d'alerte et la structure des forces**. Réduire la structure des forces en déclarant deux aéronefs CC142 (DASH 8) excédentaires avant la fin avril 2000.

b. **Objectif de changement 4 (CAC04)** : des forces déployables dans le monde entier.
Buts :
1. **Améliorer notre capacité de transport aérien stratégique**. Définir, d'ici le 1er juin 2000, les ressources et la structure de forces requises pour assurer le transport aérien stratégique de forces déployables et des éléments de ravitaillement associés, en accordant la priorité à l'avant-garde. Achever les travaux sur le concept des opérations et la rentabilisation, où sont étudiés divers moyens de financement et la création de relations novatrices avec la USAF.
2. **Développer une capacité de ravitaillement stratégique en vol**. Présenter au CGP la Feuille de synthèse – Identification du ravitailleur stratégique en vol, aux fins d'approbation avant le 1er septembre 2000. Comme première démarche vers l'atteinte de cet objectif, il faudra préparer et faire approuver à l'échelon ministériel un document sur le concept des opérations et un énoncé

des besoins opérationnels.

305. SOUS-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE (SCEMD)

1. **Généralités**. Le SCEMD est l'officier principal des opérations des FC. De ce fait, il exerce le commandement et le contrôle sur les formations et unités des FC qui sont déployées dans le cadre d'opérations nationales, au nom du CEMD. Le Groupe du SCEMD comporte un état-major de planification interarmées situé au QGDN et plusieurs unités de campagne qui, ensemble, assurent un large éventail de soutien aux opérations et aux militaires canadiens en service à l'extérieur du pays.

2. Le SCEMD assure la coordination des opérations nationales. Le Groupe intègre l'analyse du renseignement, la planification stratégique ainsi que la coordination et le contrôle des opérations des FC.

3. Au plan stratégique, le SCEMD continuera de perfectionner le Système d'information de commandement et de contrôle interarmées (JC2IS) et présenter une demande d'approbation pour le Programme spatial interarmées.

4. **Mission**. Le CEMD a pour mission de planifier, d'orienter et d'appuyer la conduite des activités ministérielles et des opérations des Forces canadiennes.

5. **Responsabilités du SCEMD**. Le SCEMD est la plaque tournante de la planification militaire intégrée et des opérations au QGDN. Il est chargé d'élaborer les plans, d'orienter les opérations non courantes et des opérations de contingence des FC et de recommander l'affectation des ressources militaires requises pour la réalisation de ces opérations. Le SCEMD assume en particulier les responsabilités suivantes :
   a. assumer le commandement et le contrôle des opérations non courantes et des opérations de contingence, au nom de CEMD;
   b. veiller à la production et à la diffusion propices du renseignement militaire et scientifique;
   c. assurer la coordination de Protection civile Canada, au nom du SM;
   d. coordonner les fonctions interarmées comme les activités qui se déroulent à l'extérieur du Canada, les programmes interarmées et la doctrine générale.

6. **Structure**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

7. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.
   Tâches du SCEMD. Les tâches qui suivent sont attribuées au SCEMD, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (DCD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâches :
      1. Fournir au SM/CEMD des conseils stratégiques relatifs aux questions opérationnelles et aux options de contingence pour l'application globale de la force militaire.
      2. Assurer la fourniture de produits et services de renseignement stratégique, notamment l'évaluation bisannuelle de la menace.
   b. **Objectif de défense 2 (DCD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.
      Tâches :
      1. Planifier, diriger et contrôler l'intervention militaire en cas d'incursion dans le territoire canadien et dans ses voies d'accès.
      2. Créer l'état-major interarmées nécessaire à la mise sur pied d'un quartier général opérationnel qui

pourra évoluer au sein d'une force interarmées ou interalliées.

3. Aider à confronter les gestes terroristes susceptibles d'affecter la sécurité nationale en fournissant une intervention armée adéquate et en assurant le commandement et le contrôle. Une réponse adéquate doit être dispnible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.
4. Assurer la coordination opérationnelle et l'orientation de l'Équipe d'intervention NBC.
5. Planifier et coordonner les activités menées dans le domaine spatial qui contribuent à la protection du Canada et au soutien des opérations et programmes des FC.

c. **Objectif de défense 3 (DCD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.
Tâches : Selon les directives du CEMD, planifier, diriger et contrôler l'intervention militaire des FC en réponse aux demande d'aide au pouvoir civil.

d. **Objectif de défense 4 (DCD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
Tâches :

1. Assurer la planification stratégique, la coordination, l'attribution des tâches et la direction des opérations des FC. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.
2. Assurer la planification stratégique, la coordination, le contrôle et la direction des activités de renseignement, de contre-renseignement, d'imagerie et de géomatique et fournir des produits de renseignement aux autres ministères du gouvernement. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.
3. Fournir une organisation déployable de C^4I organization qui soit capable d'assurer le commandement national des opérations de guerre.
4. Planifier et orienter les mesures visant à accroître l'interopérabilité entre les militaires canadiens et américains sous la perspective des opérations interarmées.
5. Assurer des services d'analyse spécialisés, objectifs et adaptés aux besoins, qui permettront d'accroître l'efficacité opérationnelle. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.
6. Fournir les plans et les ressources qui sont nécessaires à la mise en oeuvre et à la coordination des mesures du MDN/FC pour la défense contre les armes de destruction massive.
7. Coordonner la fourniture des produits et services météorologiques et océanographiques, à l'appui des opérations des FC.
8. Assurer la planification du génie militaire et les services spécialisés, à l'appui des opérations. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.
9. Formuler la doctrine, pour appuyer les opérations interarmées et interalliées, dont la coopération entre civils et militaires.
10. Élaborer le Plan d'instruction nationale interarmées et coordonner l'instruction nationale interarmées au niveau stratégique. Documenter et publier les leçons d'ordre stratégique apprises.
11. De concert avec le SMA(Pol) et le MAECI, assurer la planification, la coordination et la conduite des opérations visant le contrôle des armements et la vérification, aux termes du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe, des Accrods de Vienne de 1994, des Accords de paix de Dayton et de la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU). Fournir des équipes d'escorte dans les installations du MDN. De plus, le SCEMD planifiera l'entrée en vigueur du Traité Ciels ouverts.
12. Planifier et mettre en oeuvre les ressources spatiales qui sont nécessaires aux opérations des FC, entre autres les opérations interarmées et interalliées.
13. De concert avec le SMAPol) et le MAECI, contribuer aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens d'accomplir cette tâche sont les suivants : contribution aux exercices et aux mesures d'instauration de la confiance, dans le cadre de

Partenariat pour la paix; adhésion et participation aux forums internationaux; constituion de l'État-major de liaison des FC à Londres et nomination d'attachés des Forces canadiennes à l'étranger; contrôle des missions de l'OTAN ainsi que des postes d'échange et de liaison; accueil d'attachés étrangers au Canada; coordination d'ententes protocolaires visant certains dignitaires étrangers en visite au MDN/FC.

e. **Objectif de défense 5 (DCD05)** : aider les autres minitères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâches :
1. Planifier et orienter la contribution des FC aux projets.
2. Planifier, orienter et contrôler une intervention nationale en réponse aux demandes d'aide formulées par d'autres paliers de gouvernement.

f. **Objectif de défense 6 (DCD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâches :
1. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir son rôle d'institution nationale.
2. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (DCD07)** : assurer des secours humanitaires en cas d'urgence.
Tâches :
1. Créer l'état-major interarmées nécessaire à la mise sur pied d'un quartier général opérationnel qui pourra, comme contribution des FC, évoluer au sein d'une force interarmées ou interalliées chargée de fournir du secours humanitaire avec la collaboration des ONG.
2. Faire valoir la protection civile en facilitant et en coordonnant l'élaboration ainsi que la mise en oeuvre des plans d'urgence, afin d'assurer la couverture nationale des mesures et l'uniformité des services d'urgence dans tous les cas de crise.s
3. Faire valoir les mesures de protection dans les situations d'urgence civile, assurant ainsi une intervention coordonnée dans la fourniture du secours et de l'aide humanitaire aux sinistrés. Pour ce faire, le SCEMD facilitera et coordonnera les efforts des organismes gouvernementaux de tous les paliers visant l'élaboration et la mise en oeuvre de plans d'urgence. En ce qui concerne les États-Unis, le SCEMD veillera à mettre en place un programme de copération visant les sinistres transfrontaliers.

h. **Objectif de défense 8 (DCD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâches :
1. Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources du SCEMD se déroulent de manière efficace et rentable.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.
3. Assurer le soutien du personnel des FC en service à l'étranger par l'intermédiaire des Unités de soutien des Forces canadiennes (USFC) situées en Europe et aux États-Unis.

8. Buts du SCEMD. Les buts qui suivent sont attribués au SCEMD, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 3 (DCC03)** : la modernisation.
Buts :
1. **Développer de nouvelles capacités adaptées aux tâches pour répondre aux menaces asymétriques et aux armes de destruction massive**. Le SCEMD doit établir, d'ici mars 2001, les capacités et structure de forces requises pour confronter les menaces asymétriques éventuelles;

il doit aussi justifier les ressources qui permettront de mettre en place ces capacités.

2. **Coordonner la doctrine et les besoins interarmées pour aboutir à une expérimentation interarmées visant à maximier l'efficacité de nouvelles doctrines et de nouveaux systèmes**. De concert avec le VCEMD, le SCEMD élaborera d'ici mars 2001 un programme adéquat d'expérimentation interarmées et donnera une justification des ressources requises à cet égard.

b. **Objectif de changement 4 (DCC04)** : des forces déployables dans le monde entier.

But. Achever la conversion du Quartier général interarmées en une organisation déployable de C^4I qui soit capable d'assurer le commandement national et le soutien logistique des opérations dans un conflit, d'ici juillet 2000.

c. **Objectif de changement 5 (DCC05)** : des forces interopérables.

Buts :

1. **Gérer nos rapports d'interopérabilité avec les États-Unis et autres alliés en vue de permettre une intégration sans coutures dans les plus courts délai**. Obtenir l'approbation ministérielle, d'ici juillet 2002, d'un plan visant à accroître l'interopérabilité de notre doctrine et de nos procédures avec celles de nos alliés.
2. **Élaborer un programme intégral en vue d'adopter une nouvelle doctrine et du nouveau matériel qui soient compatibles avec ceux de nos parincipaux alliés**. Élaborer un programme aux fins d'approbation ministérielle d'ici juillet 2002.
3. **Élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés pour y inclure toutes les armées et tous les échanges avec les États-Unis**. Élaborer un plan d'entraînement, définir les ressources requises et demander l'approbation des États-Unis et du Ministère, d'ici juillet 2001.

d. **Objectif de changement 7 (DCC07)** : des partenariats stratégiques.

But. Procéder à une planification interarmées avec d'autres ministères, le cas échéant. Le SCEMD doit déterminer les possibilités d'une plus grande coordination et interopérabilité entre le Ministère et les autres ministères du gouvernement, et élaborer un plan à long terme pour approbation minitérielle d'ici juillet 2001.

306. SECTEUR DU NORD DES FORCES CANADIENNES (SNFC)

1. Le défi principal du SNFC consiste à établir les priorités dans les tâches et dans l'affectation des resources limitées pour faire en sorte que les activités essentielles soient réalisées avec une marge de manoeuvre suffisante pour répondre aux imprévus.

2. **Mission**. Le SNFC a pour mission d'assurer la présence des FC dans le Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Territoire du Yukon.

3. **Responsabilités du commandant du SNFC**. Les responsabilités suivantes sont attribuées au commandant du SNFC :
   a. assurer le commandement du SNFC, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;
   b. fournir des conseils sur les questions touchant le nord du Canada et qui affectent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;
   c. assurer la liaison entre les Forces canadiennes et les gouvernements dans les territoires septentrionaux du Canada;
   d. assurer le commandement des forces assignées.

4. **Structure**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. Tâches du SNFC. Les tâches qui suivent sont attribuées au SNFC, dans la poursuite des ojectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (NAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et information sur les questions du Nord qui touchent le MDN et les FC.
   b. **Objectif de défense 2 (NAD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.
      Tâche.
      1. Coordonner les activités militaires avec le QGDN et les autres états-majors.
      2. Assurer la surveillance terrestres à l'intérieur du SNFC, notamment les patrouilles de sécurité dans les zones d'alerte du Nord, dans un contexte de menace réduite. La surveillance terrestre régulière doit se réalisée dans l'ensemble du Secteur du Nord. Ces capacités doivent être disponibles dans un délai de 24 heure et soutenues pendant une période indéterminée.
      3. Agir comme QG de Force interarmées pour les contingences courantes nationales dans le Nord. Cet état-major sera soutenu, en personnel et en moyens de télécommunications, pendant une période de 30 jours.
   c. **Objectif de défense 5 (NAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
      Tâche. Coordonner l'aide que les FC fournissent aux autres paliers de gouvernement dans le Nord, selon les autorisations prescrites par les lignes de contuites et les règlements pertinents.
   d. **Objectif de défense 6 (NAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
      Tâche.
      1. Veiller au respect des lois, politiques,programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Il s'agit notament de poursuivre des activités qui permettront au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes de remplir leur rôle d'institution nationale.
      2. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.
   e. **Objectif de défense 7 (NAD07)** : assure des secours humanitaire en cas d'urgence.
      Tâche.Appuyer la conduite de recherche et de sauvetage en cas d'incidents. Cela englobe la coordination avec d'autres éléments des FC et les autorités territoriales et la fourniture d'une équipe de recherches terrestres pour un emploi limitié au niveau local. L'intervention doit être disponible dans un délai de 24 heures et soutnues pendant 7 jours.
   f. **Objectif de défense 8 (NAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
      Tâche.
      1. Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources du SNFC se déroulent de manière efficace et rentable.
      2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

307. SOUS-MINISTRE ADJOINT - INFORMATIQUE (SMA (IM))

1. **Généralités**. Le Sous-ministre adjoint – Informatique (SMA(IM)) comble les besoins des commandants opérationnels et des gestionnaires des affaires ministérielles au plan de l'information. Le principe directeur consiste à fournir de l'information opportune, précise et utile pour aider les décideurs. L'intégrité de nos propres avoirs informationnels doit être garantie tout en déployant tous les efforts pour exploiter diverses sources d'information en vue de gagner la supérorité à cet égard. Compte tenu des progrès rapides de la technologie, nous devons constamment ou presque édifier et perfectionner notre infrastructure de gestion de

l'information (IMI, l'objectif utltime étant de créer un environnement informationnel intégré (EII). Des efforts sonten cours en vue d'éliminer les systèmes cloisonnés hérités en élaborant un réseau d'exploitation commune (REC) de l'informatique regroupant systèmes, normes et procédures, et en améliorant la structure de gestion. Le SMA(IM) a la responsabilité d'améliorer le taux de succès de réalisation de projets GI en adoptant de meilleures pratiques de gestion et en assurant un meilleur contrôle des projets.

2. Tout comme plusieurs autres ministères et sociétés privées, l'un des plus gros défis qui confrontent le MDN et les FC est la capacité de recruter et de retenir des professionnels qualifiés dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI). Le SMA(IM) poursuivra des initiatives novatrices en matière de gestion des ressources humaines dans le but d'arrêter l'exode de travailleurs hautement qualifiés.

3. **Mission**. Le SMA(IM) a pour mission de fournir l'orientation, les produits et les services nécessaires pour la gestion de l'information, ressource ministérielle qui est vitale à l'accomplissement de la mission du Ministère.

4. **Responsabilités du SMA(IM)**. Le SMA(IM) est chargé d'établir l'orientation stratégique et les plans pour une gestion efficace de l'information au sein du MDN et des FC. Il assure également la prestation de services et de soutien communs et il constitue le centre de coordination ministériel pour la création d'un environnement intégré de gestion de l'information.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(IM)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(IM), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (IMD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils en matière de gestion de l'information, de techlnologie de l'information et d'opérations informationnelles.

   b. **Objectif de défense 2 (IMD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.
      Tâche.
      1. Maintenir et perfectionner la capacité de mener des opérations informationnelles (OI) depuis les installations terrestres du Canada et de coordonner les OI depuis les ressources aériennes, terrestres et navales. La priorité doit être accordée aux OI défensives.
      2. Maintenir et assurer le fonctionnement permanent de l'infrastructure de gestion de l'information, à l'appui des systèmes de commandement, contrôle et renseignement (C^2IS) ainsi que du commandement et contrôle ministériel.
   c. **Objectif de défense 3 (IMD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.
      Tâche. Se doter de la capacité d'assure les services de GI, entre autres les élargissements de l'infrastructure de gestion de l'information, à l'appui de l'aide des FC au pouvoir civil.
   d. **Objectif de défense 4 (IMD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâche.
      1. Se doter de ressources IMI et OI et les mettre en service dans le cadre d'opérations internationales. Les éléments devant assurer l'élargissment de l'IMI seront disponibles dans un délai de 21 jours pour apporter un soutien aux unités du CEMM, du CEMAT et du CEMFA. Ils pourront être déployés n'importe où dans le monde et soutenue pendant une période indéterminée

2. Contribuer aux activités internationales afin de garantir une participation cohérente des ressources GI/TI nationales dans les domaines de normes, de lignes de conduite et d'interopérabilité. Il s'agit notamment d'échanges bilatéraux avec les États-Unis, de rapports multilatéraux avec les partenaires de l'OTAN, et d'élargissement des liens avec l'Amérique latine.

e. **Objectif de défense 5 (IMD05)** : aider les autres minitères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâche.
1. Se doter de la capacité de respecter les accords de coopération et de répondre aux demandes d'aide des autres ministères et autres paliers de gouvernement.
2. Fournir les forces et les installations en réponse aux demandes d'aide des autres ministères et autres paliers de gouvernement, dans les limites prescrites par les lignes de conduites et les règlements pertinents.

f. **Objectif de défense 6 (IMD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâche. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'échelle du Ministère. Veiller à la cohérence avec l'architecture et les normes de GI du gouvernement du Canada. Poursuivre des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir son rôle d'institution nationale.

g. **Objectif de défense 7 (IMD07)** : assurer des secours humanitaires en cas d'urgence.
Tâche. Fournir les services GI, dont l'élargissement de l'IMI, pour apporter une aide dans les opérations nationales et internationales de secours d'urgence. Les ressources de soutien seront déployables dans le monde entier et soutenues pendant une période indéterminée.

h. **Objectif de défense 8 (IMD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche.
1. Veiller à ce que la gestion des ressources de l'information se déroule de manière efficace et rentable.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.
3. Maintenir, améliorer et mettre en service permanent, de manière rentable, l'infrastructure de gestion de l'information, à l'appui de l'administration ministérielle.
4. Élaborer et faire appliquer la politique de GI de sorte que les normes et architectures utilisées dans l'ensemble du MDN/FC soient uniformes.
5. Élaborer un plan de GI qui définira les étapes précises dans l'évolution vers l'Environnement informationnel intégré et faire un rapport annuel au CGD sur les progrès réalisés.
6. Fournir aux gestionnaires de premier échelon, des services rentables de soutien à la réalisation de projets, pour que les intéressés puissent gérer et exécuter avec succès leurs projets GI/TI.

8. **Buts du SMA(IM)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(IM), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 8 (IMC08)** : gestion des ressources.
Buts :
1. Commencer l'intégration des systèmes d'information de gestion de l'entreprise à l'échelle ministérielle :
   a. présenter, avant le 1er septembre 2000, une SS (EPA) concernant le Système de gestion entreprise aux fins d'une autorisation de dépenser;
   b. présenter, avant le 1er décembre 2000, une SS (EPA) concernant l'Environnement d'échange de la Défense aux fins d'une autoriation de dépenser;
   c. évaluer les solutions technologiques actuelles dans la perspective d'un organe d'archivage des données électroniques ministérielles et présenter, avant le 1er mars 2001, des choix et

des recommandations que le comité d'initiative sur la gestion de l'information (IMAC) pourra étudier.

b. Avec la collaboration du SMA(Mat), prendre des mesures pour dynamiser le processus d'acquisition ministériel, l'objectif étant de réduire de 30 p. 100 le délai d'acquisition pour les projets approuvés par le Ministère. Le SMA(Mat) est chargé de présenter le plan général au CGD avant le 1er avril 2001.

308. GROUPE DES RESSOURCES HUMAINES (RH)

1. Généralités. Le Groupe des RH comprend le SMA(RH – Mil) et le SMA(RH - Civ). Il établit les politiques et programmes en ce qui conerne les ressources humaines militaires et civiles, entre autres les plans de mobilisation; il fournit également des conseils stratégiques sur les questions de RH dans le but d'atteindre les objectifs du gouvernement et de remplir la mission du MDN/FC. Les services fournis couvrent une vaste gamme d'activités, notamment : le recrutement, la classification, la dotation, l'éducation, l'instruction/formation et le perfectionnement professionnel, la durée de service et gestion de carrière ainsi que la décharge du personnel.

2. Le Groupe de RH confronte des défis sur de nombreux fronts. Avec l'adoption de la Stratégie 2020, le besoin se fait plus pressant d'élaborer une stratégie de RH qui soit intégrée et alignée pour s'assurer de la disponibilité des gens qualifiés pour poursuivre la mission de défense. L'enjeu principal au plan stratégique consiste à créer un cadre de gestion des ressources humaines qui soit proactif et qui s'aligne sur le succès de la mission.

3. **Mission.** Le Groupe des ressources humaines a pour mission de fournir des conseils stratégiques dans la matière; d'élaborer des principes directeurs, des programmes et des services de soutien; de mettre sur pied et de maintenir une capacité médicale de Rôle 3; enfin, de se doter de capacités opérationnelles NBC en vue de satisfaire aux objectifs de défense.

4. **Responsabilités du SMA(RH)**. Le Groupe de RH assume les responsabilités suivantes :
   a. SMA(RH - Mil) :
      1. formuler des politiques en matière de ressources humaines militaires qui appuient les objectifs du gouvernement et les missions du MDN et des FC;
      2. fournir des conseils et l'orientation stratégique concernant les ressources humaines sur les questions liées au personnel militaire qui affectent les objectifs duMDN et des FC;
      3. élaborer des plans et programmes relatifs aux ressources humaines militaires qui appuient les objectifs du MDN et des FC, entre autres les plans de mobilisation;
      4. assurer les services de ressources humaines militaires qui appuient le recrutement, l'éducation, l'instruction et le perfectionnement professionnel, la durée de service et gestion de carrière ainsi que la décharge des membres des FC;
      5. assurer les services au personnel qui appuient le bien-être moral, spirituel et physique ainsi que la qualité de la vie des membres des FC;
      6. mettre en place et maintenir des services de santé à l'intention des membres des FC en service au Canada et ceux déployés dans le cadre d'opérations;
      7. maintenir des capacités opérationnelles pour des interventions dans le domaine nucléaire, biologique et chimique;
      8. veiller à l'application des lois adoptées par le gouvernement du Canada en matière de ressources humaines;
      9. gérer les programmes ministériels liés aux ressources humaines, par exemple les Langues officielles et Histoire et patrimoine;
      10. entretenir des relations efficaces avec d'autres ministères et les organismes centraux du

gouvernement.

b. **SMA(RH - Civ)** :
   1. déterminer les questions qui revêtent une importance critique pour la gestion des ressources humaines civiles et élaborer des plans stratégiques visant à garantir une main d'oeuvre efficace et durable;
   2. assurer la surveillance, des conseils de gestion et l'orientation stratégique en ce qui concerne les questions liées aux ressources humaines civiles et qui affectent les objectifs du MDN et des FC;
   3. élaborer des plans et programmes relatifs aux ressources humaines civiles qui appuient les objectifs stratégiques et buts du MDN et des FC;
   4. assurer les services de ressources humaines qui appuient les relations ouvrières patronales, les récompenses et la reconnaissance, le recrutement, la classification, la dotation, l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel, la gestion de carrière ainsi que le départ et la retraite du personnel du MDN;
   5. gérer les programmes ministériels liés aux ressources humaines civiles, par exemple l'Équité en matière d'emploi et le Programme d'aide aux employés;
   6. entretenir des relations efficaces avec d'autres ministères et les organismes centraux du gouvernement ainsi qu'avec les syndicats au niveau national.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(RH)**. Les tâches particulières qui suivent sont attribuées au SMA(RH), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (HRD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et de l'information en matière de défense stratégique et de sécurité.
   b. **Objectif de défense 3 (HRD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.
      Tâche. Aider à intervenir en cas d'un incident survenu au Canada et mettant en cause des agents NBC ou de toute situation d'Intenvention en cas d'urgence nucléaire. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutneue pendant une période indéterminée.
   c. **Objectif de défense 4 (HRD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâches :
      1. Fournir les plans et les ressources qui sont nécessaire à la mise sur pied, au maintien, au commandement et au contrôle des unités médicale de Rôle 3, à l'appui des opérations des FC :
         a. un centre chirurgical avancé (CCA) sera affecté à l'appui d'un groupe-bataillon d'infanterie placé en alerte pour la défense du Canada ou pour des opérations de l'ONU ou auprès de la force de réaction immédiate de l'OTAN. Les éléments avancés seront disponibles dans un délai de 7 jours;
         b. les détachements d'avant-garde ou des éléments particuliers du Groupe médical du Canada (GMC) doivent être disponibles dans un délai de 21 jours et soutenus pendant une période indéterminée, dans un contexte de menace réduite;
         c. les autres éléments du GMC doivent s'apprêter à être déployés avec la Force principale de contingence dans un délai de 90 jours et maintenus en puissance pendant 60 jours d'opérations de combat.
      2. Contribuer aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en adhérant et en participant aux forums internationaux qui s'intéressent aux

questions de santé.

d. **Objectif de défense 5 (HRD05)** : aider les autres minitères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâche. Se doter de la capacité de respecter les accords de coopération et de répondre aux demandes d'aide des autres ministères et autres paliers de gouvernement.

e. **Objectif de défense 6 (HRD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâche.
   1. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir son rôle d'institution nationale.
   2. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'échelle du Ministère, notamment l'Équité en matière d'emploi, les Langues officielles, la Relève et Histoire et patrimoine.
   3. Mettre en oeuvre le Sysème général de classification dans l'ensemble du Ministère.

f. **Objectif de défense 8 (HRD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche.
   1. Remplir les fonctions ministérielles liées aux ressources humaines en élaborant les politiques et les plans, en assurant la gestion des programmes ministériels et en fournissant l'orientation stratégique sur les questions de RH, d'une manière efficace et rentable.
   2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du SMA(RH)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(RH), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

   a. **Objectif de changement 2 (HRC02)** : des chefs déterminés.
   Buts :
      1. Définir la norme de sélection, de développement et d'évaluation des dirigeants militaires et civils de tus les échelons, et la présenter au CGD avant le 1er avril 2001.
      2. Élaborer un programme visant à impartir les aptitudes et connaissances dont les cadres supérieurs ont besoin pour la planification stratégique et pour la prise de décision ainsi que pour la fourniture de conseils au gouvernement. Présenter ce programme au CGD avant le 1er avril 2001.

   b. **Objectif de changement 6 (HRC06)** : carrière de choix.
   Buts :
      1. Élaborer un programme de recrutement et de retention qui satisfait mieux aux besoins futurs de l'Équipe de la Défense, et le présenter au CFA/CGD avant le 1er avril 2001.
      2. Achever la mise en oeuvre des recommandations du CPDNAC au sujet de la qualité de la vie, avant le 1er avril 2003.
      3. Élaborer une nouvelle stratégie d'instruction afin d'offrir à tous les membres des FC les connaissances et les aptitudes requises pour évoluer dans l'espace de bataille du XXIe siècle, et le présenter au CFA avant le 1er avril 2003.
      4. Élaborer, avant le 1er avril 2004, des politiques de carrière qui soient souples afin de satisfaire aux besoins opérationnels de défense changeants et de permettre au personnel de mettre en balance les objectifs professionnels et personnels.
      5. Réduire le nombre des groupes professionnels militaires et tourner l'attention sur les champs de carrière plus généralisés, avant le 1er avril 2005.

   c. **Objectif de changement 7 (HRC07)** : des partenariats stratégiques.
   But. Mettre en oeuvre, avant le 1er septembre 2001, un programme qui favorise une meilleure

compréhension et une plus grande collaboration avec les syndicats représentant de nombreux membres de l'Équipe de la Défense.

309. GROUPE DU MATÉRIEL (MAT)

1. Généralités. Le Sous-ministre adjoint (Matériels) fournit aux autres gestionnaires du premier échelon des services d'acquisition et de soutien du matériel. Il leur assure également la planification de la logistique et la coordination opérationnelle dont ils ont besoin pour accomplir avec efficacité leurs missions et tâches.

2. Les principaux défis qui confrontent le SMA(Mat) sont les suivants :
   a. mettre sur pied le Groupe de soutien du Canada et fournir au CEMAT un soutien dans la transition de la tâche de mise sur pied de la force;
   b. assurer un contrôle de qualité sur le processus bout en bout d'acquisition et de soutien du matériel.

3. **Mission**. Le SMA(Mat) a pour mission de procurer aux Fc et au Ministère des services opportuns, efficaces et de qualité en matière d'acquisition et de soutien du matériel.

4. **Responsabilité**. Le SMA(Mat) est responsible d'assure aux FC et au MDN des services efficaces d'acuisition du matériel et de soutien logisitque. Cela englobe un rôle majeur dans la planification et la mise en oeuvre du Plan d'équipement à long terme ainsi que la planification logistique et les opérations en général, notamment :
   a. contribuer à l'élaboration des plans d'immobilisations;
   b. élaborer des plans logistiques;
   c. élaborer et gérer le processus d'acquisition et de soutien du matériel au profit des Forces et du Ministère – notamment l'entreposage et le stockage du matériel;
   d. coordonner les rapports avec les autres ministères et les organismes centraux du gouvernement ainsi qu'avec d'autres gouvernements et organisations internationales, dans le domaine du matériel de défense;
   e. contrôler et administrer les projets d'équipement approuvés;
   f. exécuter certains aspects de génie et de maintenance, réparations et révisions;
   g. éliminer l'équipement.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(Mat)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(Mat), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (MAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et de l'information concernant l'acquisition et le soutien du matériel, la planification de la logistique et la coordination opérationnelle ainsi que les programmes internationaux et industriels du matériel de défense.
   b. **Objectif de défense 3 (MAD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.
      Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Lorsqu'il est question de déployer pendant une période prolongée un élément de taille importante, le soutien logistique opérationnel sera assuré par un groupe de soutien du Canada.
   c. **Objectif de défense 4 (MAD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la

coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Un groupe de soutien du Canada assurera le soutien logistique opérationnel de sorte que la Force principale de contingence soit prête à être déployée dans un délai de 90 jours et les éléments d'avant-garde dans un délai de 21 jours.

d. **Objectif de défense 5 (MAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Lorsqu'il est question de déployer pendant une période prolongée un élément de taille importante, le soutien logistique opérationnel sera assuré par un groupe de soutien du Canada.

e. **Objectif de défense 6 (MAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâche. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement dans le domaine de l'acquisition et du soutien du matériel. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir son rôle d'institution nationale.

f. **Objectif de défense 7 (MAD07)** : assurer des secours humanitaires en cas d'urgence.
Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Lorsqu'il est question de déployer pendant une période prolongée un élément de taille importante, le soutien logistique opérationnel sera assuré par un groupe de soutien du Canada.

g. **Objectif de défense 8 (MAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche. Assurer aux FC et au Ministère des services rentables d'acquisition et de soutien du matériel au moyen des activités suivantes : recherche et dévelopement; gestion des programmes d'équipement maritime, terrestre et aérien; services de programme de l'équipement commun; soutien logistique, programmes internationaux et industriels.

8. **Buts du SMA(Mat)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(Mat), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.
   a. **Objectif de changement 7 (MAC07)** : des partenariats stratégiques.
   Buts.
      1. Reformuler, avant le 1er avril 2003, les partenariats clés avec les secteurs public et privé nationaux afin de miser sur les capacités de défense.
      2. Mettre en place, avant le 1er avril 2003, un processus conceptuel de soutien bout en bout ayant pour participants le ministère de la Défense et le secteur privé pour assurer aux FC l'acquisition et le soutien du matériel.
   b. **Objectif de changement 8 (MAC08)** : gestion des ressources.
   But. Préparer, avant le 1er avril 2001, un plan conceptuel visant à montrer comment le Ministère pourrait réduire de 30 p. 100 la durée totale du cycle d'acquisition en ce qui concerne les projets approuvés à l'échelon ministériel.

310. SCIENCES ET TECHNOLOGIE (SMA(ST))

1. Généralités. Le Sous-ministre adjoint (Sciences et technologie) fournit aux autres gestionnaires du premier échelon des conseils, des produits et des services du domaine des sciences et de la technologie, prestations dont ils ont besoin pour accomplir avec efficacité leurs missions et tâches. Le SMA(ST) a la responsabilité de maintenir un réseau de partenaires en ST militaire qui oeuvrent ensemble pour accroître la connaissance et l'expertise dans le domaine au sein du Ministère. Il est également chargé de s'engager, au nom du Ministère, dans les politiques, questions et procédures liées à la ST.

2. **Mission**. Le SMA(ST) a pour mission d'agir comme autorité nationale qui dirige, dans le domaine de la ST, l'évolution et le maintien des capacités de défense du Canada.

3. **Responsabilités**.
   a. faciliter et accroître la capacité des décideurs de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la politique de défense, la constitution de la force et l'approvisionnement, grâce à des connaissances spécialisées en ST;
   b. contribuer au succès des opérations militaires en poursuivant des activités qui créent un soutien renforcé, une meilleure connaissance, une plus grande protection et une réponse plus efficace devant les menaces éventuelles;
   c. renforcer l'état de préparation des Forces canadiennes grâce à une évaluation des tendances technologiques, des menaces et des possibilités et à une exploitation des technologies naissantes;
   d. appuyer les objectifs du gouvernement par la création et le maintien d'une capacité industrielle canadienne de ST militaire qui soit concurrentielle à l'échelle internationale.

4. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du SMA(ST)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(ST). son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (STD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et de l'information concernant les questions de sciences et de technologie.
   b. **Objectif de défense 4 (STD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâche. Collaborer sur de nombreux plans avec nos alliés en vue d'accroître la coopération dans le domaine de la technologie et de faciliter l'interopérabilité.
   c. **Objectif de défense 6 (STD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
      Tâche. Prendre une part active dans le réseau fédéral de ST et appuyer les objectifs du gouvernement visant à stimuler la croissance économique, à améliorer la qualité de la vie et à répandre la connaissance grâce à des activités novatrices dans le domaine de la ST.
   d. **Objectif de défense 8 (STD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
      Tâche. Fournir aux FC et au Ministère des produits et services de R-D qui soient rentables et novateurs, et collaborer étroitement avec les alliés internationaux, les universités et le secteur industriel en vue d'élaborer des programmes qui appuient les besoins futurs.

7. **Buts du SMA(ST)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(ST), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.
   a. Objectif de changement 3 (STC03) : la modernisation.
      But. D'ici septembre 2000, le SMA(ST) présentera au CGD un plan visant à refocaliser le R-D de défense sur les technologies de pointe en vue de mettre à profit le savoir-faire du Canada, en particulier dans le domaine de l'espace, de la télédétection, des télécommunications et de la gestion de l'information
   b. Objectif de changement 7 (STC07) :des partenariats stratégiques.
      But. Avec la collaboration de l'industrie canadienne, élaborer, d'ici la fin avril 2000, un concept pour l'utilisation de démonstrateurs de technologie qui offrent la capacité de répondre aux menaces

asymétriques.

311. GROUPE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT (IE)

1. Généralités. Le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) est une organisation qui procure aux autres gestionnaires du premier échelon le soutien apprprié en matière de biens immobiliers et d'environnement pour leur permettre d'accomplir leurs missions.

2. L'état de l'infrastructure immobilière et sa rationalisation en fonction des besoins opérationnels croîtront en importance durant les trois prochaines années. Le défi du SMA(IE) constituera à élaborer et à mettre en place un système ministériel de gestion des biens immobiliers (SGBI). En même temps, il sera nécessaire d'établir un cadre dans lequel les avoirs immobiliers seront liés aux besoins opérationnels. Cela permettrait de réduire de 10 p. 100 les stocks ministériels. Le Directeur général – Sécurité nucléaire (DGSN) jouera son rôle de régulateur indépendant des acitivités nucléaires qui se déroulent dans le Ministère. lE SMA(IE) devra élaborer et mettre en place un système nationale de gestion de l'environnement dans le but satisfaire les obligations du Ministère en matière de diligence raisonable.

3. **Mission**. Le SMA(IE) a pour mission d'assurer au MDN et aux FC des services de conseil, de contrôle, de formulation de politique et les services professionnels connexes, relativement aux questions touchant les biens immobiliers, la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, les services d'incendie et les affaires autochtones.

4. **Responsabilités du SMA(IE)**. Le SMA(IE) assume la responsabilité quant à la norme de soutien de l'infrastructure et de l'environnement offert aux FC et au MDN. Cela englobe l'établissement de politiques visant la fourniture et l'entretien des biens immobiliers ainsi que la prestation de conseils sur les questions pertinentes. De plus, le SMA(IE) est tenu de rendre compte de l'efficacité et de la rentabilité de la gestion des biens immobliers. En particulier, ses responsabilités consistent à :
   a. élaborer et mettre en oeuvre les principes directeurs, les plans et procédures ministériels en ce qui concerne les biens immobiliers, la protection contre l'incendie, l'environement et les programmes de sûreté nucléaire;
   b. élaborer et mettre en oeuvre des systèmes de mesure du rendement et des exigences en matière de rapport à l'échelle ministérielle, relativement aux biens immobiliers, à l'environnement et à la sûreté nucléaire;
   c. gérer les biens immobiliers et le programme environnemental du Ministère;
   d. réaliser les projets de construction;
   e. élaborer des stratégies environnementales et promouvoir l'application ds lois environnementales;
   f. défendre la protection contre l'incendie, la sûreté nucléaire, la gestion de l'environnement et les affaires autochtones, et fournir des conseils à ces égards;
   g. définir les besoins relativement au Programme de sûreté nucléaire du Ministère et en coordonner son application.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(IE)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(IE), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

   a. **Objectif de défense 1 (IED01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense

stratégique et de sécurité.
Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et de l'information concernant les questions de l'infrastructure de défense, l'environnement, les affaires autochtones et la sûreté nucléaire.

b. **Objectif de défense 5 (IED05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâche. Se doter de la capcité de respecter les accords de coopération pour appuyer d'autres ministères.

c. **Objectif de défense 6 (IED06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâche.
   1. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement en matière de biens immobiliers et d'environnement.
   2. Agir comme défenseur ministériel en vue de s'assurer que les programmes et politiques du gouvernement tiennent compte des intérêts du MDN/FC.

d. **Objectif de défense 8 (IED08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche.
   1. Fournir aux FC et au MDN des services de conseil, de contrôle, de formulation de politique et des services professionnels connexes, relativement aux biens immobiliers (dont le Service de logement des Forces canadiennes (SLFC)), la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, les services d'incendie et les affaires autochtones, de manière efficace et rentable.
   2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du SMA(IE)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(IE), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

   a. **Objectif de changement 8 (IEC08)** : gérance des ressources.
   But. Élaborer un système de gestion des biens immobiliers qui facilitera les investissements et les décision d'élimination. Ce but se subdivise comme suit :
      1. Élaborer une structure de responsabilités qui permettra de faire des rapports aux cadres supérieurs sur l'efficacité et la rentabilité de la gestion de l'infrastructure du Ministère. Des mesures du rendement de l'infrastructure seront établies d'ici le 1er avril 2002.
      2. Élaborer, 1er avril 2001, d'ici le un système de mesure et d'évaluation des biens immobiliers (MEBI) qui soit capable de fournir les renseignements requis pour assurer une gestion efficace de l'infrastructure.
      3. Réduire de 10 p. 100 les stocks ministériels en infrastructure. Le SMA(IE) établira, d'ici le 1er avril 2001, un cadre à l'intention de tous les gestionnaires de biens immobiliers du premier échelon. Ce cadre fera correspondre les biens immobiliers aux besoins opérationnels. Ainsi, le Ministère pourra, de concert avec les autres gestionnaires du premier échelon, élaborer un plan visant à réduire de 10 p. 100 l'infrastructure ministérielle avant le 1er avril 2005.

312. GROUPE DES FINANCES ET DES SERVICES MINISTÉRIELS (FIN SM)

1. Généralités. Dans son rôle de fournisseur de services ministériels, le SMA(Fin SM) assume la responsabilité du système de la solde militaire ainsi que du Système de gestion financière et administrative (SGFA). dans le domaine des services financiers, l'attention portera de plus en plus sur le soutien des opérations militaires et on insistera beaucoup plus sur la fonction de contrôle et la comptabilité de gestion.

2. **Mission**. Le Groupe des finances et des services ministériels (Fin SM) a pour mission de remplir la fonction

de contrôle et d'établir le cadre de gestion financière, les conseils nécessaires au soutien du processus de gestion des ressources ainsi qu'une gestion d'entreprise de qualité et des services de soutien, cela d'une manière qui favorise le respect intégral de la lettre et de l'esprit de toutes les prescriptions de la loi.

3. **Responsabilités**. Le SMA(Fin SM) est l'agent principal des finances du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Il assume la responsabilité des politiques financières et administratives du Ministère et des FC. Il s'agit notamment :
   a. veiller à la probité et à l'application des lois financières (p. ex., la *Loi sur la gestion des finances publiques*);
   b. apporter le soutie nécessaire à l'élaboration des options stratégiques financières et de la planification budgétaire;
   c. veiller au soutien efficace des systèmes aux fins de l'affectation des ressources ainsi qu'au contrôle effectif des fonds publics et des biens ministériels;
   d. créer un cadre pour la gestion saine des finances et assurer les services de contrôle dans l'asemble du MDN et des FC, pour faire en sorte que les politiques établies par les organismes centraux soient mises en oeuvre et respectées et que les exigences du Parlement et des organismes centraux soient satisfaites;
   e. assurer des services de soutien à toutes les unités établies dans la région de la capitale nationale ainsi qu'aux unités des FC affectées à l'étranger;
   f. assurer des services intégrés au QGDN;
   g. fournir des conseils et diffuser l'information concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information*.

4. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du SMA(Fin SM)**. Les tâhches qui suivent sont attribuées au SMA(Fin SM), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (FID01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir des conseils et de l'information concernant les questions financières et administratives.
   b. **Objectif de défense 4 (FID04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâche. Établir les pratiques de gestion financière ainsi que les politiques et marches à suivre relatives au recouvrement financier que le MDN et les FC devront observer en traitant avec l'ONU, l'OTAN, d'autres alliés et gouvernements étrangers de même qu'avec les autres ministères, avec les organismes non voués à la défense et avec les particuliers.
   c. **Objectif de défense 6 (FID06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
      Tâche.
      1. Remplir la fonction de responsable du programme, chargé de veiller à l'application, à tous les échelons, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il assure les services financiers et ministériels (cadre et orientation en matière de contrôle; gestion financière; services et systèmes de soutien comptable et décisionnel; services financiers centraux; soutien financier des opérations; services de soutien ministériel; enfin, services de gestion) requis par le Ministère et les Forces canadiennes pour fonctionner de façon rentable. Le FIN SM agit au nom du ministre de la Défense nationale dans l'application de la législation, de la réglementation ainsi que de la politique gouvernementale; il établit également l'orientation ministérielle (notamment les normes) en ce qui a trait à Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels.
      2. Agir comme centre d'intérêt ministériel dans l'application des lois, règlements et politique

gouvernementale; formuler les directives ministérielles (dont les normes) concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Loi sur l'accès à l'information*.

d. **Objectif de défense 8 (FID08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche.
1. Veiller à ce que la planification financière et administrative ainsi que la gestion des ressources du Ministère se déroulent de manière efficace et rentable.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

7. **Buts du SMA(Fin SM)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(Fin SM), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.
   a. **Objectif de changement 8 (FIC08)** : gérance des ressources.
   But. Élaborer et assurer l'orientation ministérielle en matière de comptabilité par activités et de comptabilité d'exercice, avant le 1er avril 2001.

313. SOUS-MINISTRE ADJOINT (POLITIQUES) SMA(POL)

1. Généralités. Le principal défi qui confronte le Groupe du SMA(Pol) consiste à réaliser des analyses opportunes et à fournir des conseils relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de défense, tenant compte du contexte planétaire et organisationnel en évolution constante.

2. **Mission**. Le SMA(Pol) a pour mission de formuler la politique de défense et d'en gérer tous les aspects.

3. **Responsabilités**. Le SMA(Pol) constitue la principale source en ce qui concerne les conseils relatifs à la politique de défense. Il assume les responsabilités suivantes :

   a. fournir le fondement analytique et les options politiques et assurer des conseils et le soutien relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de défense;
   b. fournir des conseils et du soutien dans les rapports avec le Cabinet et le Parlement;
   c. fournir des conseils et du soutien dans les relations internationales de défense;
   d. fournir des conseils sur la gestion des questions qui ont une incidence sur l'unité nationale et sur les relations avec les gouvernements provinciaux;
   e. coordonner les politiques nationales et les relations ministérielles avec les Affaires extérieures, le Bureau du Conseil privé, le Cabinet et le Parlement;
   f. aider à mettre en valeur et à entretenir un bassin national de compétences et d'intérêts dans les enjeux liés à la défense et à la sécurité internationale;
   g. gérer les relations bilatérales et multilatérales qu'entretient le Ministère dans le domaine de la défense et de la sécurité internationale, notamment la représentation du Canada auprès de l'ONU, de l'OTAN et autres forums ainsi que dans les comités de ces institutions;
   h. gérer le Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM) offert aux pays membres du Partenariat pour la paix et à un certain nombre de pays en développement.

4. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

5. **Tâches du SMA(Pol)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(Pol). Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (POD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Assurer à l'intention du SM/CEMD une surveillance et une analyse stratégiques qui soient opportunes et approfondies, et leur fournir des conseils solides en matière de programme d'action, pour faire en sorte que la politique de défense du Canada traduise les directives du gouvernement et demeure pertinente, efficace, à la hauteur des moyens et réaliste.

b. **Objectif de défense 4 (POD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
Tâches .
   1. Gérer les relations bilatérales et multilatérales qu'entretient le Ministère dans le domaine de la défense et de la sécurité internationale, notamment la représentation du Canada auprès de l'ONU, de l'OTAN et autres forums biltaéraux et multilatéraux, et fournir des conseils de politique concernant notre participation.
   2. Étudier avec les États-Unis les possibilités de défense antimissiles balistiques qui respectent le Traité ABM, en s'intéressant surtout à la recherche et en misant sur les capacités de télécommunications et de surveilance.

c. **Objectif de défense 5 (POD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
Tâches .
   1. Fournir au gouvernement, au Parlement ainsi qu'aux autres ministères et organismes centraux, des conseils et de l'information qui soient solides, clairs, pertinents, complets, précis et oportuns.
   2. Assurer une gestion efficace des fonctions de représentation, de consultation et communication dela politique de défense adoptée par le MDN, dans le but d'aider le Ministère et les Forces canadiennes à mieux comprendre les choix qui s'offrent à cet égard, et pour créer et entretenir des liens critiques avec la population canadienne afin de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux de défense.

d. **Objectif de défense 6 (POD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
Tâches . Contribuer à l'élaboration conjointe et à la mise en oeuvre des grandes initiatives du gouvernement qui vont dans l'intérêt du public, d'une manière rentable, opportune et solidaire.

e. **Objectif de défense 8 (POD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâches .
   1. Veiller à ce que la réalisation des analyses opportunes et la fourniture de conseils en matière de programme d'action relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de défense se déroulent de manière efficace et rentable.
   2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

6. **Buts du SMA(Pol)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(Pol), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 3 (POC03)** : la modernisation.
But. États d'alerte des groupes opérationnels. Le CEMM et le SMA(Pol) devront ensemble prendre les mesures nécessaires pour aligner nos états d'alerte OTAN avec les délais de 30 et de 60 jours prévus pour les groupes opérationnels dans le présent document.

b. **Objectif de changement 7 (POC07)** : des partenariats stratégiques.
But. Appuyer une approche coordonnée à l'égard de la stratégie en matière de sécurité nationale. Fournir des conseils au Bureau du Conseil privé et autres organismes et ministères relativement aux objectifs de la politique de défense du gouvernement liés aux besoins du Canada en matière de sécurité. Élaborer en temps opportun de nouvelles options politiques que le gouvernement pourra étudier.

314. GROUPE DU VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE (VCEMD)

1. Généralités. Le VCEMD remplit les fonctions de gestionnaire des ressources stratégiques du MDN et de chef d'état-major du QGDN. Ainsi, il assure le leadership et la poussée quant à la gestion des ressources stratégiques et àla mise en oeuvre du changement. Le Groupe du VCEMD favorise activement les initiatives qui visent à améliorer la planification stratégique et la capacité financière du Ministère.

2. **Mission**. Le Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense a pour mission de coordonner et, au besoin, d'orienter, au nom du SM et du CEMD, les activités qui garantissent la réalisation des objectifs stratégiques et des objectifs de défense du Ministère.

3. **Responsabilités**. Le VCEMD assume trois fonctions différentes au sein de la structure du QGDN, notamment :

   a. tel qu'il est stipulé dans la *Loi sur la défense nationale*, le VCEMD joue le rôle de CEMD en l'absence de ce dernier;
   b. à titre de chef d 'état-major du SM et du CEMD, le VCEMD coordonne les questions générales, aide à résoudre les différends entre les chefs de groupes et les chefs d'état-major des armées, et il apporte un soutien au SM et au CEMD;
   c. à titre de gestionnaire principal des resources au QGDN, le VCEMD élabore et contrôle le processus de gestion et de planification stratégiques du Ministère; il établit des choix en matière de planification et fournit l'orientation nécessaire à la satisfaction des objectifs globaux de défense.

4. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du VCEMD**. Les tâches qui suivent sont attribuées au VCEMD, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (VDC01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et de l'information concernant les questions de gestion des ressources stratégiques.
   b. **Objectif de défense 6 (VCD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
      Tâche.
      1. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir son rôle d'institution nationale.
      2. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.
      3. Fournir le soutien administratif au maintien et au renforcement du Mouvement des cadets canadiens (MCC) pour faire en sorte que celui-ci demeure vivant et progressif.
      4. Établir les programmes autorisés qui permettent de remplir les objectifs définis par le gouvernement et les FC. Améliorer davantage le MCC au moyen d'iniatives organisationnelles telles les activités menées dans le cadre d'Initiative Jeunesse.
   c. **Objectif de défense 8 (VCD08)**. tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
      Tâche.
      Fournir, de façon rentable, l'orientation stratégique et les services de gestion des ressources ministérielles (planification du Programme des services de Défense; surveillance du PSD, coordination de certaines activités données à titre de chef d'état-major du QGDN; services du renouveau de la

gestion; sécurité générale; sécurité et police militaire; enfin, soutien de secrétariat) requis par le Ministère et les Forces canadiennes.

7. **Buts du VCEMD**. Les buts qui suivent sont attribués au VCEMD, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.
   a. **Objectif de changement 1 (VCC01)** : une voie novatrice.
      Buts :
      1. Accroître la capacité de prise de décision stratégique du CGD, d'ici le 1er avril 2003.
      2. Achever, avant le 1er juin 2001, l'élaboration des scénarios de planification des forces grâce auxquels le gouvernement pourra bénéficier de conseils cohérents et axés.
      3. Définir, avant le 1er avril 2001, la stratégie à long terme en progressions quinquennales.
      4. Faire des rapports à valeur ajoutée au gouvernement, au Parlement et à la population sur les progrès que nous réalisons vers l'an 2020, en adoptant un système de mesure du rendurement qui soit axé sur les résultats. Élaborer, d'ici le 1er février 2001, un ensemble complet de mesures et d'indicateurs en ce qui concerne les objectifs de défense et les objectifs de changement.
   b. **Objectif de changement 3 (VCC03)** : la modernisation.
      Buts :
      1. Achever, avant le 1er avril 2000, la conception d'une structure des forces viable.
      2. Mettre en oeuvre, avant le 1er avril 2003, un programme de modernisation qui soit ciblé, échelonné et novateur, prévoyant de consacrer au moins 20 p. 100 du Programme des services de la Défense aux immobilisations.
      3. Adopter, au plus tard le 1er avril 2001, un processus de dévleoppement des forces qui englobe l'expérimentation interarmées.
   c. **Objectif de changement 8 (VCC07)** : gestion des ressources.
      Buts : Concevoir et mettre en oeuvre un système intégré de gestion de la Défense (SIGD) qui permet à l'interne une meilleure planification, gestion et prise de décision, dans l'optide de rendre compte du rendement ministériel au Parlement et à la population du Canada. Compléter, avant le 1er avril 2001, les phases de conception et d'essai de ce projet, qui doit être intégralement en place au 1er avril 2002.

315. CHEF - SERVICES D'EXAMEN (CS Ex)

1. Généralités. Le CS Ex assure au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes la fonction de vérification. Son principal défi consiste à aider toutes les organisations du MDN/FC à satisfaire aux normes établies par le Bureau du vérificateur général (BVG).

2. **Mission**. Le Chef - Services d'examen a pour mission d'assurer, au nom du SM et du CEMD, des services d'examen en vue de l'amélioration des politiques, programmes, opérations et activités du Ministère et des Forces canadiennes ainsi que pour accroître la capacité des militaires et des employés civils du MDN de remplir leurs responsabilités en respectant les normes d'éthique les plus rigoureuses.

3. **Responsabilités**. Le CS Ex aide les principaux gestionnaires et dirigeants supérieurs du MDN et des FC à poursuivre leurs mandats. Pour ce faire, il leur fournit la compétence et des conseils en matière de pratiques de gestion, effectue l'évaluation des programmes et réalise des vérifications indépendantes, notamment des enquêtes en cas d'exploitation suspecte des ressources. Le CS Ex constitue également le centre de coordination pour les questions d'éthique et de conflit d'intérêts.

4. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

5. **Tâches du CS Ex**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CS Ex. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 5 (CRD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
   Tâche. Assurer la liaison entre le Bureau du vérificateur général et la haute direction du MDN/FC en ce qui concerne les questions relevant du BVG.
   b. **Objectif de défense 6 (CRD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
   Tâche. Assurer les services d'examen (évaluation; vérification interne et examen; programme d'éthique de la défense) requis par le MDN/FC.

6. **Buts du CS Ex**. Les buts qui suivent sont assignés au CS Ex, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveua d'effort prévu pour les atteindre.
   a. **Objectif de changement 8 (CRC08)** : gestion des ressources.
   Buts : Se doter, avant la fin avril 2000, de la capacité de fournir rapidement des conseils en matière d'examen (dans un délai de 10 jours), pour aider à améliorer la gestion de certains projets d'immobilisations.

316. BUREAU DU JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL (JAG)

1. Généralités. Le JAG assure les services d'ordre juridique dans les questions relevant du droit militaire. Cela englobe les activités suivantes : fourniture d'avocats militaires; supervision des procès sommaires; fourniture de conseillers juridiques dans le cadre de déploiements; prestation de services juridiques dans les domaines du droit opérationnel, du droit international, de la formation en droit, du droit relatif au personnel militaire et de la justice militaire. Le JAG poursuivra la mise en oeuvre des changements au système de justice militaire. En particulier, il mettra en oeuvre le projet de loi C-25 ainsi que des services juridiques nouveaux et il créera des voies efficaces de fourniture de conseils juridiques aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique.

2. **Mission.** Le Bureau du Juge-avocat général a pour mission de fournir au MDN et aux FC des services d'ordre juridique qui soient utiles et efficaces en matière de droit militaire, et de superviser l'administration de la justice militaire chez les Forces canadiennes.

3. **Responsabilités du JAG. Le JAG est nommé par un gouverneur en conseil. Il remplit la fonction de conseiller juridique du** gouverneur général, du ministre la Défense nationale, du Ministère et des Forces canadiennes relativement aux questions touchant le droit militaire. Bien précisément, le JAG assume la coordination de l'administration de la justice militaire. Il répond au Ministre de l'exécution des fonctions et responsabilités que confèrent le poste.

4. **Niveaux de planification des ressources.** Voir le chapitre 4.

5. **Tâches du JAG.** Les tâches qui suivent sont attribuées au JAG, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (JAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
   Tâche. Fournir au Ministre et aux gestionnaires du premier échelon, des conseils et de l'information concernant les questions relevant du droit militaire.
   b. **Objectif de défense 4 (JAD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
   Tâche. Assurer le soutien d'ordre juridique aux opérations, partout dans le monde.

c. **Objectif de défense 8 (JAD08)**. tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâche.
1. Fournir aux FC et au Ministère des services d'ordre juridique qui soient rentables, dans le domaine du droit militaire et del'administration de la justice militaire.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

317. BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE DU MDN/FC (CJ MDN/FC)

1. Généralités. Le CJ MDN/FC est le principal fournisseur de services juridiques dans les domaines tels que les services légiclatifs et réglementaires, les pensions et les financs, les revendications, l'acquisition du matériel, l'environnement et les biens immobiliers, les relations de travail du personnel civil, les droits de la personne, les renseignements et la protection de la vie privé et les questions de propriété intellectuelle. Les priorités clés sont l'établissement du processus administratif et l'exploration, de concert avec les dirigeants du MDN/FC, des rôles du ministère de la Justice et des meilleurs moyens de satisfaire aux besoins d'ordre juridique du Ministère et des Forces.

2. **Mission et responsabilités**. Le Conseiller juridique du MDN et des FC a pour mission de fournir au Ministère et aux Forces canadiennes des conseils d'ordre juridique touchant des questions ne relevant ni du droit militaire ni du système de justice militaire.

3. **Niveaux de planification des ressources.**Voir le chapitre 4.

4. **Tâches du CJ MDN/FC**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CJ MDN/FC, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. **Objectif de défense 1 (LAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
   Tâche. Fournir au Ministre et aux gestionnaires du premier échelon, des conseils et de l'information concernant les questions juridiques ne relevant pas du droit et de la discipline militaires.
   b. **Objectif de défense 5 (LAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
   Tâche. Assurer la participation et la coordination des contributions du MDN au traitement des questions juridiques d'intérêt national qui mettent en cause d'autres ministères et (ou) paliers de gouvernement.
   c. **Objectif de défense 6 (LAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
   Tâche.
      1. Respecter les lois, politiques et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement.
      2. Apporter un appui aux initiatives d'envergure gouvernementale dans des domaines comme les relations de travail du personnel civil, les droits de la personne, les renseignements et la protection de la vie privée.
   d. **Objectif de défense 8 (LAD08)**. tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
   Tâche.
      1. Fournir aux FC et au Ministère des services d'ordre juridique qui soient rentables, dans le domaine du matériel, de l'environnement et des biens immobiliers, des droits de la personne, des relations de travail, du droit administratif, de l'accès à l'information et de la protection de la vie

privée, des revendications, des règlements et ordonnances, des pensions et des finances.
2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

318. DIRECTEUR GÉNÉRAL - AFFAIRES PUBLIQUES(DGAP)

1. **Généralités**. Le DGAP dirige et maintient les ressources qui facilitent la comunication interne et externe sur les priorités ministérielles, les politiques et ls initiatives de changement. Il fournit également des conseils, des programmes et des services en matière d'affaires publiques, à l'appui des opérations que mènent les FC, dans une perspective nationale.

2. Le défi principal qui confronte le DGAP consiste à fournir des conseils et du soutien aux principaux dirigeants et au ministre de la Défense nationale quant aux questions d'intérêt national, et de mettre en oeuvre les programmes d'approche externe et interne afin de faire apprécier le programme de la Défense par la population et par les employés.

3. **Mission**. Le DGAP a pour mission de renseigner le Parlement, les Canadiens, les employés de la Défense nationale ainsi que les membres des Forces canadiennes au sujet du rôle, du mandat, des activités, des priorités et avantages du MDN/FC, grâce à la fourniture de services de haute qualité en matière d'affaires publiques. Ces activités doivent se dérouler d'une manière précise, intégrale, objective, opportune, pertinente, compréhensible et ouverte dans les limites la loi.

4. **Responsabilités**. Le DGAP assume la gestion de tous les aspects des relations publiques qui touchent la défense. Cela englobe la diffusion des politiques, programmes et activités de défense et la mise en valeur de leur compréhension auprès du public et auprès des membres de l'Équipe de la Défense.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du DGAP**. Les tâches qui suivent sont attribuées au DGAP. Son plan d,acitivités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.
   a. Objectif de défense 1 (PAD01) : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
      Tâches :
      1. Fournir au SM/CEMD des conseils relevant des affaires publiques et qui touchent la défense et la sécurité.
      2. Appuyer la fourniture de renseignements sur la défense nationale et la sécurité au gouvernement.
   b. **Objectif de défense 4 (PAD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.
      Tâches : Assurer le soutien du domaine des affaires publiques aux opérations, partout dans le monde.
   c. **Objectif de défense 5 (PAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.
      Tâches : Assurer la participation et la coordination des contributions de la Défense aux communications horizontales qui se déroulent avec d'autres ministères et autres paliers de gouvernement sur des sujets d'intérêt national.
   d. **Objectif de défense 6 (PAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
      Tâches :
      1. Respecter les voies de communications, les lois, les politiques et les pratiques de gestion adoptées par le gouvernement.
      2. Appuyer les initiatives d'envergure gouvernementale dans le domaine des communications.
      3. Appuyer les efforts visant à faciltier la compréhension du public au sujet des Forces canadiennes

et de leurs contributions au Canada à titre d'institution nationale.

e. **Objectif de défense 8 (PAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
Tâches :
1. Apporter un appui aux communications internes et aux efforts déployés par les dirigeants principaux en vue de faire sorte que les employés du Ministère et les membres des FC soient au courant et apprécient les politiques, programmes et services généraux.
2. Veiller à ce que les activités relevant des affaires publiques se déroulent d'une manière efficace et rentable.
3. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

7. **But du DGAP**. Le but qui suit est assigné au DGAP, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour l'atteindre.
a. **Objectif de changement 1 (PAC01)** : une voie novatrice.
But. Donner un appui à la sensibilisation des intervenants quant aux progrès stratégiques que nous avons réalisés, en mettant en oeuvre un programme d'information ciblé. Élaborer, d'ici la fin avril 2000, un plan visant à créer un programme d'information ciblé qui favorise la sensibilisation des intervenants (internes comme externes) aux progrès stratégiques que nous avons réalisés, et présenter ce plan au CGD.

319. AGENCE DE LOGEMENT DES FORCES CANADIENNES (ALFC)

1. **Généralités**. L'Agence de logement des Forces canadiennes existe depuis octobre 1995 comme organisme de service spécial (OSS) provisoire. Elle a été créée dans le but principal de gérer les logements familiaux du Ministère, sur une base financière de loyer-rentabilité.

2. Le principal défi qui confronte l'ALFC consiste à exploiter un parc de logements qui est vieux de 45 ans. L'Agence attend également les conclusions des consultations que tiennent le MDN et le Conseil du Trésor relativement à sa structure organisationnelle future et aux modifications éventuelles de son mandat. Il y a enfin le problème futur d'adapter les plans et programmes de logement au marché immobilier en évolution, au plan de la location comme de l'accession à la priopriété, et la grande diversité de choix qui s'offre aux membres des FC.

3. **Mission**. L'ALFC a pour mission de garantir aux familles militaires des logements convenables, à prix abordables, dans la poursuite de la mission de la Défense.

4. **Responsabilités**. L'ALFC assume les responsabilités suivantes, comme elles ont été définies dans la lettre de décision du CT du 13 décembre 1996 :
a. remplir les fonctions d'exploitant et d'agent d'entretien de la gamme des logements des FC;
b. établir les principes directeurs en matière d'exploitation de la gamme des logements;
c. déterminer les loyers, notamment les limites maximales payables par le personnel à très faible revenu ainsi que les réductions des redevances de location;
d. établir et maintenir un système de comptabilité analytique qui montre le coût économique qu'assume l'État;
e. produire un rapport annuel décrivant les résultats obtenus.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Tâches de l'ALFC**. Les tâches suivantes aont attribuées à l'ALFC, dans la poursuite des objectifs de défense.

Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1(HAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.
   Tâche. Fournir au SM/CEMD des conseils et de l'information concernant les questions de logement du Ministère.
b. **Objectif de défense 6(HAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.
   Tâche.
   1. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir son rôle d'institution nationale.
   2. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.
c. **Objectif de défense 8(HAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.
   Tâche.
   1. Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources se déroulent de manière efficace et rentable.
   2. Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

320. AUTRES

1. Un certain nombre d'organisations sont financées à même l'enveloppe de la défense. Mais comme elles ne répondent ni du SM ni du CEMD, le GPD ne leur prescrit aucune orientation. L'annexe B du chapitre 4 donne des détails sur le financement de ces organisations, qui sont :
   a. **Ombudsman du MDN/FC**. L'Ombudsman est nommé aux termes de la Loi sur la défense nationale. Il agit au nom du Ministre, en dehors de la chaîne de commandement, comme agent de rétroaction neutre et objectif, comme médiateur et comme rapporteur en ce qui concerne les questions touchant le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, selon les définitions énoncées dans les Directives ministérielles.
   b. **Comité d'étude des plaintes contre la police militaire (CEPPM)**. Le CEPPM est établi au moyen du projet de loi C-25, en vue de rendre plus responsables la police militaire et la chaîne de commandement en ce qui concerne les enquêtes de la police militaire. Cet organe externe et indépendant fera un rapport annuel au Ministre, rapport qui sera présenté devant chaque chambre du Parlement.
   c. **Conseil d'étude des griefs des Forces canadiennes (CEGFC)**. Le CEDFC est établi au moyen du projet de loi C-25, en vue de présenter au Chef d'état-major de la défense des conclusions et des recommandations concernées les griefs qui ont été portés à son étude. Le CEGFC est un organe externe et indépendant qui rendra compte au Ministre. Son rapport annuel sera présenté devant chaque chambre du Parlement.
   d. **Centre de sécurité des télécommunications (CST)**. Le CST répond directement au ministre de la Défense nationale, qui rend compte de toutes ses activités au Parlement. Comme organisme cryptologique national du Canada, le CST fait partie de l'infrastructure de renseignement et de sécurité au service du gouvernement du Canada.
   e. **Secrétariat national recherche et sauvetage (SNRS)**. Le SNRS répond directement au ministre responsable des recherches et sauvetage, en l'occurrence le ministre de la Défense nationale. Il permet de coordonner l'élaboration des programmes d'action en matière de recherches et de sauvetage dans l'ensemble du Canada.

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

Page précédente | Prochaine page
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Chapitre 4: Ressources et capacité financière

401. VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES SERVICES DE LA DÉFENSE

1. Le tableau 1-1 du chapitre 1 donne une macro-illustration des niveaux de référence et de planification attendus du gouvernement. Outre les ressources qui y sont indiquées, le Ministère utilise les ajustements économiques anticipés aux titres militaire et civil pour augmenter les niveaux de dépenses prévues pour les années à venir. Au besoin, y sont inclus les ajustements prévus relativement à certaines acitivités ou initiatives qui ont été approuvés par le Conseil di Trésor. Le tableau 4-1 indique les ressources de défense prévues, celles-ci servant à définir les colonnes d'allocations éventuelles destinées aux gestionnaires du premier échelon pour l'horizon triennal.

Tableau 4-1 –Financement de défense prévu

Financement de défense prévu par le GPD 2000 (crédits)			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
en millions $ courants	10 499	10 549	10 754

2. La répartition des ressources de défense reflètent le cadre de gestion adopté à la suite du processus de l'Équipe de restructuration de la gestion, du commandement et du contrôle (ERGCC) et formalisé dans le manuel du Système de gestion de la Défense (SGD). Chaque gestionnaire de premier échelon se voit attribué un un budget de fonctionnement destiné à constituer, à appuyer et à maintenir les forces requises pour les opérations. De plus, on confie à certains de ces gestionnaires un ou plusieurs comptes ministériels qui sont administrés du centre au nom du Ministère, pour leur permettre de poursuivre certain(s) résultat(s) bien défini(s), en se fondant sur les priorités pertinentes pour orienter la prise de décision (voir l'article 206), la haute direction met en balance les ressources requises en vue de satisfaire à l'orientation stratégique approuvée. Cet équilibre s'obtient en affectant les ressources qui conviennent aux comptes ci-après :
   a. Budgets de fonctionnement : il s'agit de la somme des fonds destinés aux volets suivants : personnel (envelope salariale de l'effectif civil ainsi que la Réserve et les Rangers), fonctionnement, entretien et immobilisations (biens d'équipement non stratégiques, besoins divers et travaux de construction mineurs), et qui sont directement contrôlés par les gestionnaires du premier échelon dans la poursuite des tâches et des buts qui leur sont.
   b. Comptes ministériels : il s'agit de comptes destinés à des activités telles que le Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM), la recherche-développement, les réserves ministérielles, les subventions et contributions (S&C), le Budget de déménagement des militaires, le NFTC.
   c. Approvisionnement nationale : il s'agit d'une activité financée par le Ministère pour l'acquisition du matériel et des services requis pour maintenir mais non améliorer profondément le rendement, la valeur ou la capacité de l'équipement, des services et des systèmes.
   d. Ressources humaines militaires : il s'agit d'une activité qui englobe le Budget de la solde des militaires, dont le SMA(RH – Mil) assure la gestion.

e. Immobilisations ministérielles : il s'agit des fonds destinés aux biens d'équipement et aux travaux de construction de legs, comptes qui sont consacrés à l'acquisition ou à l'amériolation des actifs immobilisés. Cela englobe également les locations-acquisitions ou les contrats de location. Les améliorations regroupent tous travaux d'aménagement (modification ou rénovation) qui rehaussent considérablement le rendement, la valeur ou la capacité d'un bien immobilisé ou qui en prolongent la durée de vie utile ou la vie économique de plus d'un an. Cette colonne n'inclut pas les fonds qui sont directement sous le contrôle des gestionnaires de budget de fonctionnement ou les réserves ministérielles.
f. Législatif : cette dernière activité majeure englobe les contributions de l'employeur aux régimes de retraite et autres régimes de prestations aux employés.

3. Le tableau 4-2 indique les macro-affectations de ressources prévues pour l'exercice 2000-2001, par colonne pour chaque gestionnaire du premier échelon.

Table 4-2 GPD 2000 – Affectations de ressources prévues (demande)

Gestionnaire de premier echelon	*Budgets fonctionnement*	*Comptes ministériels*	*Appro national*	*RH*	*Immobilisations*	*Législtif*	*Total*
CEMFA	477 423	202 463	541 397	672 666	32 500	0	1 926 448
CEMAT	605 608	51 943	266 884	903 400	32 500	0	1 890 335
SMA(Mat)	134 297	6 853	148 422	103 284	1 443 172	0	1 836 028
SMA(RH-Mil)	288 674	253 104	0	650 639	0	0	1 192 418
CEMM	423 532	10	220 984	421 727	26 500	0	1 092 754
Svcs min.	0	241 572	0	0	0	742 441	984 013
SMA(IM)	144 285	0	71 391	86 364	0	0	302 040
VCEMD	19 140	140 379	35 000	16 201	32 500	0	243 220
SMA(Fin SM)	54 380	166 013	0	17 968	0	0	238 361
SCEMD	71 734	23 924	18 606	91 033	0	0	205 296
SMA(ST)	169 034	0	0	0	0	0	169 034
SMA(IE)	17 040	49 869	17 316	3 878	47 699	0	135 803
CST	94 107	0	0	0	0	0	94 107
SMA(RH-Civ)	34 199	0	0	0	0	0	34 199
SMA(Pol)	5 191	15 772	0	2 385	0	0	23 347
JAG	15 075	0	0	7 058	0	0	22 133
SNRS	9 972	215	0	0	0	0	10 187
DGAP	10 275	0	0	2 473	0	0	12 749
ALFC	4 835	0	0	3 373	0	0	8 208
CS Ex	6 527	0	0	997	0	0	7 524
MDN/SM/CEMD	2 555	0	0	0	0	0	2 555
CJ MDN/FC	1 275	0	0	0	0	0	1 275
OMBUDSMAN	1 600	0	0	0	0	0	1 600
NCPG	850	0	0	0	0	0	850
JMC	683	0	0	0	0	0	683
CEPFC	500	0	0	0	0	0	500
CEGFC	500	0	0	0	0	0	500
ALFC	86 959	0	0	0	0	0	86 959

	2 680 249	1 152 116	1 320 000	2 983 447	1 614 871	742 441	10 493 124

Les légers écarts entre les crédits et la demande sont portés sue la réserve du VCEMD

*Les services ministériels englobent les réserves ministériels et les paiements législatifs

4. **Réductions prévues dans le GPD 2000**. Durant le cycle de planification du GPD, on a constaté un déséquilibre dans le Programme des services de la Défense pour la période de planification triennale. Le problème remonte à l'impossibilité de mettre intégralement en oeuvre les coupures budgétaires prescrites à la Défense dans le cadre de l'Examen des programmes II, aux nouvelles demandes essentielles dont la qualité de la vie et le Centre OTAN d'instruction au vol du Canada, aux attentes non satisfaites en matière de Différents modes de prestation des services (DMPS) et de rentabilisation des projets ainsi qu'à un dépassement du programme des immobilistions « A et B » qui est arrivé à échéance. Les mesures suivantes sont prescrites dans le GPD 2000 en vue de combler ces lacunes et elles ont été récemment approuvées par le ministre de la Défense nationale :
   a. **Aménagement d'installations permanentes**. Une somme de 60 millions de dollars sera transférée de l'AF 2000-2001 à l'AF 2001-2002 et au-delà. Le compte ministériel des travaux de legs absorbera 36 millions de dollars, le reste du transfert, soit 24 millions de dollars, devant être réparti entre les gestionnaires du premier échelon.
   b. **Aprovisionnement national (AN)**. Par rapport aux montants de référence indiqués dans le GPD 1999, le budget AN sera réduit de 79 millions de dollars durant l'AF 2000-2001, de 71 millions de dollars en 2001-2002 et de 56 millions de dollars en 2002-2003. Ces réductions s'appliquent aux segments non absolus des attributions AN des gestionnaires du premier échelon.
   c. **Immobilisations non stratégiques**. L'imputation au titre des immobilisations non stratégiques sera réduite de 50 millions de dollars durant l'AF 2000-2001 et de 25 millions de dollars le reste de la période de planification. Les réductions ont été assignées en parts égales au CEMM, au CEMAT, au CEMFA et au VCEMD (pour ce qui est de tous autres gestionnaires du premier échelon).
   d. **Budgets de fonctionnement**. La réduction globale faite aux budgets de fonctionnement et de 71 millions de dollars en 2000-2001. Elle a été assignée à 3 p. 100 à tous les gestionnaires du premier échelon (dont la hausse de 1,5 p. 100 prévue dans l'inflation). Pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003, les budgets de fonctionnement seront coupés au même taux que celui de l'inflation.

   Les contrôleurs du premier échelon peuvent consulter le SMA(Fin SM)/Directeur – Budget, pour obtenir de plus amples détails sur les coupures budgétaires

5. **Réductions des quartiers généraux**. À sa réunion du 5 novembre 1998, le CGD a ordonné que les réductions éventuelles de QG se réaliseront en ciblant l'ensemble des ressources plutôt que les effectifs. À cette époque, l'objectif était de réduire les états-majors de 100 millions de dollars (c.-à-d. de 10 p. 100) avant le 31 mars 2004. Cette cible globale reste inchangée, mais le présent GPD ne prescrit aucune coupure additionnelle aux budgets de fonctionnement des QG. Des réductions éventuelles seront proposées dans le cycle de planification du document ou au moyen de directives supplémentaires. Les gestionnaires du premier échelon devraient signaler toute réduction d'état-major qu'ils souhaitent rendre permanente et en réclamer le crédit dans le contexte de cette cible.

402. STRUCTURE DE PLANIFICATION, DE RAPPORT ET DE RESPONSABLISATION

1. En ce qui concerne la gestion des ressources stratégiques, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes adoptent la méthode de planification des affaires. Les gestionnaires du premier échelon doivent assurer leur gestion dans les limites des affectations de ressources actuelles, au plan des budgets de

fonctionnement comme à celui des comptes ministériels. Des demandes de modification aux ressources ou aux capacités faites dans le cadre du processus de planification des activités doivent correspondre à de nouvelles priorités, de nouvelles capacités ou une nouvelle orientation et concerner uniquement les années financières ultérieures. À cette fin, le Ministère entend utiliser la Strcuture de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) à l'interne qu'à l'externe pour Les décisions ministérielles touchant les rajustements aux affectations de ressources ou aux capacités se fonderont sur l'incidence que tels changements auront sur les résultats du Ministère.

2. La SPRR donne une vue simple mais compréhensible d'un ministère très complexe où 20 gestionnaires répondent directement au SM/CEMD. Sa portée est consciemment pan-ministérielle. En particulier, le recours aux gammes de services facilitera la planification, l'établissement des priorités et la prise de décision par les cadres supérieurs; cela servira également de cadre global dans lequel le document annuel de Guide de planification de la Défense et à le processus de planification des affaires se réalisent.

3. Le Système de gestion des dépenses (SGD) du gouvernement demande aux ministères de définir leurs rôles en termes de « secteurs d'activités » aux fins de communication de l'information financière. Le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes évoluent dans un seul secteur d'activités, soit la **mission de défense**, dont l'accomplissement se poursuit au moyen des **programmes** suivants :
   a. politique, stratégie et gestion ministérielles;
   b. commandement, contrôle, communications et renseignement;
   c. forces opérationnelles;
   d. forces de la Réserve;
   e. gestion et formation des ressources humaines;
   f. soutien logistique et technique;
   g. Infrastructure d'appui.

4. Des directives particulières seront émises séparément en vue de déterminer les objets de coût du SCGF ainsi que l'identification établie par le DGIRHpour chaque programme.

403. CADRE DE GESTION DES RESSOURCES

1. Un nouveau cadre financier, que le CGP a approuvé en janvier 1999, a été mis en oeuvre. Il tient compte de la réalité qui veut que chaque année, il existe des fonds non dépensés qui sont imputables aux retards, aux déficits dûs aux tendances historiques, à une surestimation ainsi qu'à divers facteurs externes qui affectent les recettes et l'opportunité des dépenses. Ces fonds sont réaffectés durant l'ensemble de l'année financière ou reportés. Il ne s,agit pas d'excédent mais de l'écart normal dans les dépenses d'une entreprise de taille. En conséquence, le SM a autorisé un dépassement de programme dans le budget ministériel basé sur un taux structurel des fonds non dépensés de 2 p. 100.

2. Cette approche au regard du dépassement de programme obligera les gestionnaires du premier échelon à fonctionner autrement. Le facteur primordial est que le Ministère ne violera pas son crédit final; il entreprendra donc des eaxments trimestriels des affectations ou « cadre des dépenses ». les gestionnaires détermineront les fonds non engagés ou excédentaires à des points précis ou « portes » durant l'année financière. Ces examens s'aligneront sur les processus de rapport externe selon les besoins. Le CGP organisera des examens mi-année peu après le 30 juin et le 30 septembre, et à la mi-décembre pour présentation du budget des dépenses supplémentaire en janvier, et à la mi-février pour ce qui est de la fin d'année. À chaque porte, les cadres supérieurs recevront des recommandations visant à réaligner le PSD pour faire en sorte que les dépenses totales soient dans les limites du crédit final.

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

Page précédente | Prochaine page
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Chapitre 5: Instructions de coordination

501. GÉNÉRALITÉS

Le présent chapitre énonce les instructions de coordination relatives au GPD et il présente le nouveau cadre de mesure du rendement. Comme le précise le Manuel du Système de gestion de la Défense, chaque cycle de planification débute par les décisions stratégiques. Celles-ci concernent les nouvelles capacités de défense, la structure de forces qui en découle ainsi que les immobilisations, approvisionnement national et besoins en ressources humaines auxiliaires. L'orientation générale fournit par la haute direction doit être définie davantage au moyen de la coordination avec les organisations du premier échelon.

Figure 5-1 – Cycle de planification de la Défense

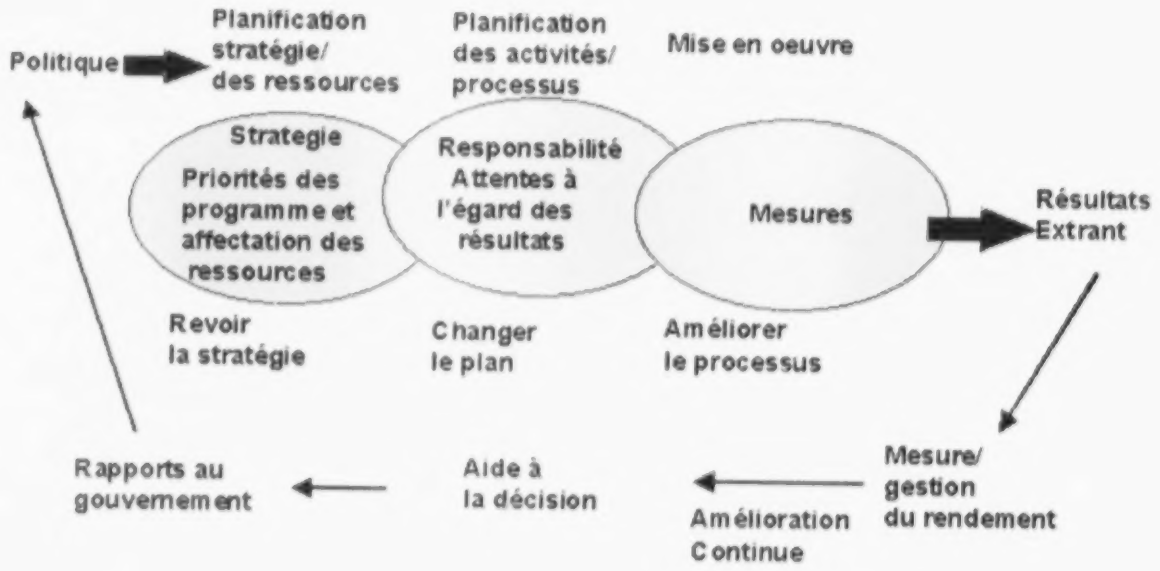

502. CADRE DE MESURE DE RENDEMENT

1. Le Cadre de mesure du rendement (CMR) du Ministère complète le Systeéme de gestion de la Defense. Il sera

mis en place dans l'espace de trois ans. Il permettra aux cadres supérieurs de surveiller les secteurs critiques de rendement pour pouvoir :

a. évaluer la capacité et la disponibilité de la Défense de satisfaire nos obligations;
b. évaluer l'efficacité de nos pratiques opérationnelles;
c. déterminer si les besoins et attentes de nos intervenants sont satisfaits;
d. donner une alerte anticipée en ce qui concerne les problèmes naissants ou les lacunes dans des domaines particuliers.

2. À l'intérieur de la structure du CMR, l'équipe de direction principale, c'est-à-dire le Comité de gestion de la Défense, a sanctionné les cinq perspectives clés de mesure du rendement :
   a. forces opérationnelles,
   b. Équipe de la Défense,
   c. leadership, professionalisme et valeurs,
   d. contribution au gouvernement du of Canada, et
   e. gestion des ressources.

3. Ces perspectives constituent les « vues » ou « fenêtres » ouvrant sur la Défense pour mesurer notre rendement. Comme il a été mentionné dans les chapitres 1 et 2 du présent GPD, deux thèmes s'inscrivent dans notre structure de planification, à savoir le « changement des activités » et le « maintien des activités ». Ces deux thèmes servent également à structurer le cadre de mesure du rendement. Les cinq perspectives clés de mesure du rendement, dont les mesures elles-mêmes, sont alignées à la fois sur le programme de changement et sur les objectifs de défense définis dans la SPRR (programme de maintien).

4. Le premier ensemble de mesures et d'indicateurs sera publié le 1er avril 2000. On prévoit qu'il comportera 12 domaines de focalisation (dans le contexte des cinq perspectives clés) et environ 20 mesures et 33 indicateurs. Le groupe de travail du CMR, dirigé par le groupe consultatif SPSAT, définira l'ensemble final et consultera certains gestionnaires du premier échelon pour établir les données de mesure. Les gestionnaires de premier échelon qui possèdent déjà un cadre de mesure du rendement devront continuer de les définir davantage, conformément au cadre ministériel global. On pourra ainsi s'assurer de la compatibilité et faciliter le transfert des données requises en vue de renseigner nos décideurs à tous les niveaux. Le reste du CMR sera mis en oeuvre dans les années qui suivront, pour aboutir à 19 domaines de focalisation, 33 mesures et 50 indicateurs.

5. Les cinq perspectives clés couvriront les domaines suivants :
   a. Forces opérationnelles
      1. planifier les besoins de force (par exemple, concevoir la structure et la modernisation des forces)
      2. réaliser et maintenir la disponibilité opérationnelle des forces (par exemple, le maintien de la capacité et de la disponibilité opérationnelle)
      3. mettre en sevice les forces (par exemple, évaluer le rendement en campagne).
   b. Équipe de la Défense
      1. une équipe de défense productive et efficace (par exemple, stratégies de recrutement, d'instruction et de dotation, et activités liées à la qualité de la vie)
      2. un milieu de travail sain et stimulant (par exemple, programmes de soutien en mileu de travail et bonne gestion organisationnelle)
      3. main d'oeuvre durable (par exemple, planification de plus longue haleine des ressources humaines pour les exigences professionnelles futures des forces).
   c. Leadership, professionalisme et valeurs
      1. des dirigeants militaires responsables (par exemple, normes de sélection, de dévelopement et d'évaluation)

2. formation des dirigeants (par exemple, programmes de perfectionnement destinés aux militaires comme aux civils)
3. éthique professionnelle à tous les échelons (par exemple, code déontologique et concept de professionalisme).

d. Contribution au gouvernement du Canada
1. du leadership au regard des question de défense (par exemple, préciser les priorités et fournir des conseils en matière de défense et de sécurité)
2. soutien des prioritiés et programmes du gouvernement (par exemple, collaboration interministérielle et contribution aux priorités gouvernementales)
3. respect des obligations internationales (par exemple, participer à l'tablissement des plans d'intérêt planétaire)
4. contribution institutionnelle (par exemple, accroître l'appréciation de la population au regard de notre contribution).

e. Gestion des ressources
1. gestion des ressources d'une manière efficace par rapport au coût (par exemple, élaborer un cadre intégré de gestion des ressources et moderniser notre stratégie d'acquisition)
2. planification des ressources axée sur l,avenir (par exemple, créer un plan des ressources qui soit axé sur l'avenir et les résultats).

6. Tous les gestionnaires du premier échelon sont tenus d'élaborer des mesures et indicateurs de rendement conformément au CMR. Ils devront les mettre en place et en faire rapport au VCEMD/DGPS avant le 30 juin 2001, et les résultats des 33 indicateurs établis pour l'exercice 2001-2002.

Tableau 5-1 Programme de changement

Perspectives clés	Objectifs stratégiques	Mesures du rendement (GPD 2000)
Forces opérationnelles	Modernisation	• Viabilité • Capacité financière • Modernisation
	Déployables dans le monde entier	
	Interoperables	• Interopérabilité interarmées et interalliés
Équipe de la Défense	Carrière de choix	• Aptitudes professionnelles nécessaires à la « force prochaine » • Apprentissage continue et perfectionnement
Leadership, professionalisme et valeurs	Des chefs déterminés	• Comportement directorial • Indice des valeurs partagées

Contributions au gouvernement	Voie progressive vers 2020	• Conseils • Comptes rendus • Contribution institutionnelle
	Des partenariats stratégiques	• Conseils
Gestion des ressources	Gestion efficace des ressources	• Gestion des ressources opérationnelles • Investissements stratégiques

Tableau 5-2 Programme de changement

Perspectives clés	Objectifs de défense	Mesures du rendement (GPD 2000)
Force opérationnelles	• Surveillance et contrôle • Aide au puvoir civil • Opérations bilatérales/multilatérales • Secours d'urgence aux sinistrés	• Capacité des forces • Une force à la hauteur des moyens
Équipe de la Défense	• Améliorations internes (tirer le meilleur profit des capacités grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources)	• Renouvellement du personnel/Attrition des classifications critiques/Métiers/Professions • Indice de bonne gestion organisationnelle • Indice de santé des membres et employés individuels
Leadership, professionalisme et valeurs	• Améliorations internes (tirer le meilleur profit des capacités grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources)	• Formation, instruction, surveillance et perfectionnement professionnel

Contributions au gouvernement	• Conseils stratégiques au gouvernement • Aide au autres ministères • Soutien des grands programmes du gouvernement	• Conseils • Comptes rendus
Gestion des ressources	• Tirer le meilleur profit des capacités grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources	• Contrôle moderne

503. APPROVISIONNEMENT NATIONAL

1. Aux termes des principes de comptes de répartition ministériels sanctionés par le CGP 02/99 (voir également 04/99), les gestionnaires du premier échelon doivent, en collaboration avec le SMA(Mat), établir les priorités en ce qui concerne leurs besoins, en fonction de leur part du programme AN, de sorte à faire correspondre leurs dépenses et leur plan d'activités. Tout gestionnaire du premier échelon peut proposer des changements aux besoins approuvés d'approvisionnement national, sous réserve de l'accord du fournisseur de services du SMA(Mat) affecté à ce gestionnaire.

2. Il convient de noter les points suivants :
   a. Les répartitions indiquées dansl'annexe B du chapitre 4 respectent les *niveaux de financement théoriques approuvés au CGP 02/99 et04/99*.
   b. Outre l'importante imputation commune (trans-armée) effectuée au SMA(Mat) pour que celui-ci puisse entreprendre les activités de planification et de gestion au nom du Ministère, les affectations de chaque gestionaire du premier échelon englobent également des éléments communs. Chaque responsible doit veiller à ce que les besoins des autres reçoivent la priorité qu'il faut.
   c. Les imputations de planification AN effectuées au CEMM, au CEMAT et au CEMFA incluent leur part respective des programmes de logistique coopérative COLOG et de munitions/bouées acoustiques.

3. Les gestionnaires du premier échelon doivent savoir qu'il sont tenus d'examiner leur programme AN entre septembre et novembre 1999 pour le cycle de planification de l'année financière 2001. Le Directeur – Planification des forces et coordination du programme (DPFCP) émettra des instructions de coordination détaillées à l'intention des gestionnaires du premier échelon, demandant leur participation au Groupe de travail sur l'approvisonnement national, qui se chargera de l'examen conformément aux pratiques définies dans l'article 206. Cela aboutira dans les répartitions de l'approvisonnement national pour l'exercice 2001.

504. IMMOBILISATIONS

1. Les gestionnaires du premier échelon présenteront un plan d'immobilisations (L1PI) selon les directives fournies dans le chapitre 2 (chapitre 6, partie 5 du Manuel SGD). La planification des biens d'équipement s,axera sur la priode de cinq ans, mais elle doit tenir compte des réalités de plus long terme pour ce qui est des grandes acquisitions de défense. Par conséquent, les plans d'activités et les plans d »immobilisations doivent

prévoir des achats d'envergure qui s'annoncent dans le cycle de planification. Dans la même veine, il faut indiquer toute demande de ressource qui s'étend au-delà de la période du GPD 2000 relativement à tout achat important devant commencer durant la période de planification. Les responsables qui ne présentent aucun projet stratégique sont toutefois tenus de fournir de l'information concernant les projets d'immobilisations non stratégiques, les travaux de constructions et les besoins divers.

2. Les objectifs théroriques de capacité opérationnelle initiale sont indiqués dans le tableau 2-2-, chapitre 2. Les gestionnaires parains doivent, dans leur plan d'immobilisation du premier échelon, confirmer ces objectifs (ou les modifier au besoin) ainsi qu'une date d'échéance pour la mise en place d'une capacité évoluée.

3. Les planificateurs d'activités sont informés que l'état-najor de planification des forces du VCEMD commencera un important exercice d'élaboration du programme d'immobilisations stratégiques durant l'exercice 2000, afin de fournir une meilleure orientation dans le GPD 2001. Une instruction de coordination distincte sera émise à cet égard.

4. Le plan d'immobilisations sera présenté sous forme de plans annuels (regroupés en catégories) et publié comme Plan d'immobilisatoions à long teme pour l'Équipement, la Construction et la Gestion de l'information. Les plans seront élaborés en fonction des priorités établies par le Comité de gestion de la Défense et des plans d'activités du premier échelon. Dès l'entrée en jeu, les trois plans prévoient la poursuite des projets déjà approuvés et ayant un status SCGF A et B ainsi que les parties restantes des projets approuvés nécessitant une approbation ministérielle. De plus, comme il a été souligné dans la section 503, Approvisionnement national, les gestionnaires du premier échelon sont tenus d'évaluer les conséquences que l'adoption de nouveaux systèmes ou de systèmes dont la vie a été prolongée peuvent avoir sur les coûts liés au P, F&E, l'approvisionnement national inclus, et d'en faire rapport.

505. RESSOURCES HUMAINES

1. Coordination consolidée des ressources humaines. Le Groupe des ressources humaines publie chaquue année un guide de planification stratégique des ressources humaines (GPSRH). Celui-ci donne aux gestionnaires du premier échelon de plus amples détails concernant la planification et l'établissement de rapports au plan des RH. Le GPSRH élimine, lorsque cela est possible, le besoin de lettres d'appel distinctes, tout en promulgant les priorités de formation et les restrictions en matière de changement à l'effectif. Les paragraphes qui suivent énoncent les instructions directives de coordination particulières qui sont en dehors de ce processus. **À l'exception des change,emts à l'effectif, l'échéance de ces présentations exceptionnelles est le 1er septembre 1999**.

2. **Limites des aménagements généraux à l'effectif militaire**. Tel qu'il a été indiqué dans le chapitre 2, la limite est + ou – 1 p. 100, sauf autorisation du VCEMD. Les changements à l'effectif visant l'aménagement des postes militaires de la Force régulière durant l'AF 2000-2001 doivent parvenir au DPFCP au plus tard le **31 décembre 1999**. Le VCEMD est chargé de surveiller et de contrôler les aménagements de l'effectif militaire de la Force régulière, y compris mais non de façon limitative, les rapports officier-militaire du rang. les changements aux GPM essentiels, et l'effectif global total.

3. **Enveloppe salariale du personnel civil**. Le transfert de l'enveloppe salariale du personnel civil accorde aux gestionnaires du premier échelon la souplesse nécessaire pour administrer les affaires de RH civiles. Il faut informer et consulter le SMA(RH – Civ) et le Contr SMA(RH) relativement à toute initiative organisationnelle, financière ou d'emploi de premier échelon dont la répercussion globale dépasse 5 p. 100 de la main d'oeuvre civile totale ou 1 million de dollars de l'enveloppe salariale.

4. **Enveloppe/imputation au titre de la solde militaire**. L'imputation théorique au titre de la solde militaire se fonde sur la structure des effectifs actuelles et sur les objectifs prvus ou les aménagements connus. Les gestionnaires du premier échelon doivent réviser leurs plans des RH militaires dès le début de l'année civile et demander les approbations nécessaires afin de finaliser les accords sur les niveaux de service ou ententes équivalents avec le SMA(HR – Mil). Il devront informer celui-ci de toute intention future pour que ce facteur soit pris en compte pendant la préparation de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MANR).

5. **Affectations militaires**. Les exigences opérationelles et les besoins de développement de carrière entraînent nécessairement des coûts. Ceux-ci doivent être optimisés compte tenu des contraintes financières qui sont imposées au Ministère. Les gestionnaires du premier échelon doivent déterminer et placer en ordre prioritaire leurs besoins généraux en dotation, en se fondant sur leurs plans d'opérations et d'activités connus et prévus. Les priorités de dotation seront présentées au SMA(RH – Mil)/DGCM. L'état-major de ce dernier élaborera des plans de relève adéquats pour la Période active d'affectation (PAA) suivante.

506. DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MAINTIEN EN PUISSANCE

1. Les OPLANS seront modifiés en conséquence et les répercussions de ces changements à l'état de préparation seront évaluées et transmises à l'OTAN dans le cadre du Processus d'examen de la Défense annuel. Le SCEMD, les CEMA et les chefs de groupe, avec la coordination du DGPS, assument la reponsabilité des états d'alerte des forces engagées au plan opérationnel.

2. Les plans d'activités du premier échelon feront état des ressources requises pour soutenir les forces engaées dans les opérations de contingence décrites au chapitre 3. Les plans de mobilisation du troisième seuil préciseront les besoins de ravitaillement que nécessitent 60 jours additionnels d'opérations de combat.

507. PLANIFICATION DES AFFAIRES

1. Le MDN et les FC tiennent à continuer d'utiliser le processus de planification des affaires comme foncement de la gestion stratégique des ressources. Les CEMA/chefs de groupe et les autres gestionnaires du premier échelon doivent assumer la gestion dans les limites de leurs affectations actuelles, tant aux budgets de fonctionnement qu'aux comptes ministériels. Ils sont donc tenus d'élaborer leur plan d'activités de l'exercice 2000-2001 àl'intérieur de leurs niveaux de planification des ressources. Les demandes de changement aux ressources ou aux capacités effectées dans le cadre du processus de planification des affaires doivent correspondre à de nouvelles priorités, de nouvelles capacités ou une nouvelle orientation. Une nouvelle initiative cette année : les gestionnaires de premier échelon doivent décrire comment ils réagiront face à une réduction de 2 p. 100 ou à une augmentationde 3 p. 100 dans leurs budgets de fonctionnement de l'année financière 2000-2001.

2. On peut demander des ajustements aux plans d'activités qui sont approuvés, en raison d'activités imprévues. Dans ces cas, les gestionnaires du premier échelon devraient réévaluer les priorités internes et tenter de redistribuer les ressources avant de présenter les demandes de ressources supplémentaires au VCEMD ou au Comité de gestion du programme. Dans les cas extraordinaires où les gestionnaire du premier échelon ne sont pas en mesure d'entreprendre l'activité requise avec les resources qui lui sont disponibles, et qu,aucun financement ne provient des services centraux, le SM/CEMD peuvent ordonner la réaffectation de ressources durant l'année en cours.

3. Grâce à la nouvelle méthode de planification des affaires adoptée par le Conseil du Trésor, le processus au premier échelon bénéficie d'une plus grande souplesse. Pour répondre aux problèmes soulevés par les

organisations du premier échelon, trois types de de plans d'activités seront présentés dès cette année. Il s'agit notamment :

a. d'un plan d'activités complet par les CEMA et les autres grandes organisations (CEMM, CEMAT, CEMFA, SCEMD, SMA(IM), SMA(HR Mil etCiv) et SMA(Mat));
b. d'un plan d'activités réduit par les organisations de taille moyenne (SNFC, SMA(IE), SMA(Fin SM), SMA(ST) et VCEMD);
c. une lettre stratégique des organisations de plus petite taille (SMA(Pol), CS Ex, JAG, DGAP, SNRS, CJ FC, JMC et ALFC).

Les directives concernant le contenu des plans d'activités à présenter seront publiées par le DGPS.

4. Les plans d'activités doivent être présentés à échéance. Par le passé, la puplart étaient présentés avec un retard, ce qui entrave la capacité des gestionnaires du premier échelon d'influencer voire même d'obtenir éventuellement le financement additionnel de l'exercice suivant. Les échéanciers et jalons du cycle de planification des affaires pour l'exercice 2000-2001 sont confirmés comme suit :
   a. 17 décembre 1999. Les plans d'activités du premier échelon sont présentés au VCEMD.
   b. Janvier 2000. Les plans d'activités sont examinés et évalués.
   c. Février 2000. Les plans d'activités sont approuvés par le SM/CEMD. Les entrevues avec le SM et le CEMD sont prévus pour la période du 14-28 février 2000.
   d. Mars 2000. Affectations finales pour l'exercice 2000-2001.
   e. Avril 2000. Publication du GPD 2001.

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

© Travaux et Services gouvernementaux Canada
Défense nationale National Defence
Canada

Tableau des responsabilités

	CEMM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	ADM (IM)	RH - MIL	RH-CIV	MAT	ADM (ST)	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
1. Objectif de changement 1 : une voie novatrice – « Tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir. »																			
(1) Améliorer les aptitudes collectives de l'équipe des hauts cadres dans le domaine de la prise de décisions.					BPR									BC					
(2) Bâtir les scénarios de planification des forces et s'en servir pour procurer au gouvernement des conseils cohérents.					BPR									BC					
(3) Grâce à l'adoption d'un système de mesure du rendement axé sur les résultats, fournir au gouvernement, au Parlement et à la population des rapports à valeur ajoutée sur notre progression vers l'an 2020.					BPR									BC					

(4) Définir la stratégie à long terme par tranches quinquennales, puis l'examiner et la mettre à jour périodiquement.	BC	BC	BC	BC	BPR	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC	BC
(5) Tenir les intervenants au courant de nos progrès stratégiques grâce à un programme d'information méthodique					BC									BC				BPR	
2. Objectif de changement 2 : des chefs déterminés – « Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement. »																			
(1) Définir et appliquer des normes élevées de sélection, de formation et d'évaluation des chefs militaires et civils de tous les échelons.								BPR	BPR										
(2) Adopter un programme méthodique qui inculquera aux cadres supérieurs les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour assurer la planification et la prise de décisions au niveau stratégique, et pour fournir des conseils au gouvernement.					BC			BPR	BPR										
(3) Renforcer le professionnalisme et la reddition de comptes en définissant un cadre de valeurs pour l'institution de la Défense.								BC	BC					BPR					

3. Objectif de changement 3 : La modernisation – « Aligner une structure de forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXIe siècle »																			
(1) Concevoir une structure des forces viable et à la mesure de nos moyens.	**BC**	**BC**	**BC**		**BPR**	**BC**													
(2) Mettre en œuvre un programme de modernisation cohérent, progressif et innovateur comportant au moins 20 p. 100 du Programme des services de la Défense en immobilisations	**BC**	**BC**	**BC**		**BPR**	**BC**													
(3) Mettre au point de nouvelles capacités adaptées à la lutte contre les menaces asymétriques et les armes de destruction massive						**BPR**													
(4) Réorienter la R-D de défense vers les besoins opérationnels du Ministère en tirant parti des technologies de pointe et de l'expertise technique canadienne, surtout dans les domaines de l'espace, de la télédétection, des télécommunications et de la gestion de l'information	**BC**	**BC**	**BC**			**BC**					**BPR**								

(5) Adopter un programme d'expérimentation interarmées maximisant l'efficacité des nouvelles doctrines et des nouveaux systèmes					BC	BPR													
4. Objectif de changement 4 : des forces déployables dans le monde entier – « Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier. »																			
(1) Organiser les forces terrestres de façon à ce que l'avant-garde et la force d'intervention principale puissent être entièrement déployées sur un théâtre d'opérations extraterritorial dans des délais respectifs de 21 et de 90 jours	BC	BPR	BC			BC													
(2) Renforcer notre capacité de transport stratégique aérien et naval	BPR	BC	BPR			BC													
(3) Opérer la conversion du commandement de la force interarmées en une organisation déployable de C^{4}I capable d'assurer le commandement et le soutien logistique nationaux au niveau opérationnel de la guerre	BC	BC	BC			BPR													
5. Objectif de changement 5 : des forces interopérables – « Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer																			

l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C^4I. »																		
(1) Gérer notre relation d'interopérabilité avec les É-U. et nos autres alliés de façon à permettre une intégration opérationnelle parfaite dans un délai réduit.	BC	BC	BC			BPR							BC					
(2) Mettre au point un programme complet d'adoption d'une nouvelle doctrine et de nouveaux équipements compatibles avec ceux de nos principaux alliés.	BC	BC	BC		BC	BPR												
(3) Élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés de façon à y inclure toutes les armées ainsi que des échanges avec les États-Unis.	BC	BC	BC			BPR												
6. Objectif de changement 6 : carrière de choix – « Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents déterminés à remplir leur mission. »																		
(1) Réduire le nombre de groupes professionnels militaires de soutien et s'orienter vers des champs professionnels plus vastes.	BC	BC	BC					BPR										
(2) Mettre au point des politiques de carrière flexibles pour répondre à l'évolution des besoins.	BC	BC	BC					BPR										

(3) Étudier et adapter de nouvelles stratégies d'instruction pour permettre à tous les membres des FC d'acquérir les connaissances et les aptitudes communes nécessaires pour opérer dans l'espace de bataille du XXI[e] siècle.	BC	BC	BC					BPR											
(4) Élaborer et mettre en œuvre un programme de recrutement et de continuité d'emploi qui répondra mieux aux besoins futurs de l'Équipe de la Défense.	BC	BC	BC					BPR											
(5) Mettre en œuvre les recommandations parlementaires sur la qualité de vie.	BC	BC	BC		BC			BPR											
7. Objectif de changement 7 : des partenariats stratégiques – « Nouer des partenariats externes stratégiques bien définis afin de faciliter à la Défense la réalisation des objectifs nationaux. »																			
(1) Lorsqu'il y a lieu, assurer la planification en collaboration avec d'autres ministères afin de créer une synergie et d'accroître l'efficacité.						BPR								BC					
(2) Mettre en œuvre un programme qui encouragera une compréhension et une coopération supérieures à l'égard des syndicats représentant de nombreux membres de l'Équipe de la Défense.									BPR										

(3) Favoriser une conception coordonnée de la stratégie de sécurité nationale.														BPR					
(4) Reformuler les partenariats essentiels avec les secteurs public et privé de la nation afin de tirer le meilleur parti des capacités de défense.										BPR	BC								
(5) En coopération avec l'industrie canadienne, aligner des démonstrateurs de technologie permettant d'affronter des menaces asymétriques.						BC					BPR								
8. Objectif de changement 8 : gestion des ressources – « Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements. »																			
(1) Concevoir et mettre en œuvre un système intégré de gestion de défense assurant la transition de la stratégie aux résultats.					BPR														
(2) Revitaliser le processus d'acquisition ministériel en vue de réduire les délais d'acquisition de 30 % dans le cas des projets ayant reçu l'approbation ministérielle.										BPR									

(3) Mettre en place un mécanisme annuel interarmées pour fixer les priorités de notre programme d'immobilisations et faciliter celui-ci	BC	BC	BC		BPR														
(4) Mettre au point un système de gestion des biens immobiliers qui facilitera les décisions d'investissement et de liquidation	BC	BC	BC									BPR							
(5) Réduire de 10 % les infrastructures détenues par le Ministère	BC	BC	BC					BC				BPR							
(6) Procéder à l'intégration des systèmes d'information gestionnelle des activités à l'échelon ministériel			BC		BPR		BPR												

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

STRUCTURE DES FORCES DU CEMM

Sér	Forces	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Remarques
I. Forces opérationnelles					
a.	Classe IROQUOIS (DDH 280)	4	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Classe HALIFAX (FFH)	12	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Pétroliers ravitailleurs auxiliaires	2	Pas de changement	Pas de changement	
d.	Classe OBERON SSK	1	0	0	
e.	Classe VICTORIA SSK	2	4	4	Conformément au calendrier de livraison du projet Prolongation de la vie des sous-marins canadiens
f.	Navire de défense côtière de la classe KINGSTON	12	10+2	10+2	Le statut de 2 bâtiments est à négocier avec le MPO
g.	Auxiliaires de dragage de mines	0	0	0	MORESBY et ANTICOSTI seront mis hors de service avant le 1er avril 2000
h.	Unités de plongée de la flotte	2	Pas de changement	Pas de changement	
i.	Centre intégré de surveillance sous-marine	1	Pas de changement	Pas de changement	
j.	Commandants de la flotte et les groupes d'opérations navals appropriés	2	Pas de changement	Pas de changement	
k.	Unités de défense portuaire	4	Pas de changement	Pas de changement	

l.	Unités régionales de contrôle de la navigation	4	Pas de changement	Pas de changement	
m.	Unités de commodore de convoi	2	Pas de changement	Pas de changement	
n.	Ressources aériennes fournies par le CEMFA				
2. Commandement et contrôle (élément de QG strategique (CEMM))					
a.	QG opérationnels (MARLANT & MARPAC)	2	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Détachements de communications (éléments de soutien de C2)	2	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Centres d'analyse des données acoustiques (éléments de soutien de C2)	2	Pas de changement	Pas de changement	
3. Soutien des opérations					
a. Instruction					
(1)	École de la flotte des FC Québec(élément de soutien de C2)	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	Centre de guerre navale des FC (CGNFC) Halifax (élément de soutien de C2)	1	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	École des opérations navales des FC (EONFC) Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	École de génie naval des FC (EGNFC) Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	VENTURE, Centre d'entraînement des officiers de la marine (CEOM) Esquimalt	1	Pas de changement	Pas de changement	
(6)	École de la flotte des FC (EFFC) Esquimalt	1	Pas de changement	Pas de changement	

(7)	Divisions de la Réserve navale (DRN)	24	Pas de changement	Pas de changement	
(8)	Unités d'entraînement maritime (Halifax et Esquimalt)	2	Pas de changement	Pas de changement	
b. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel					
(1)	BFC Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	Installations de maintenance de la flotte	2	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	Unité de soutien du personnel (USP) Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	BFC Esquimalt	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	SFC St. John's	1	Pas de changement	Pas de changement	
(6)	Capitaine de port (Halifax et Esquimalt)	2	Pas de changement	Pas de changement	
(7)	Éléments logistiques avancés	Au besoin	Au besoin	Au besoin	
(8)	Navires auxiliaires	Au besoin	Au besoin	Au besoin	

STRUCTURE DES FORCES DU CEMAT

Sér	Forces	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Remarques
1. Forces opérationnelles					
a.	Trois groupes-brigades polyvalents, géographiquement dispersés, de structure comparable, constitué chacun de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé,	3	3	3	Les bataillons d'infanterie mécanisées, les régiments blindés et les régiments d'artillerie auront été réduits d'une sous-unité d'ici 2000-2001. (Voir les nota 1 à 4)

	d'un régiment d'artillerie, d'un régiment de génie et d'un escadron de reconnaissance, renforcés d'un appui tactique adéquat et un soutien au combat				
b.	Le quartier général de la 1re Division du Canada, qui assume des responsabilités bien définies concernant le Commandement de la Force terrestre mais qui, au besoin, l'on peut également déployer à titre opérationnel, comme quartier général de groupe opérationnel, comme élément de commandement national (dans le cadre d'opérations internationales) ou comme quartier général interarmées	1	À confirmer	À confirmer	À l'aboutissement de l'opération ABACUS, la 1 Div CA sera remplacée par un QG interarmées des FC, et une partie des ressources sera transférée au SCEMD (dont l'ensemble ou une partie du QGRT 1 Div). La 1 Div CA sera réduite à un effectif nil.
c.	Un régiment d'appui du génie	1	1	1	
d.	Un régiment d'artillerie antiaérienne	1	1	1	
e.	L'élément terrestre du Groupe de soutien du Canada (le groupe d'appui général)	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement	Quartier général de Groupe de soutien général Kingston 1 Bataillon de soutien général Edmonton 2 Bataillon de soutien général Petawawa 5 Bataillon de soutien

					général Valcartier 31 Compagnie de soutien rapproché Gagetown 32 Compagnie de soutien général Gagetown
f.	Neuf groupes-brigades de la Réserve ainsi que des éléments essentiels d'appui tactique et de soutien au combat	10	9	9	Réduction actuellement prévue au 1er avril 2000.
g.	Ressources aériennes fournies par le CEMFA	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement	
2. Commandement et contrôle					
a.	1 élément de QG stratégique (CEMAT)	1	1	1	
b.	4 QG de secteur de la Force terrestre (Ouest, Centre, Québec et Atlantique)	4	4	4	
c.	Un cadre visant la constitution d'un QG interarmées déployable, qui se fonde sur le QG de la 1re Division du Canada	1	À confirmer	À confirmer	En attendant la transformation àla suite de l'opération ABACUS.
3. Soutien des opérations					
a. Instruction :					
(1)	Centre d'instruction au combat	1	1	1	
(2)	**Centre d'instruction de secteur**	4	4	4	

(3)	Collège de commandement et de contrôle de la Force terrestre canadienne	1	1	1	
(4)	Centre de parachutisme du Canada	1	1	1	
(5)	**Centre d'instruction pour le soutien de la paix**	1	1	1	
(6)	**Centre de formation interarmées du de commandement et de l'état-major**	1	1	1	
b. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :					
(1) 1 Groupe de soutien du secteur (GSS) SOFT					
i.	BFC/Unité de soutien du secteur (USS) Edmonton	1	1	1	
ii.	BFC/USS Shilo	1	1	1	
iii.	USS Calgary	1	1	1	
iv.	USS Chilliwack	1	1	1	
v.	BFC Suffield	1	1	1	
(2) 2 GSS SCFT					
i.	BFC/USS Petawawa	1	1	1	
ii.	BFC/USS Kingston	1	1	1	
iii.	USS London	1	1	1	
iv.	USS Toronto	1	1	1	
v.	USS Nord de l'Ontario	1	1	1	
(3) 3 GSS SAFT					
i.	BFC/USS Gagetown	1	1	1	

(4) 5 GSS SQFT					
i.	BFC/USS Valcartier	1	1	1	
ii.	USS St-Jean	1	1	1	
iii.	USS Montréal	1	1	1	

Nota.

1. Les bataillons d'infanterie mécanisée se fonderont sur trois compagnies équipées de VLB.
2. Les bataillons d'infanterie légère conserveront trois compagnies de fusiliers.
3. Les régiments blindés se fonderont sur deux escadrons de sabres.
4. Les régiments d'artillerie de campagne de soutien rapproché conserveront trois batteries de tir.

Le CEMAT examinera la structure actuelle de l'armée afin de définir l'Armée de terre de demain. Cela devrait avoir des conséquences sur ls structure des unités durant la période de plan. tion.

STRUCTURE DES FORCES DU CEMFA

Sér	Forces	2000-2001	2001-2002	2002-2003	Remarques
1. Forces opérationnelles					
a.	Escadron de transport tactique (CC130)	3	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Escadron de transport stratégique (CC150)	1	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Escadron de patrouille maritime (CP140)	3	Pas de changement	Pas de changement	
d.	Escadron d'hélicoptères maritimes (CH124)	2	Pas de changement	Pas de changement	
e.	Escadron de chasseurs tactiques (CF-18)	4	Pas de changement	Pas de changement	
f.	Escadron d'hélicoptères tactiques (CH146)	5	Pas de changement	Pas de changement	
g.	Escadron de SAR (CH113, CC115, CC130)	4	Mettre hors service les CH113 et les CC115	Pas de changement	Introduction du parc de COMORANT

h.	Escadron de transport et de sauvetage (CC138)	1	Pas de changement	Pas de changement	
i.	Alerte aérienne avancée OTAN	118 pers			
Toutes les flottes opérationnelles partagent les ressources avec les unités d'instruction opérationnele (UIO).					
2. Commandement et contrôle					
a.	1 DAC				
3. Soutien des opérations					
a. Instruction					
(1)	Écoles d'instruction au vol (73 x CT114, 4 x CT142)	2	Mettre hors service les CT114	Pas de changement	Introduction graduelle de l'UIO du NFTC
(2)	UIO de l'Escadron d'hélicoptères maritimes	1	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	UIO de l'Escadron de patrouille maritime	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	UIO de l'Escadron d'hélicoptères tactiques	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	UIO de l'Escadron de chasseurs tactiques	1	Pas de changement	Pas de changement	
(6)	UIO de l'Escadron de transport	1	Pas de changement	Pas de changement	
b. Soutien au combat					
(1)	Escadron de soutien au combat (CC/CE144, CT133, CH146)	4 – Mettre hors service les CC/CE144	Mettre hors service les CT133	2 CH146	
(2)	Escadron de transport (CC144)	1	Pas de changement	Pas de changement	
c. Démonstration aérienne					

(1)	Escadron (CT114)	1	NFTC – mettre hors service les CT114	Pas de changement	
d. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel					
(1)	3e Escadre Bagotville	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	4e Escadre Cold Lake	1	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	5e Escadre Goose Bay	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	8e Escadre Trenton	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	9e Escadre Gander	1	Pas de changement	Pas de changement	
(6)	14e Escadre Greenwood	1	Pas de changement	Pas de changement	
(7)	15e Escadre Moose Jaw	1	Pas de changement	Pas de changement	
(8)	17e Escadre Winnipeg	1	Pas de changement	Pas de changement	
(9)	19e Escadre Comox	1	Pas de changement	Pas de changement	
(10)	Unités hébergées				
i.	1reEscadre Kingston	1	Pas de changement	Pas de changement	
ii.	11e Escadre Shearwater/Pat Bay	1	Pas de changement	Pas de changement	
iii.	16e Escadre Borden	1	Pas de changement	Pas de changement	

STRUCTURE DES FORCES ASSIGNÉES

SCEMD - La structure des forces suivante est attribuée au SCEMD :

1. Forces opérationnelles

a. 1re Unité du Génie construction
b. Tous les membres du personnel affectés à des postes de l'OTAN
c. État-major de liaison des Forces canadiennes (Washington)
d. État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres)
e. Bureaux des attachés des Forces canadiennes
f. Unité de photographie des Forces canadiennes
g. Centre des officiers de liaison des Forces canadiennes
h. Unité nationale de contre-espionnage des Forces canadiennes (UNCEFC)
i. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Londres)
j. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Washington)
k. Commandants et membres du personnel en mission de maintien de la paix
l. Centre d'entraînement Dwyer Hill
m. Bureaux régionaux de Protection civile Canada
n. Quartier général de la Force opérationnelle interarmées
o. Service de cartographie
p. Unité de sécurité militaire

2. Commandement et contrôle

a. Centre des opérations de la Défense nationale
b. Centre de renseignement de la Défense nationale
c. Centre de coordination des opérations d'urgence du Gouvernement
d. Directeurs régionaux de Protection civile Canada

3. Soutien aux opérations

a. **Instruction :**
   1. Collège de Protection civile Canada
b. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**
   1. Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe)
   2. Unité de soutien des Forces canadiennes (Washington)
   3. Unité de soutien des Forces canadiennes (Colorado)

SNFC - La structure des forces suivante est attribuée au SNFC :

1. **Soutien aux opérations**

a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**
   1. QG du SNFC Yellowknife (soutenu par le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre (SOFT))
   2. Détachement du SNFC au Yukon (soutenu par le SOFT)

SMA(IM) - La structure des forces suivante est attribuée au SMA(IM) :

1. **Forces opérationnelles**

   a. Les éléments suivants du Groupe des opérations informationnelles des FC :
      1. 771e Escadron de recherche en communications
      2. SFC Alert
      3. SFC Leitrim (comprenant le détachement de la SFC Masset, le détachement de Gander)
      4. Centre de guerre électronique des Forces canadienes (CGEFC)
   b. 79e Régiment des communications
   c. Système intégré de télécommunications de l'OTAN (NICS) (Lake Foley, Nouvelle-Écosse), Élément canadien
   d. Installation de télécommunication de l'OTAN (COMMS FAC) (Ottawa), Élément canadien
   e. Passerelle de radiocommunications à ondes décamétriques (Great Village, Nouvelle-Écosse)
   f. Détachement du 76e Groupe des communications Selfkant
   g. Réserve des communications
      1. 70e Groupe des communications (comprenant quatre unités de la Réserve des communications)
      2. 71e Groupe des communications (comprenant trois unités de la Réserve des communications)
      3. 72e Groupe des communications (comprenant cinq unités de la Réserve des communications)
      4. 73e/74e Groupe des communications (comprenant dix unités de la Réserve des communications)
      5. 1er Escadron de guerre électronique de la Réserve

2. **Commandement et contrôle**

   a. QG de l'Organisation des services de l'information de la Défense
   b. QG du Groupe des opérations informationnelles des FC

3. **Soutien des opérations**

   a. Instruction – néant
   b. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :
      1. QG et détachement du 76e Groupe des communications St-Jean
      2. 764e Escdaron des communications
      3. Serveur entreprise de la Défense (Borden)
      4. Unité de soutien du matériel cryptographique des FC (y compris les détachements de Halifax et d'Esquimalt)
      5. Unité de maintenance du matériel cryptographique des FC
      6. Détachements du 79e Régiment des communications (Petawawa, Halifax et Edmonton)
      7. Détachements du Groupe des opérations informationnelles des FC (Cheltham, Fort-Georges et Medina)

SMA(RH) - La structure des forces suivante est attribuée au SMA(RH) :

1. **Forces opérationnelles**

   a. Élément médical du Rôle 3
   b. Intervention en cas d'incident NBC

2. **Commandement et contrôle**

a. Sous-ministre adjoint (Ressources humaines) au QGDN
b. Quartier général du Groupe médical des FC
c. Quartier général du Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des FC

3. Soutien des opérations

a. Instruction :
    1. Collège des Forces canadiennes
    2. École des pompiers des FC
    3. École d'administration et de logistique des FC
    4. Centre de musique des FC
    5. École du Service dentaire des FC
    6. Écoles des langues des FC (deux)
    7. École du renseignement et de la sécurité des FC
    8. École du Service de santé des FC
    9. École du génie militaire des FC
    10. École de guerre nucléaire, biologique et chimique des FC
    11. École de l'électronique et des communications des FC
    12. École du génie électrique et mécanique des FC
    13. École de perfectionnement en gestion des FC
    14. École du leadership et des recrues des FC
    15. Centre de développement de l'instruction des FC
    16. Collège militaire royal
    17. Centre des études sur la sécurité nationale
b. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :
    1. BFC Borden
    2. Centre de médecine environnementale des FC
    3. 1er Hôpital de campagne du Canada
    4. 1re Unité dentaire des FC
    5. Centre de production du matériel d'instruction des FC
    6. Dépôt central de matériel médical
    7. Centre de réadaptation des alcooliques et toxicomanes des FC - Halifax
    8. Bureau de soutien du personnel des FC
    9. Zones de recrutement (deux)

SMA(IE) – Au nom du Ministère, le SMA(IE) assure la gestion des propriétés ci-après qui sont destinées à l'élimination :

a. Moncton
b. Collège militaire royal
c. Ipperwash
d. Downsview
e. Calgary
f. Chilliwack
g. Jericho
h. Royal Roads

SMA(Mat) - La force présentera la structure suivante :

1. Forces opérationnelles
    a. 3e Groupe de soutien du Canada
    b. 4e Unité de contrôle des mouvements des Forces canadiennes

2. Commandement et contrôle
    a. SMA(Mat) QGDN

3. Soutien des opérations
    a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :
        1. Dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (deux)
        2. Régions d'assurance de la qualité des Forces canadiennes (huit)
        3. Centres d'essais techniques (quatre)
        4. 202e Dépôt d'ateliers
        5. Dépôts de munitions des Forces canadiennes (trois)
        6. Unité du service postal des Forces canadiennes
        7. Centre d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes
        8. Dépôt des publications des Forces canadiennes
        9. Centre d'instruction de gestion du matériel

SMA(ST) – La force présentera la structure suivante :

1. Commandement et contrôle
    a. SMA(ST) QGDN

2. Soutien des opérations
    a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :
        1. Centre de recherches pour la défense (CRD) Atlantique
        2. CRD Valcartier
        3. CRD Ottawa
        4. CRD Suffield
        5. Institut militaire et civil de médecine environnementale (IMCME)

FIN SM - La force présentera la structure suivante :

1. Soutien des opérations
    a. **Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel** :
        1. Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa

VCEMD - La force présentera la structure suivante :

1. Soutien aux opérations
    a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :
        1. Caserne de détention et prison militaire des Forces canadiennes
        2. Service national des enquêtes des Forces canadiennes (SNEFC)

Page précédente | Prochaine page
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Annexe A du Chapitre 4 - Structure du premier échelon

Structure du premier échelon

Sér	Organisation	Planificateur des activités du premier échelon
1	Commandement maritime	CEMM
2	Commandement de la Force terrestre	CEMAT
3	Commandement aérien	CEMFA
4	Groupe du Sous-chef d'état-major de la Défense	SCEMD
5	Secteur du Nord des Forces canadiennes	Cmdt SNFC
6	Organisations des services de l'information de la Défense	SMA(IM)
7	Groupe du personnel	SMA(RH-Mil et Civ)
8	Groupe du matériel	SMA(Mat)
9	Groupe des sciences et technonologie	SMA(ST)
10	Groupe de l'infrastructure et environnement	SMA(IE)
11	Groupe des finances et services ministériels	SMA(Fin SM)
12	Groupe des politiques	SMA(Pol)
13	Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense	VCEMD
14	Chef - services d'examen	CS Ex
15	Bureau du Juge-avocat général	JAG

16	Bureau du Conseiller juridique du MDN/FC	CJ MDN/FC
17	Directeur général – Affaires publiques	DGAP
18	Agence de logement des Forces canadiennes	ALFC
19	Bureau du Juge militaire en chef	JMC
20	Centre de sécurité des télécommunications	Chef – CST
21	Secrétariat national Recherche et sauvetage	Directeur général

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 10 3

Page précédente | Prochaine page
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Annexe B du Chapitre 4 - Niveaux de planification des ressources

Tableau 4B-1 Budget de fonctionnement du CEMM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMM	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	389 509 $	397 917 $	408 987 $
- Plan de recettes	1 905 $	1 918 $	1 955 $
Plan des dépenses du crédit 1	391 414 $	399 835 $	410 942 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	32 118 $	41 281 $	52 196 $
Total des fonds locaux	**423 532 $**	**441 116 $**	**463 138 $**

Tableau 4B-2 Comptes de répartition ministériels du CEMM

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMM	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 8.930 AP	8 930	8 930	8 906
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	421 727 $	428 053 $	433 306 $
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	220 984 $	210 876 $	227 861 $

Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	26 500 $	39 250 $	56 250 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Autres S&C	10 $	10 $	10 $

Tableau 4B-3 Budget de fonctionnement du CEMAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	540 235 $	549 039 $	554 989 $
- Plan de recettes	11 405 $	11 486 $	11 704 $
Plan des dépenses du crédit 1	551 639 $	560 525 $	566 693 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	53 968 $	82 793 $	101 595 $
Total des fonds locaux	**605 608 $**	**643 318 $**	**668 288 $**

Tableau 4B-4 Comptes ministériels du CEMAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- EFME	51 943 $	52 491 $	53 048 $

Tableau 4B-5 Comptes de répartition ministériels du CEMAT

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 20 740 AP	20 624	20 589	20 573
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	903 400 $	915 395 $	928 404 $
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	266 884 $	285 381 $	310 681 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	32 500 $	48 750 $	56 250 $

Tableau 4B-6 Budget de fonctionnement du CEMFA

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CAS	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	421 697 $	434 428 $	439 879 $
- Plan de recettes	3 986 $	4 036 $	4 171 $
Plan des dépenses du crédit 1	425 683 $	438 464 $	444 050 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	51 739 $	72 284 $	84 495 $
Total des fonds locaux	**477 423 $**	**510 747 $**	**528 545 $**

Tableau 4B-7 Comptes ministériels du CEMFA

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE CAS	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- EFME	61 412 $	62 333 $	63 268 $
- NFTC	138 024 $	128 024 $	126 024 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Autres S&C	3 027 $	3 142 $	3 298 $

Tableau 4B-8 Comptes de répartition ministériels du CEMFA

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU CEMFA	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 13 520 AP	13 517	13 490	13 448
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	672 666 $	681 392 $	689 460 $
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	541 397 $	582 196 $	611 731 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	32 500 $	48 750 $	56 250 $

Tableau 4B-9 Budget de fonctionnement du SCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	64 522 $	65 022 $	65 737 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $

Plan des dépenses du crédit 1	64 522 $	65 022 $	65 737 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	7 212 $	5 184 $	5 261 $
Total des fonds locaux	**71 734 $**	**70 206 $**	**70 998 $**

Tableau 4B-10 Comptes ministériels du SCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Opérations en cours des FC	6 203 $	6 297 $	6 391 $
- Services de météorologie des FC	7 913 $	8 031 $	8 152 $
Total du crédit 1	14 116 $	14 328 $	14 543 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Besoins opérationnels non prévus du SCEMD	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Protection civile	4 807 $	4 887 $	4 965 $

Tableau 4B-11 Comptes de répartition ministériels du SCEMD

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 – 1 451 AP	1 451	1 451	1 451
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	91 033 $	92 399 $	93 785 $
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	18 606 $	22 352 $	21 827 $
Fonds ministériels du crédit 5			

- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés le VCEMD/DGPS)

La « Liste de ressources humaines pour le maintien de la paix » est incluse dans le total du SCEMD

Tableau 4B-12 Compte de fonctionnement du SNFC

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE SNFC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	4 735 $	4 875 $	4 939 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	4 735 $	4 875 $	4 939 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	100 $	101 $	103 $
Total des fonds locaux	**4 835 $**	**4 976 $**	**5 042 $**

Tableau 4B-13 Comptes de répartition ministériels du SNFC

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU SNFC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - **63** AP	63	63	63
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	3 373 $	3 424 $	3 475 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-14 Compte de fonctionnement du SMA(IM)

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IM)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	133 698 $	134 502 $	136 052 $
- Plan de recettes	70 $	70 $	71 $
Plan des dépenses du crédit 1	133 768 $	134 572 $	136 123 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	10 517 $	10 674 $	10 834 $
Total des fonds locaux	**144 285 $**	**145 246 $**	**146 958 $**

Tableau 4B-15 Comptes de répartition ministériels du SMA(IM)

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(IM)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 1 815 AP	1 773	1 764	1 740
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	86 364 $	87 215 $	87 319 $
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	71 391 $	81 452 $	78 065 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-16 Compte de fonctionnement du SMA(RH-Mil)

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(RH-Mil)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	269 011 $	278 569 $	283 892 $
- Plan de recettes	2 973 $	2 994 $	3 051 $
Plan des dépenses du crédit 1	271 985 $	281 563 $	286 943 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	16 689 $	20 292 $	26 591 $
Total des fonds locaux	**288 674 $**	**301 855 $**	**313 534 $**

Tableau 4B-17 Compte de fonctionnement du SMA(RH-Civ)

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(RH-Civ)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	34 024 $	33 496 $	30 659 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	175 $	178 $	180 $
Total des fonds locaux du SMA (RH-Civ)	**34 199 $**	**33 673 $**	**30 840 $**

Tableau 4B-18 Comptes ministériels du SMA(RH-Mil)

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (RH-Mil)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Solde militaire et IOC du Ministère	2 983 447 $	2 974 959 $	3 015 138 $
- Réserve supplémentaire disponible	549 $	549 $	549 $
- Solde et indemnités du personnel civil du Ministère	16 458 $	16 458 $	16 458 $
- Programme de déménagement	190 616 $	191 258 $	193 939 $
- Programme de soutien aux familles militaires	12 201 $	12 384 $	12 570 $
- Programme de soutien du personnel	21 994 $	22 322 $	22 657 $
- Compte ministériel destiné à la Première réserve	10 986 $	11 139 $	11 294 $
- Services de santé	0 $	0 $	0 $
Total du crédit 1	3 236 251 $	3 229 069 $	3 272 605 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Autres S&C	300 $	0 $	0 $

Tableau 4B-19 Comptes de répartition ministériels du SMA(RH-Mil)

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(RH-Mil)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 3 851 AP	3 851	3 846	3 846
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	170 586 $	172 920 $	175 514 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-20 Compte de fonctionnement du Groupe MAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	124 973 $	124 727 $	124 909 $
- Plan de recettes	137 $	138 $	140 $
Plan des dépenses du crédit 1	125 109 $	124 865 $	125 049 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	9 188 $	9 766 $	10 105 $
Total des fonds locaux	**134 297 $**	**134 632 $**	**135 154 $**

Tableau 4B-21 Comptes ministériels du Groupe MAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA (Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Approvisionnement national	1 320 000 $	1 400 000 $	1 480 000 $
Total du crédit 1	1 320 000 $	1 400 000 $	1 480 000 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement	1 567 172 $	1 541 759 $	1 523 159 $
- Munitions	2 420 $	2 466 $	2 466 $
Total du crédit 5	1 569 592 $	1 544 225 $	1 525 625 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Avion de combat interarmées	4 433 $	0 $	0 $

Tableau 4B-22 Comptes de répartition ministériels du Groupe MAT

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 1 794 AP	1 794	1 794	1 794
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	103 284 $	104 833 $	106 406 $
- Approvisionnement national [SMA(Mat)]	148 422 $	152 580 $	167 125 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-23 Compte de fonctionnement du SMA(ST)

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(ST)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	162 232 $	164 023 $	165 722 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	162 232 $	164 023 $	165 722 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	6 802 $	6 802 $	6 802 $
Total des fonds locaux	**169 034 $**	**170 825 $**	**172 524 $**

Tableau 4B-24 Comptes ministériels du SMA(ST)

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU SMA(ST)	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière à déterminer	0	0	0
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	0 $	0 $	0 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-25 Compte de fonctionnement du Groupe IE

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE)	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	16 578 $	16 961 $	17 077 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	16 578 $	16 961 $	17 077 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	462 $	613 $	618 $
Total des fonds locaux	**17 040 $**	**17 574 $**	**17 695 $**

Tableau 4B-26 Comptes ministériels du Groupe IE

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE)	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003

Fonds ministériels du crédit 1			
- Programme supplémetaire en environnement	30 500 $	22 000 $	17 500 $
- Démantèlement de l'infrastructure et MEBI	14 519 $	6 074 $	6 009 $
Total du crédit 1	45 019 $	28 074 $	23 509 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Programme de construction	47 699 $	47 123 $	5 000 $
Total du crédit 1	47 699 $	47 123 $	5 000 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Aide financière	4 850 $	4 750 $	4 650 $

Tableau 4B-27 Comptes de répartition ministériels du Groupe IE

COMPTES DE RÉPARTITION	**Niveaux de planification**		
MINISTÉRIELS DU SMA(IE)	**(000 $ courants)**		
	2000-2001	**2001-2002**	**2002-2003**
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 55 AP	55	46	46
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	3 878 $	3 292 $	3 342 $
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	17 316 $	30 162 $	27 709 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-28 Compte de fonctionnement du Groupe FIN SM

RESSOURCES EN DOLLARS	**Niveaux de planification**		
CONTRÔLÉES PAR LE SMA(FIN SM)	**(000 $ courants)**		
	2000-2001	**2001-2002**	**2002-2003**
Fonds locaux du crédit 1			

- Affectation nette prévue par le CGP	*47 668 $*	*48 685 $*	*49 015 $*
- Plan de recettes	672 $	676 $	689 $
Plan des dépenses du crédit 1	48 339 $	49 361 $	49 705 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	6 040 $	7 852 $	8 708 $
Total des fonds locaux	**54 380 $**	**57 213 $**	**58 413 $**

Tableau 4B-29 Comptes ministériels du Groupe FIN SM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(FIN SM)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Produits pétroliers et autres produits récupérables	29 978 $	30 428 $	30 884 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Subventions aux particuliers	294 $	294 $	295 $
- Infrastructure de l'OTAN	38 000 $	35 000 $	35 000 $
- Budgets militaires de l'OTAN	97 741 $	97 278 $	97 128 $
Total du crédit 10	136 035 $	132 572 $	132 423 $

Tableau 4B-30 Comptes de répartition ministériels du Groupe FIN SM

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(FIN SM	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 361 AP	361	361	361
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	17 968 $	18 237 $	18 511 $

Fonds ministériels du crédit 5	
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)

Tableau 4B-31 Compte de fonctionnement du Groupe POL

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Vote 1 – Local Funds			
- Affectation nette prévue par le CGP	4 628 $	4 725 $	4 743 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	4 628 $	4 725 $	4 743 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	563 $	571 $	580 $
Total des fonds locaux	**5 191 $**	**5 296 $**	**5 322 $**

Tableau 4B-32 Comptes ministériels du Groupe POL

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- PAIM	5 655 $	5 555 $	6 755 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- PAIM	3 376 $	3 308 $	3 725 $
- Centre Pearson pour le maintien de la paix	4 801 $	5 357 $	0 $
- Autres S&C	1 939 $	239 $	189 $
Total du crédit 10	10 116 $	8 904 $	3 914 $

Tableau 4B-33 Comptes de répartition ministériels du Groupe POL

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 35 AP	35	35	35
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	2 385 $	2 420 $	2 457 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-34 Compte de fonctionnement du VCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (Ministre de la DN / SM / CEMD exclus)	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	17 759 $	14 182 $	14 302 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	17 759 $	14 182 $	14 302 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	1 381 $	1 402 $	1 423 $
Fonds ministériels du crédit 1			
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**19 140 $**	**15 584 $**	**15 725 $**

Tableau 4B-35 Comptes ministériels du VCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD	(000 $ courants)		
(Cadets)	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- P, F&E des cadets	138 980 $	122 801 $	124 446 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Besoins divers des cadets	675 $	685 $	695 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Autres S&C	724 $	724 $	700 $

Tableau 4B-36 Comptes de répartition ministériels du VCEMD

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU VCEMD	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 281 AP	265	265	265
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	16 201 $	16 444 $	16 691 $
- Approvisionnement national [SMA (Mat)]	35 000 $	35 000 $	35 000 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	32 500 $	48 750 $	56 250 $

Tableau 4B-37 Comptes de fonctionnement du Ministre de la DN / SM / CEMD

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR	(000 $ courants)		
LE MINISTRE DE LA DN / SM / CEMD	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			

- Affectation nette prévue par le CGP – Ministre de la Défense nationale	1 616 $	1 616 $	1 616 $
- Affectation nette prévue par le CGP – Sous-ministre	575 $	585 $	585 $
- Affectation nette prévue par le CGP – Chef d'état-major de la Défense	364 $	374 $	378 $
Plan des dépenses du crédit 1	2 555 $	2 575 $	2 580 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP – Ministre de la Défense nationale	0 $	0 $	0 $
- Affectation nette prévue par le CGP – Sous-ministre	0 $	0 $	0 $
- Affectation nette prévue par le CGP – Chef d'état-major de la Défense	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 5	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**2 555 $**	**2 575 $**	**2 580 $**

Tableau 4B-38 Compte de fonctionnement du CS Ex

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE CS Ex	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	6 319 $	6 437 $	6 453 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	6 319 $	6 437 $	6 453 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	208 $	211 $	214 $
Total des fonds locaux	**6 527 $**	**6 649 $**	**6 668 $**

Tableau 4B-39 Comptes de répartition ministériels du CS Ex

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CS Ex	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 12 AP	12	12	12
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	997 $	1 012 $	1 027 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-40 Compte de fonctionnement du JAG

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JAG	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	14 842 $	15 260 $	15 443 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	14 842 $	15 260 $	15 443 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	233 $	236 $	240 $
Total des fonds locaux	**15 075 $**	**15 496 $**	**15 683 $**

Tableau 4B-41 Comptes de répartition ministériels du JAG

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU JAG	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - **88** AP	88	88	88
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	7 058 $	7 164 $	7 271 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-42 Compte de fonctionnement du CJ MDN/FC

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE CJ MDN/FC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	1 275 $	1 295 $	1 294 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 275 $	1 295 $	1 294 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP			
Total des fonds locaux	**1 275 $**	**1 295 $**	**1 294 $**

Tableau 4B-43 Comptes de répartition ministériels du CJ MDN/FC

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU CJ MDN/FC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 15 AP	0	0	0
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	0 $	0 $	0 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-44 Compte de fonctionnement du JMC

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE JMC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	656 $	676 $	686 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	656 $	676 $	686 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	28 $	28 $	29 $
Total des fonds locaux	**683 $**	**704 $**	**715 $**

Tableau 4B-45 Comptes de répartition ministériels du JMC

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU JMC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003

Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - 0 AP	0	0	0
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	0 $	0 $	0 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-46 Compte de fonctionnement du DGAP

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE DGAP	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	10 275 $	10 479 $	10 592 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	10 275 $	10 479 $	10 592 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**10 275 $**	**10 479 $**	**10 592 $**

Tableau 4B-47 Comptes de répartition ministériels du DGAP

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU DGAP	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - **41** AP	41	41	41
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	2 473	2 510	2 548
Fonds ministériels du crédit 5			

- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)

Tableau 4B-48 Compte de fonctionnement de l' Ombudsman

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR L'OMBUDSMAN	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	1 600 $	1 624 $	1 648 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 600 $	1 624 $	1 648 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**1 600 $**	**1 624 $**	**1 648 $**

Tableau 4B-49 Comptes de répartition ministériels de l'Ombudsman

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DE L'OMBUDSMAN	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - ? AP	0	0	0
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	0 $	0 $	0 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-50 Compte de fonctionnement du CEGFC

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE CEGFC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	500 $	508 $	515 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	500 $	508 $	515 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**500 $**	**508 $**	**515 $**

Tableau 4B-51 Comptes de répartition ministériels du CEGFC

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU DU CEGFC	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - ? AP	0	0	0
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	0 $	0 $	0 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-52 Compte de fonctionnement du CEPPM

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE CEPPM	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003

Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	500 $	508 $	515 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	500 $	508 $	515 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**500 $**	**508 $**	**515 $**

Tableau 4B-53 Comptes de répartition ministériels du CEPPM

COMPTES DE RÉPARTITION	Niveaux de planification		
MINISTÉRIELS DU CEPPM	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière au 1er avril 1999 - ? AP	0	0	0
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	0 $	0 $	0 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Biens d'équipement non stratégiques [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-54 Compte de fonctionnement du CST

RESSOURCES EN DOLLARS	Niveaux de planification		
CONTRÔLÉES PAR LE CST	(000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	68 349 $	65 957 $	66 236 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	68 349 $	65 957 $	66 236 $

Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	25 758 $	26 144 $	26 537 $
Total des fonds locaux	**94 107 $**	**92 101 $**	**92 772 $**

Tableau 4B-55 Compte de fonctionnement du SNRS

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNRS	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	1 777 $	1 789 $	1 802 $
- Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 777 $	1 789 $	1 802 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	8 195 $	8 195 $	8 195 $
Total des fonds locaux	**9 972 $**	**9 984 $**	**9 997 $**

Tableau 4B-56 Compte ministériel du SNRS

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNRS	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Fonds ministériels du crédit 10			
- Autres S&C	215 $	215 $	215 $

Tableau 4B-57 Compte de fonctionnement de l'ALFC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ALFC	Niveaux de planification (000 $ courants)		
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
- Plan de recettes	82 827 $	85 075 $	85 929 $
Plan des dépenses du crédit 1	74 525 $	74 697 $	76 179 $
Plan des dépenses du crédit 5	12 434 $	11 910 $	11 282 $
Total du Plan des dépenses de l'ALFC	**86 959 $**	**86 607 $**	**87 461 $**

Tableau 4B-58 Réserves et Recettes ministérielles

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CGP (Réserves et recettes du PSD)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2000-2001	2001-2002	2002-2003
Réserves ministérielles du crédit 1			
- Compte des frais de transfert	5 000 $	5 000 $	5 000 $
- Réserve du VCEMD - D2000	5 000 $	5 000 $	5 000 $
- Réserve du VCEMD – Opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $
- Réserve du VCEMD – Généralités	78 392 $	25 000 $	61 000 $
- Protégé -			
Paiements tenant lieu d'impôts	43 112 $	45 038 $	46 994 $
Assurance professionnelle du Régime d'assurance-revenu militaire (RARM)	25 400 $	26 000 $	26 600 $
ACC (Qualité de la vie)	24 100 $	36 000 $	44 100 $
Opérations de change	330 $	339 $	348 $

Réaménagement des effectifs - RSD	163 $	173 $	183 $
Commissaire du CST/Divers	75 $	75 $	75 $
Total du crédit 1	201 572 $	162 625 $	209 300 $
Réserves ministérielles du crédit 5			
- Réserve du VCEMD - D2000	5 000 $	5 000 $	5 000 $
- Réserve du VCEMD – Opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $
- Réserve du VCEMD – Généralités	0 $	0 $	0 $
- Protégé – Infrastructure du PSP	15 000 $	15 000 $	15 000 $
Total du crédit 5	40 000 $	40 000 $	40 000 $
Recettes ministérielles du crédit 1			
- Plan de recettes du Ministère	194 049 $	191 166 $	189 912 $

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Accord sur les niveaux de service

Moyen par lequel on veille à l'uniformité dans les organisations fonctionnelles, en établissant le niveau de soutien qu'une organisation du premier échelon fournit à une autre, dans la conduite des opérations ou dans la gestion des comptes de répartition ministériels. Les accords sur les niveaux de service établissent la responsabilisation horizontale et comprennent des données pertinentes aux normes de service.

Aide au pouvoir civil

Assistance fournie par les Forces canadiennes, suite à une demande formulée par le procureur général d'une province ou d'un territoire, dans les cas où une émeute ou des troubles de l'ordre public dépassent le contrôle des pouvoirs des autorités civiles.

Aide humanitaire

Activités des forces militaires, le plus souvent en situation d'urgence, visant à atténuer les souffrances humaines, surtout dans les cas où les autorités locales ou gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir une assistance adéquate à la population ou encore qu'elles ne souhaitent pas le faire. L'aide humanitaire peut prendre les formes suivantes : protection contre les épidémies, fourniture d'aide alimentaire, de soins médicaux ou d'aide aux services de santé publique (par exemple, la restauration des infrastructures essentielles). Le consentement de l'État en conflit n'est pas requis pour fournir l'aide sanctionnée par une résolution de l'ONU.

Apte au combat

État d'une structure de forces et du matériel connexe, qui traduit sa capcité une mission de combat.

Attentes

Les résultats clés qui sont définis en termes suffisamment tangibles pour permettre aux chefs d'état-major des armées ou aux chefs de groupe de déterminer les niveaux d'extrants requis pour satisfaire à ces attentes.

Avant-garde

L'avant-garde est l'élément de la Force principale de ocntingence qui se maintient dans un état d'alerte très élevé et qui se déploie avant l'essentiel de la force.

Cadre de responsabilisation

Il définit la nature et la portée des responsabilités ministérielles, le rendement escompté, les exigences en matière de surveillance et de rapport au regard desquelles le ministère rend compte des responsabilités dont il

est investi. La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation est le cadre de responsabilisation du gouvernement fédéral.

Capacité

La capacité est une fonction de la possibilité pour une force de planifier à l'avance une mission et de la réaliser. Il s'agit en général d'une fonction de structure des forces (organisation et matériel) renforcée de l'instruction et du soutien logistique. Elle peut se définir comme la capacité de confronter les risques définis dans le scénario qui se rapporte à un objectif de mission de défense, ou les risques associés à des opérations réelles. Elle englobe la disponibilité du personnel et du matériel ainsi qu'une évaluation pondérée et qualitative.

Capacité de déploiement

La capacité de déployer le personnel et le matériel dans un théâtre d'opérations. Les aspects importants à considérer sont la taille de la force, le délai requis pour rejoindre le théâtre, la distance entre le théâtre opérationnel et la base habituelle d'opérations ainsi que les conditions locales dans le théâtre.

Commandement et contrôle

Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à : orienter, coordonner et contrôler tant la constitution que l'emploi des forces; établir l'orientation stratégique et opérationnelle (doctrine et encadrement) ainsi que les principes directeurs et intervenir à ces égards.

Consolidation de la paix

Mesures prises à la suite d'un conflit en vue de repérer et de soutenir les initiatives et structures qui viendront consolider la paix et instaurer la confiance chez d'anciens ennemis, prévenant ainsi un retour aux hostilités. Un élément de la consolidation de la paix est la mise en application de la paix, qui consiste à déployer une présence militaire internationale sur le terrain, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, en vue de mettre en œuvre les dispositions militaires d'un accord de paix. Les opérations sont menées en vertu de l'article VII de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes plus lourdes que les casques bleus traditionnels et ils sont autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense.

Coût

Les coûts directs et indirects liés à la production d'un résultat. Ils peuvent être ajustés fréquemment en choisissant des objectifs d'extrant différents.

Délai d'intervention

Intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et l'exigence, requise de l'élément à qui la mission est confiée, d'être prêt pour une intervention. Le délai se calcule en minutes, heures ou jours et se fonde sur l'atteinte du niveau de préparation voulu dans la localité habituelle. Il n'inclut pas le trajet jusqu'au secteur des opérations.

Diplomatie préventive

Mesures visant à prévenir l'éruption d'une dispute entre deux parties et (ou) la transformation de différends

existants en conflit. Cela peut englober un déploiement préventif de forces, avant le déclenchement du conflit, en vue de désamorcer la tension, de renforcer la confiance et d'empêcher que des incidents mineurs ne dégénèrent, par malentendu, en hostilités d'envergure.

Disponibilité opérationnelle

Le niveau de préparation (matériel, personnel) requis pour confronter le risque décrit dans un scénario ou une nouvelle opération réelle. On peut accroître un état de préparation opérationnelle avec le temps grâce au recrutement, à l'instruction ou à une capacité matérielle accrue. On maintient un état de préparation réduit afin de ralentir l'usure du personnel et du matériel et pour minimiser les coûts. Les états en vigueur sont : Haut, Normal, Réduit et Mobilisation

Dollars courants

Les coûts exprimés en dollars courants reflètent le pouvoir d'achat du dollar pendant l'exercice au cours duquel la dépense est faite. Ils sont parfois désignés « dollars à terme ».

Effectifs en formation avancée

Il s'agit de postes établis auxquels les militaires peuvent être affectés pendant une période de plus de 122 jours pour acquérir de nouvelles compétences.

Effectifs en formation élémentaire

Il s'agit de postes auxquels les militaires peuvent être affectés en vue d'acquérir des compétences professionnelles initiales.

Effectif total rémunéré

L'ensemble de militaires qui sont inclus dans les listes suivantes : Effectifs fonctionnels, gestion des projets (crédit 1 et crédit 5), détachements, Effectifs en formation avancée, Effectifs en formation élémentaire, Effectifs en stage universitaire subventionné, Liste d'attente médicale, Congé de retraite et Service de réserve de classe C.

Efficacité

Degré auquel l'activité ou le procédé ou l'extrant a atteint les résultats clés escomptés (objectif/but/norme, etc.).

Équipe de la Défense

L'Équipe de la Défense regroupe les employés civils du Ministère et les militaires membres des Forces.

Équipement

Tous les articles non consommables nécessaires pour habiller et équiper une personne ou une organisation.

État de préparation opérationnelle

Capacité opérationnelle globale requise pour l'exécution d'une tâche, que le commandant attribue à une unité ou à une formation en fonction des cinq critères suivants : effectif, matériel, instruction, services de soutien et dispositif de commandement et contrôle.

Évaluation

Évaluation officielle ou officieuse du rendement en fonction d'un exercice qui simule les conditions décrites dans un scénario ou les conditions opérationnelles prévues.

Force adaptée à la tâche

Un regroupement provisoire d'unités/formations, sous la direction d'un commandant, constitué pour exécuter une opération ou une mission bien précise.

Force polyvalente

Force armée souple et prête au combat, capable de mener avec efficacité des opérations dans un contexte caractérisé par des menaces multiples.

Forces opérationnelles

Les activités et extrants qui concernent directement les opérations militaires ou qui font partie de ressources contingentes pour la conduite d'opérations militaires. Les forces opérationnelles englobent la force (régulière, de réserve et en mobilisation), le matériel et l'appui tactique . Y sont incluses, l'instruction collective et l'instruction pour une mission précise.

Géomatique

Activités scientifiques et techniques qui concernent la saisie, l'entreposage, l'analyse, le traitement, la présentation, la diffusion et la gestion des données géospatiales.

Gestion de l'information

Moyen par lequel une organisation planifie, cueille, organise, contrôle, diffuse, utilise et élimine l'information de la façon la plus efficace possible et qui lui permet d'en déterminer l'utilité réelle et potentielle et d'en tirer le meilleur parti.

Impact/Objectifs/Résultats clés

Description de l'effet réel, de l'avantage ou des conséquences qui découlent (à court ou à long terme) du résultat d'un programme, d'un procédé ou d'une activité - soit le résultat global que produit, dans le temps, un ensemble d'extrants choisis dans le but d'atteintre un but précis. L'expression hiérarchique de ces effets respecte l'ordre Impact => Objectif => Résultat clé.

Imposition de la paix

Opérations menées en vue de rétablir la paix entre des parties belligérantes qui ne consentent pas toutes à une intervention et qui seraient engagées dans des activités de combat. De telles opérations se réalisent à titre de mesure provisoire en vertu du chapitre VII, article 40 de la Charte de l'ONU. Les soldats sont bien armés et autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense. L'imposition de la paix diffère de l'application, qui est prévue au chapitre VII, article 42 de la Charte et concerne plutôt des actes d'agression.

Infrastructure

Terme englobant d'une façon générale les constructions, les installations ou les aménagements fixes et permanents qui permettent d'assurer le soutien et le contrôle de la force militaire.

Intrants (ou ressources)

Se présentent sous diverses formes : ensemble du financement des programmes, dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, subventions et contributions, etc., ayant servi à l'exécution des programmes et à la prestation des services.

Maintien de la paix

Déploiement, sur le terrain, d'une présence internationale, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, comprenant généralement des militaires et (ou) agents de police de l'ONU ainsi que, souvent, un effectif civil. Ces opérations sont menées en vertu du chapitre VI de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes légères et ne peuvent recourir à la force que pour des raisons d'autodéfense.

Maintien en puissance

Exigence requise d'une force militaire de maintenir sa capacité opérationnelle pendant le temps qu'il faut pour atteindre ses objectifs. Le maintien en puissance englobe l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles ainsi que le remplacement en matériel et en personnel des pertes subies au combat et des usures non liées au combat.

Matériel

Équipements ou fournitures qu'une organisation ou une institution utilise, ou qui sont nécessaires à un travail ou à une entreprise quelconque. Tous les articles (incluant les navires, les chars, les armes automotrices, les aéronefs, ainsi de suite, et les pièces de rechange, les logiciels et le matériel de soutien qui y sont associés, et excluant les biens mobiliers, les aménagements et les services publics) qui sont nécessaires à la dotation, à l'exécution, au maintien et au soutien des activités liées à la défense, que ces articles servent à des fins administratives ou au combat.

Menaces asymétriques

La tentative d'une partie opposée d'éviter le potentiel classique de notre force militaire actuelle, en employant des tecthniques inattedues ou inhabituelles pour se donner de l'avantage. Cela peut englober le recours à la surprise dans toutes ses dimensions opérationnelles et stratégiques ainsi que l'utilisation d'armes de destruction massive, de manières auxquelles les Forces canadiennes ne s'attendaient pas. Trois grandes approches que les ennemis potentiels des FC peuvent utiliser pour obtenir un avantage asymétrique sont le recours aux armes de destruction massive, la guerre électronique ou le choix de combattre seulement dans un

terrain complexe.

Mètres linéaires

Terme utilisé dans la navigation commerciale pour décrire la longueur d'un couloir de livraison de véhicules standard (de 2,5 m de large), dans lequel est rangé une marchandise quelconque à bord d'un navire. À des fins de planification, tous les véhicules et cargaisons peuvent être convertis en « mètres linéaires ».

Mission

La mission et le mandat d'une organisation énoncent les objectifs que celle-ci poursuit ou sa raison d'être.

Missions de la Défense

La seule mission de défense consiste à protéger le Canada et à défendre ses intérêts et valeurs tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

Norme de service

Norme de service promise à un client, à un intervenant, etc., qui prévoit : la description du service à fournir, les principes ou les promesses de service, les cibles en matière de prestation, les mécanismes de règlement des plaintes et de recours.

Opérations

Courantes ou naissantes. Les opérations courantes représentent d'habitude des activités qui sont constabulaires ou menées dans le cadre d'opérations hors-guerre. Elles sont en principe planifiées. Les opérations naissantes sont d'habitude celles qui ont lieu dans des périodes précédant des hostilités ou dans des contextes d'hostilités. Les opérations constabulaires ou les OHG qui ne sont pas prévues constituent elles aussi des opérations naissantes.

Opérations de contingence

Opérations provoquées par des événements imprévus et visant à défendre les intérêts du Canada au pays comme à l'étranger, qui font appel à l'application d'une force militaire ou à l'assistance militaire.

Opérations de faible envergure

Opération militaire normalement menée par des forces disponibles, en appliquant la force minimale nécessaire à l'accomplissement de la mission. Les contacts avec les opposants peuvent être peu fréquents.

Opérations de grande envergure

On peut avoir recours à la gamme complète de l'armement moderne, y compris les armes de destruction massive. Le déroulement soutenu de telles opérations exige la mobilisation de tout le potentiel militaire d'un pays. L'activité militaire se déroule à une vitesse et avec une violence maximales sans interruption dans l'ensemble du théâtre d'opérations.

Opérations de moyenne envergure

Opération militaire faisant appel à la plupart, sinon à l'ensemble, des forces disponibles d'une nation et pouvant exiger la mobilisation de ressources supplémentaires. On recourt à la force mortelle, bien que l'on puisse imposer des restrictions sur les types d'armes ou la zone géographique dans laquelle on s'en sert. L'activité militaire se déroule avec rapidité et violence mais elle peut être intermittente et localisée dans une zone d'opérations.

Opérations de soutien de la paix

Terme générique, qui décrit les opérations visant non pas à mettre un agresseur en échec, comme dans le cas d'une guerre, mais plutôt à appuyer les activités d'ordre diplomatique et humanitaire en vue d'un règlement politique à long terme. Les cinq types d'opérations de soutien de la paix sont : la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, la consolidation de la paix après le conflit.

Opérations hors-guerre

Terme englobant le recours aux capacités militaires dans toute la gamme des opérations militaires, exception faite de celles liées à une action d'envergure et soutenue qui, elles, se rapportent à la guerre. Le concept des OHG est vaste; elles englobent tant les opérations menées au Canada que celles menées à l'étranger dans le cadre de l'imposition de la paix.

Orientation stratégique

Orientation générale pour le Ministère relativement aux priorités, aux capacités requises, aux responsabilités et à l'affectation des ressources. Elle peut être définie à divers échelons. Au niveau supérieur, elle est fournie dans le Guide de planification de la Défense. Elle regroupe de façon générale les directives, les plans, la doctrine et l'orientation opérationnelle en vigueur.

Politique de défense

Ensemble de mesures et d'objectifs énoncés par le Premier ministre et le Cabinet, ou en leur nom, qui orientent les décisions et les interventions faites par le MDN et les FC en vue de remplir le mandat de défense prescrit par la *Loi sur la défense nationale*.

Planification des capacités fondée sur les scénarios

En se fondant sur des évaluations des conditions externes et internes à divers moments dans l'avenir, on distingue et définit des scénarios relativement aux exigences en ce qui concerne l'impact des capacités, donnant lieu à l'élaboration des plans et à l'allocation de ressources.

Portée

Les destinataires d'un programme/service/politique. D'habitude, la portée au niveau des extrants est bien précise et peut être énumérée (p. ex., le ministère des Pêches et Océans tire profit des activités de surveillance maritime menées par les FC). Au niveau plus global des résultats, la portée indique les destinataires finaux, par exemple un secteur donné de l'économie ou l'ensemble des Canadiens.

Programmes autorisés

Les activités, produits et services qui se rapportent à la mise en œuvre de programmes, imposés au Ministère, d'habitude par des organismes externes mais aussi à l'interne. Les programmes autorisés se regroupent en trois catégories : ceux imposés par le gouvernement, ceux imposés par le Ministère et ceux imposés par le chef d'état-major d'une armée ou un chef de groupe. En voici des exemples : gouvernement - Langues officielles et Équité en matière d'emploi; Ministère - appui à l'élimination du harcèlement et à l'éthique de la Défense; L1 - Plan de vol 1997.

Rapport sur les plans et les priorités

Rapports pilotes qui fournissent au Parlement des renseignements estimatifs sur les plans et le rendement escompté d'un ministère. Ils contiennent généralement de l'information sur la mission et le mandat, les objectifs, les stratégies et les programmes, les intrants, les activités, les extrants, les impacts et les mesures du rendement.

Rentabilité

Appréciation du lien entre extrants et intrants (ressources), exprimés d'habitude sous forme de rapport.

Rétablissement de la paix

Démarches entreprises pour amener des parties en conflit à une entente négociée, au moyen de la diplomatie, de la médiation et d'autres mesures pacifiques comme celles prévues par le chapitre VI de la Charte de l'ONU.

Scénario

La description d'une série d'événements planifiés (réels ou inventés), notamment les spécifications relatives aux différentes scènes et situations, aux personnages et des directives détaillées en ce qui concerne les décors et l'évolution des événements.

Services d'information

Direction, expertise et ressources requises par une organisation pour assurer la gestion de l'information dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Soutenabilité

Le temps pendant lequel des articles consomptibles comme les pièces de rechange essentielles, les produits pétroliers, les munitions et les aliments peuvent être conservés afin de permettre à une force de poursuivre les opérations de façon engagée. L'usage de ces articles dépend largement de la nature du conflit. Les opérations hors-guerre et les périodes précédant les hostilités nécessitent en général une quantité considérablement moindre de consomptibles, en particulier les munitions, que les moments d'hostilités.

Soutien au combat

Aide fournie aux éléments de combat, principalement aux plans administratif et logistique.

Stratégies et programmes

Ils représentent les démarches que suit une organisation à la poursuite de ses objectifs.

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation

La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) constitu le cadre global grâce auquel tous les ministères fédéraux planifie leurs activités, en fort rapport et en répondent à la population Canada par l'intermédiaire du Parlement. Elle définit clairement la mission de défense, qui se répartit en objectifs auxquels s'attenchent des résultats spécifiques; elle précise également des gammes de services (programmes) qui servent à la mesure du rendement et à l'établissement de rapports. Le cadre constitue par ailleurs le fondement du GPD et du processus de planification des affaires.

Structure des forces

Composition des forces quant aux types de formations et unités et leur matériel ainsi qu'au rapport qui les relient.

Système de gestion des dépenses

Le SGD est un mécanisme devant permettre d'établir un juste milieu entre l'exécution des programmes et la prestation des services essentiels à la population canadienne et l'atteinte des objectifs financiers. Un élément clé de cet équilibre réside dans la réaffectation des ressources pour répondre à de nouvelles exigences.

Systèmes d'information

Coordination du matériel, des méthodes, des techniques et, au besoin, du personnel en vue de remplir les fonctions particulières de traitement de l'information.

Système de gestion des dépenses

Le Système de gestion des dépenses (SGD) est une approche qui vise à mettre en balance la prestation de programmes et services essentiels aux Canadiens et l'atteinte des objectifs financiers. Un aspect clé de cet équilibrage consiste à réaffecter les ressources prévues pour des dépenses actuelles à des besoins nouveaux.

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

© Travaux et Services gouvernementaux Canada

Défense nationale National Defence

Canada

Liste des abréviations

AF	Année financière
AP	Année-personne
ACRSA	Association civile de recherche et sauvetage aériens
ALFC	Agence de logement des Forces canadiennes
BC	Bureau consultatif
BD	Besoins divers
BFC	Base des Forces canadiennes
BPR	Bureau de première responsabilité
C^2	Commandement et contrôle
CANUS	Canada-États-Unis
CCA	Centre chirurgical avancé
CCDN	Centre de commandement de la Défense nationale
CCGI	Comité consultatif sur la gestion de l'information
CEMA	Chef d'état-major d'une armée
CEMAT	Chef d'état-major de l'Armée de terre
CEMD	Chef d'état-major de la Défense
CEMFA	Chef d'état-major de la Force aérienne
CEMM	Chef d'état-major de la Marine
CEGFC	Comité d'examen des griefs des Forces canadiennes
CEPPM	Comité d'examen des plaintes contre la police militaire
CFA	Conseil des Forces armées
CFT	Commandement de la Force terrestre
CGD	Comité de gestion de la Défense
CGP	Comité de gestion du programme
CJ FC	Conseiller jurifique des Forces canadiennes
CMR	Cadre de mesure du rendement
COLOG	Logistique coopérative
COMAR	Commandement maritime
CPDNAC	Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants

C Rés et Cad	Chef - Réserves et cadets
CS Ex	Chef - Services d'examen
CSRR	Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve
CST	Centre de la sécurité des télécommunications
CT	Conseil du Trésor
DAD	Directeur – Analyse de défense
DART	Équipe d'intervention en cas de catastrophe
DB	Directeur - Budget
DDH	Destroyer porte-hélicoptères
DGAP	Directeur général – Affaires publiques
DGCM	Directeur général – Carrières militaires
DGPS	Directeur général - Planification stratégique
DGSRG	Directeur général - Services du renouveau de la gestion
DGSS	Directeur général – Service de santé
DMPS	Différents modes de prestation des services
ÉE	Équité en matière d'emploi
EFA	Effectif en formation avancée
EFE	Effectif en formation élémentaire
FC	Forces canadiennes
F&E	Fonctionnement et entretien
FFH	Frégate porte-hélicoptères
FOI	Force opérationnelle interarmées
FPC	Force princpale de contingence
FRI	Force de réaction immédiate
GE	Guerre électronique
GMC	Groupe médical du Canada
GOIFC	Groupe des opérations informationnelles des Forces canadiennes
GPD	Guide de planification de la Défense
GPE	Gestion du programme de l'équipement
GPSRH	Guide de planification stratégique des ressources humaines
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GSC	Groupe de soutien du Canada
II&E	Instruction individuelle et éducation
IOCC	Unité de coordination des opérations informationnelles
JAG	Juge-avocat général
JC2IS	Système d'information de commandement et contrôle interarmées

JMC	Juge militaire en chef
L1	Premier échelon
LO	Langues officielles
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MARLANT	Forces maritimes de l'Atlantique
MARPAC	Forces maritimes du Pacifique
MDN	Ministère de la Défense nationale
MIN	Mesures, indicateurs et normes
MPO	Ministère des Pêches et Océans
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
NDC	Navire de défense côtière
NGP	Note de service destinée à servir de guide sur le programme
NORAD	Défense aérienne du continent nord-américain
NFTC	Centre d'instruction au vol de l'OTAN
OCC	Organisation des cadets du Canada
OCC/CIC	Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets
OHG	Opérations hors-guerre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPID	Officier principal de l'information de la Défense
OSID	Organisation des systèmes d'information de la Défense
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAIM	Programme d'aide à l'instruction militaire
PCC	Protection civile Canada
PDA	Programme directeur d'application
PDA GI	Programme directeur d'application en matière de gestion de l'information
PfP	Partenariat pour la paix
PIB	Produit intérieur brut
PILT	Plan d'immobilisations à long terme
P Rés	Première réserve
PSD	Programme des services de Défense
QG	Quartier général
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGI	Quartier général interarmées
QG RESNAV	Quartier général de la Réserve navale

R & D	Recherche et développement
RAM	Révolution dans les affaires militaires
Rés supp	Réserve supplémentaire
RFGP	Registre des fournisseurs (Gestion des projets)
RH	Ressources humaines
RICOMAR	Réseau d'information du Commandement maritime
RRSFC	Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes
RSA	Réserve supplémentaire d'attente
RSD	Réserve supplémentaire disponible
SAR	Recherche et sauvetage
SCEMD	Sous-chef d'état-major de la Défense
SCGF	Système de comptabilité gestionnaire et financière
SFC	Station des Forces canadiennes
SGBI	Système de gestion des biens immobiliers
SGD	Système de gestion des dépenses
SICCFA	Système d'information de commandement et de contrôle de la Force aérienne
SIFT	Système d'information de la Force terrestre
SIGII	Système d'information de gestion (Instruction individuelle)
SIGINT	Renseignement sur les transmissions
SM	Sous-ministre
SMA(Fin SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère)
SMA(IE)	Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
SMA(IM)	Sous-ministre adjoint (Informatique)
SMA(Mat)	Sous-ministre adjoint (Matériel)
SMA(Pol)	Sous-ministre adjoint (Politique)
SMA(RH - Civ)	Sous-ministre adjoint (Ressources humaines - Civil)
SMA(RH - Mil)	Sous-ministre adjoint (Ressources humaines - Militaire)
SMA(ST)	Sous-ministre adjoint (Sciences et technologie)
SNFC	Secteur du Nord des Forces canadiennes
SNFT	Secteur du Nord de la Force terrestre
SNRS	Secrétariat national Recherche et sauvetage
SPF	Scénario de planification des forces
SPRR	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation
SREIFC	Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des Forces canadiennes
SSK	Sous-marin diesel
STANAVFORLANT	Force navale permanente de l'Atlantique

STANAVFORMED	Force navale permanente de la Méditerranée
TTB	Transport de troupes blindé
TUA	TOW sous blindage
VBC	Véhicule blindé de combat
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense
VLLR	Véhicule logistique lourd à roues
VSLR	Véhicule de soutien léger à roues

Table des matières modifiée le 1999 12 10
Page web modifiée le 2002 9 20

Page précédente |
Accueil du VCEMD | Recherche | Aide | English | Commentaires | Accueil du MDN/FC

© Travaux et Services gouvernementaux Canada